

LE BILAN DE LA CULTURE
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

PARTIE II

L'Évolution des budgets culturels de la Communauté française
1984 – 2005

L'Étude des flux financiers de la culture en Communauté française
2003 - 2004

Édition 2007

Colophon

Ont contribué à la réalisation de ce Bilan de la culture en Belgique – Partie II

Conception et coordination générale	Jean Claude TORFS assisté de Dominique SIMON et de Christine HOUDART, <i>Service de la Recherche</i>
Traitements des données budgétaires de la CF	Caroline HOUBEN, Michel JAUMAIN (<i>OPC</i>) Régine PAQUE, Robert DESCHAMPS (<i>CREW</i>)
Données « Flux financiers »	Jean-Philippe VAN AELBROUCK, Catherine. BOUILLET, sous la direction de Christine GUILLAUME (<i>DGC</i>) et Myriam LENOBLE (<i>SGAM</i>)
Traitements « Flux financiers »	Dominique SIMON (<i>SR</i>), Jean Louis LAMOTTE (<i>Socomine</i>)
Rédaction	Caroline HOUBEN, Michel JAUMAIN Jean Louis LAMOTTE, Collette PIERARD
Adaptation, suivi éditorial	Christine HOUDART
Relecture	Elizabeth ZIMBACCA, Christine HOUDART

Les remerciements les plus vifs sont adressés aux différents services de la Direction générale de la Culture et du Service général de l'Audiovisuel et des Multimédias qui ont participé au travail de collectes et de reconstitution des informations de base.

Maquette	Newcom
Mise en page, graphisme	Polygraph'
Impression :	Édition et imprimerie, www.edimp.be
Tirage	1 000 exemplaires
Production	Service de la Recherche et Observatoire des Politiques culturelles du Secrétariat général Ministère de la Communauté française Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles – Belgique Courriels : d.i.recherche@cfwb.be martine.grosse@cfwb.be Sites Internet : www.servicerecherche.cfwb.be www.opc.cfwb.be Téléphone vert : 0800 20 000
Éditeur responsable :	Jean-Pierre HUBIN, boulevard Léopold II, 44 – 1080 Bruxelles

Dépôt légal : D/2007/10.725/1 4^e trimestre 2007

© Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction réservés – 2007 - Ministère de la Communauté française

Sommaire

Le Bilan de la Culture - Communauté française - PARTIE II

2 Colophon
3 Sommaire
5 Avant propos
7 Préface
8 Mode d'emploi
10 Organigramme
Première partie	
13	L'Évolution des dépenses culturelles de la Communauté française - 1984 à 2005
15 Introduction
17	1 Évolution globale des dépenses culturelles
19 Évolution globale des dépenses culturelles
20 Évolution des budgets culturels en Communauté française en un coup d'œil (1994 – 2005)
25 Évolution des dépenses culturelles par rapport au nombre d'habitants
29 Dépenses culturelles par rapport au PIB communautaire
33 Dépenses culturelles par rapport aux dépenses d'enseignement
37 Poids des dépenses culturelles dans l'ensemble des dépenses de la Communauté française
39	2 Évolution des moyens par division organique : Le noyau dur
41 Évolution des moyens par division organique : Le noyau dur
42 La division organique 20 : les Affaires générales de la culture
46 La division organique 21 : Promotion des Arts de la scène
50 La division organique 22 : Le Livre
54 La division organique 23 : Jeunesse et Éducation permanente
58 La division organique 24 : Patrimoine et Arts plastiques
62 La division organique 25 : Audiovisuel et Multimédias
66 Le noyau dur des dépenses culturelles
69	3 Évolution des moyens par division organique : Les autres matières culturelles
70 La division organique 15.2 : Infrastructures culturelles
72 La division organique 57 : Enseignement artistique
74 La division organique 46 : Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-arts de Belgique
76	Annexes de la première partie

79	Deuxième partie
	Les Flux financiers de la culture 2003 – 2004
81 Introduction
87	I Données générales
89 Les opérateurs culturels
90 Les opérateurs « majeurs »
92 Les bénéficiaires
94 Les bases juridiques
96 La répartition des masses budgétaires
97 La répartition géographique
101	2 Données sectorielles
103 Les données sectorielles
104 La répartition selon les classifications budgétaires
112 Structuration budgétaire et comptable selon l'organisation administrative des services
120 Fonctions culturelles
126 Action culturelle et développement artistique
128 Les domaines d'expression culturelle
131	Annexe méthodologique
133	Lexique
136	Références bibliographiques

Avant-propos

Nous avons décidé de publier en l'état cet avant propos qu'Henry INGBERG, décédé au moment où cet ouvrage allait entrer sous presse, avait rédigé pour la 4e édition de ce Bilan ; projet qu'il avait impulsé voici plus de douze ans comme Directeur général de la Culture : produire des statistiques et des analyses chiffrées pour avoir en main des outils fiables de gestion et de prospective dans les matières culturelles.

Voici, la dernière livraison de l'étude sur les flux financiers de la culture dont l'administration de la Communauté française poursuit la publication depuis 1995 sans être cependant en mesure d'en garantir l'annualité.

Que vise l'administration à travers cette publication ?

Essentiellement, l'alignement de données extracomptables permettant de donner au public et aux acteurs culturels des outils de nature à mieux cerner le contexte, les déterminants et l'impact des décisions de politique culturelle, en particulier :

- aider à comprendre comment se répartissent les budgets dévolus à la culture, comment la gestion globale de ces crédits, portés par les différentes politiques sectorielles de la Communauté française, aboutit, dans la situation actuelle, à des marges de manœuvre extrêmement minces ;
- aider à comprendre comment les crédits se répartissent géographiquement et comment le ministère organise la ventilation par grandes fonctions culturelles et selon les deux grands axes de politique culturelle que la Communauté française pratique depuis plus de 20 ans à savoir, d'une part, l'action culturelle et de l'autre le développement artistique.

Pour apprécier la valeur de cet exercice « bilantaire », il faut rappeler d'entrée de jeu que chacune des politiques culturelles concernant chaque secteur d'activités présente des caractéristiques propres qui ont inspiré des dispositions réglementaires ou décrétales toujours spécifiques.

Dans ces conditions, le rassemblement de données homogènes présente de grandes difficultés à la fois en termes de récolte mais aussi en termes d'interprétation des informations de base récoltées auprès des services de l'administration. Au fil du temps, cependant, les auteurs de l'étude ont amélioré et fiabilisé les méthodes de captation ; les collaborations avec les services se sont renforcées via la Direction générale de la Culture et le Service général de l'Audiovisuel que je remercie pour cela.

Cela devrait nous permettre, dans l'avenir, des comparaisons et des analyses d'évolution bien plus régulières. Nous serons ainsi en mesure de produire, l'année prochaine, l'équivalent de la présente étude pour les années 2005-2006.

Il est par ailleurs naturel que ce document ne se lise pas comme un roman ; il constitue essentiellement un ouvrage de référence permettant d'examiner les modalités des décisions de politiques culturelles. Il sera d'autre part complété pour l'année 2005, et bientôt pour l'année 2006, par des informations détaillées en ligne sur les subventions perçues par l'ensemble des opérateurs de la Communauté française.


Pour les lecteurs qui souhaitent appréhender le contenu de ce document de façon plus globale et plus synthétique, nous avons conçu un document de synthèse mettant en évidence les points les plus saillants des analyses produites.

De ces points saillants, retenons quelques éléments qui éclairent la répartition des dépenses.

- Ainsi sur un total de près de 4.800 opérateurs, les quelque sept opérateurs considérés comme majeurs au regard de leurs moyens budgétaires concentrent à eux seuls 20% de l'ensemble des dépenses répertoriées.
- La distribution des moyens entre Bruxelles et Wallonie est aussi mise en évidence, selon une méthode d'objectivation originale qui regroupe d'une part les dépenses allouées aux opérateurs dont les missions et l'action sont « communautaires » (65% en 2004) et d'autre part, les dépenses « régionales ». Ces dernières sont réparties, selon les équilibres établis antérieurement à savoir, en 2004, 75% pour la Région wallonne et 25% pour la Région de Bruxelles-Capitale.
- De même, notre politique culturelle « balance » depuis plus de trente ans entre deux grands pôles : celui de l'action culturelle, d'une part et celui du développement artistique, de l'autre. L'analyse de cette polarisation montre une répartition à peu de choses près égale des moyens et donc que la notion de « culture pour tous » est, aujourd'hui, une réalité vivace en Communauté française.

Vous l'aurez compris : je tiens personnellement beaucoup à la publication régulière de ces chiffres, malgré les difficultés que cela implique. Ils sont en effet, à mes yeux, l'expression d'une politique culturelle commune à la Wallonie et à Bruxelles et constituent, à ce titre, la concrétisation de l'indispensable solidarité entre les deux régions de notre Communauté.

Avant de vous en souhaiter bonne lecture, j'ajouterai que l'Observatoire des politiques culturelles a complété ce présent volume par une réactualisation de sa publication « L'évolution des dépenses culturelles de la Communauté française, de 1984 à 2005 ». La nouveauté de cette réactualisation réside dans l'harmonisation des périmètres culturels définis de commun accord entre le Service de la Recherche et l'OPC ainsi que dans l'utilisation de sources et données rigoureusement identiques.



Henry INGBERG
Secrétaire Général

Préface

Depuis 1995, le bilan de la Culture est le résultat d'un travail de collaboration étroit entre la Direction générale de la Culture et le Service général de l'Audiovisuel et des Multimédias, l'Observatoire des politiques culturelles et le Service de la recherche du Ministère de la Communauté française. Il a pour but d'illustrer l'impact de la Communauté française dans le domaine culturel par le biais de son investissement budgétaire. Par son analyse des flux budgétaires, il offre un outil de gestion prospective des ressources culturelles.

En 2005, cet état des lieux des dépenses culturelles fut mis en perspective et une analyse comparative de leurs évolutions fut réalisée non seulement pour ce qui concerne la communauté française mais également pour les autres pouvoirs publics, les communes, les provinces, les régions, la COCOF. Ce travail complétait donc utilement les analyses précédemment livrées et les élargissaient à d'autres niveaux institutionnels.

Cette édition, qui porte sur les années 2003 et 2004, rend compte à nouveau de l'utilisation des crédits au bénéfice de grandes catégories d'opérateurs culturels de Bruxelles et de Wallonie, définit ces mouvements budgétaires, les analyse, les quantifie et identifie, par leur biais, l'impact des politiques culturelles ainsi mises en œuvre au cours de ces deux années. Il sera suivi, dès le début 2008, d'une publication concernant les années 2005 et 2006.

Grâce à ce bilan, il est possible notamment de mieux connaître la place des opérateurs majeurs (ceux qui reçoivent les budgets les plus importants) dans le champs de chacun des secteurs d'activités culturelles, de situer la répartition géographique des bénéficiaires, d'identifier les fondements juridiques des affectations budgétaires ou de savoir encore la répartition des moyens financiers entre les différents domaines de l'activité culturelle couverte par la Direction générale de la Culture et le Service général de l'Audiovisuel et des Multimédias.

Il permet ainsi de situer les engagements majeurs des politiques publiques mises en place ; il autorise encore des hypothèses sur l'évolution des ressources et disponibilités budgétaires dans un champs de plus en plus balisé, dans un espace de plus en plus règlementé, osant la question de la place possible des politiques nouvelles, des projets émergents.

Cette publication n'a pas pour but de décrire, dans le détail, la nature, les enjeux, les défis et les perspectives des politiques culturelles développées dans les différents domaines d'activités. Ce travail est réalisé dans d'autres lieux, sur d'autres supports et notamment lors de l'établissement du bilan des nombreuses commissions consultatives et instances d'avis qui conseillent la Ministre de la culture et de l'audiovisuel.

La création et le renouvellement prochains de la totalité de celles-ci nous permettra, dès demain, de coordonner et structurer une communication harmonisée sur les matières par chacune traitées, sur les politiques spécifiques mises en œuvre dans chacun des secteurs de l'activité culturelle.

Elle permettra de poursuivre et amplifier l'objectif de transparence inscrit particulièrement dans le cadre des Priorités Culture, conclusions des États généraux de la Culture, menés par la ministre de la Culture depuis le début de la législature.

Dans ce cadre, elle complètera d'ailleurs d'autres dispositifs d'ores et déjà concrétisés : la liste des bénéficiaires et le montant des subventions qui leur sont accordés – la liste des bénéficiaires de contrats pluriannuels et l'intégralité du contrat qui les lie à la Communauté française - informations disponibles sur le site www.culture.be.

J'espère que les opérateurs, les publics et nos différents partenaires institutionnels trouveront intérêt à cette publication qui témoigne de la richesse et de la complexité de nos investissements culturels, et remercie tous les collaborateurs qui ont contribué à sa réalisation.



CHRISTINE GUILLAUME,
Directrice générale de la Culture ff

Mode d'emploi

La publication que nous éditons aujourd'hui est la partie II du « Bilan de la Culture en Belgique – 1995 – 2003 ». La partie I recouvrait les dépenses culturelles de l'ensemble des pouvoirs publics en Belgique. Cette partie II s'attache à l'analyse des flux financiers de la culture en Communauté française uniquement.

Cependant le présent volume intègre également dans une première partie une mise à jour de la publication de l'Observatoire des politiques culturelles consacré à « l'Évolution des dépenses culturelles de la Communauté française ».

En effet, par souci de cohérence, le Service de la Recherche et l'Observatoire des politiques culturelles, tous deux impliqués à des titres divers dans l'analyse des budgets de la Communauté française, ont jugé judicieux d'éditer conjointement leurs publications respectives, voire de les fondre en un seul ouvrage lorsque leurs objets respectifs se complètent ou s'articulent l'un à l'autre. Et la publication de la partie II du Bilan de la Culture était l'occasion rêvée pour une publication commune.

L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES CULTURELLES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Dans cet esprit, les deux services ont décidé de coordonner leurs approches de cette matière, puisque tant l'OPC que le Service de la Recherche se consacrent à étudier l'évolution des budgets culturels.

La première édition de cette chronologie des dépenses, publiée en 2002 par l'OPC, couvrait la période allant de 1981 à 2001. Une première mise à jour avait été effectuée, disponible uniquement sur le site Internet de l'OPC, reprenant en outre les années 2002 et 2003¹.

Après mise en concordance des approches, il a été décidé de commencer la chronologie des dépenses culturelles en 1984, la présente édition les analysant jusqu'en 2005.

De la même façon, un périmètre culturel commun a été établi de façon coordonnée par l'OPC et le Service de la Recherche. Ce périmètre servira désormais de référence à l'ensemble des analyses produites à ce sujet par l'administration de la Communauté française.

Il reprend, dans un premier cercle, des dépenses pour les matières purement culturelles ; cet univers a été nommé 'le noyau dur culturel' et correspond aux divisions organiques 20 à 25 du budget. Un second cercle réunit quant à lui les crédits réservés à d'autres matières culturelles, comme l'enseignement artistique ou les infrastructures culturelles.

LES FLUX FINANCIERS DE LA CULTURE

La partie des Flux financiers, comme son titre l'indique, ne concerne plus le budget des dépenses, logiquement prévisionnel, mais les dépenses proprement dites, effectivement décaissées par la Communauté française au bénéfice d'opérateurs culturels. L'intérêt de traiter cet aspect de flux est de mettre en évidence des aspects de gestion que les budgets ne traduisent en aucune façon. Les dépenses sont ainsi analysées sous l'angle de différents critères, comme les destinataires des dépenses, les types d'opérateurs, la répartition géographique des flux, le type de législation appliquée, les logiques d'intervention de la Communauté, l'« objet » des dépenses effectuées, c'est-à-dire les « fonctions ou destinations culturelles », etc.

¹ Voir les références bibliographiques en fin d'ouvrage.

Cette deuxième partie ne s'intéresse qu'à l'équivalent du 'noyau dur culturel' et concerne l'analyse des flux financiers de la culture pour les années 2003 et 2004.

ORGANIGRAMMES

Dans les pages qui suivent deux organigrammes sont développés.

Le premier correspond à la structure budgétaire de la Communauté française, selon le « Budget général des dépenses ». Cette structure budgétaire se subdivise en chapitres, divisions organiques (DO), programmes (P), mais aussi, plus finement, en activités (A) et allocations de base (AB).

Le second reprend la structure administrative du Ministère de la Communauté française et son découpage en services généraux et services.

Si globalement les classifications administrative et budgétaire correspondent, des glissements s'opèrent parfois entre les unes et les autres, de sorte que des budgets relevant d'une division organique sont pris en charge par un service différent de celui qui lui correspond 'naturellement' ou sont éclatés entre plusieurs services. Cela autorise tantôt, pour des montants parfois substantiels, une sorte de rectification comptable par rapport à la présentation du budget, tantôt une vision soit plus synthétique, soit plus détaillée de la gestion des crédits.

LEXIQUE

Un lexique, en fin d'ouvrage, explique et définit une série de termes et de notions spécifiques, concernant tant l'évolution des dépenses culturelles que les flux financiers.

Organigramme

Structure budgétaire

Chapitre II Santé, affaires sociales, culture, audiovisuel et sport	DO 20 AFFAIRES GÉNÉRALES - CULTURE P.0 : Subsistance, P.1 : Initiatives et interventions diverses, P.2 : Centres culturels, P.3 : Dotation à la Commission communautaire française. PAS D'ÉQUIVALENT BUDGÉTAIRE	NOYAU CULTUREL ET BASE DE RÉFÉRENCE
	DO 21 LES ARTS DE LA SCÈNE P.1 : Initiatives et interventions diverses, P.2 : Théâtre, P.3 : Musique, P.4 : Arts de la danse, P.5 : Agences de promotion internationale, P.6 : Arts du cirque, arts forains et de la rue.	
	DO 22 LE LIVRE P.0 : Subsistance administration, P.1 : Lecture publique, P.2 : Lettres françaises et promotion du livre, P.3 : Langues régionales endogènes, P.4 : Langue française, P.5 : Informatique.	
	DO 23 JEUNESSE ET ÉDUCATION PERMANENTE P.1 : Initiatives et interventions diverses, P.2 : Jeunesse, P.3 : Éducation permanente, P.4 : Activités socio-culturelles.	
	DO 24 PATRIMOINE CULTUREL ET ARTS PLASTIQUES P.1 : Dépenses et subventions diverses en patrimoine culturel, P.2 : Arts plastiques	
	DO 25 AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIAS P.0 : Subsistance, P.1 : Initiatives et interventions diverses, P.2 : Cinéma et vidéo, P.3 : Radio et télévision, P.4 : Presse.	
	DO 15 - INFRASTRUCTURES DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA CULTURE ET DU SPORT P.2 : Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la culture	
Chapitre I Services généraux	DO 11 - AFFAIRES GÉNÉRALES - Secrétariat général P.1 : Conseil de l'éducation aux médias (CEM), Bibliothèque, Cinémathèque, Observatoire des politiques culturelles (OPC) P.3 : Information, promotion, rayonnement de la langue, de la culture et de la Communauté françaises, en bref « Interventions diverses en faveur de la culture » DO 14 - LES RELATIONS INTERNATIONALES P.1 : Interventions diverses dans le cadre des relations internationales	AUTRES MATIÈRES CULTURELLES?
Chapitre III Éducation, Recherche et Formation	DO 46 L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE DO 55 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉS ET HAUTES ÉCOLES P.6 : Les Écoles d'architecture DO 57 L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	

Structure administrative

- ² N'appartient pas au périmètre analysé dans les flux financiers
³ Les centres de Rencontres et de prêt de matériel ainsi que le Bureau international Jeunesse, etc.
⁴ Pour mémoire car ce service général ne gère aucun budget et ne correspond à aucune division organique.
⁵ Dans les Affaires générales sont repris les budgets des services extérieurs que sont *Wallonie-Bruxelles-Théâtre* (WBT) et *Wallonie-Bruxelles-Musique* (VBM).
⁶ Musée royal de Mariemont, Muséobus.
⁷ Les Services extérieurs du SGAM comprennent *Wallonie-Bruxelles-Images* (WBI) ainsi que le *Media Desk* de la Communauté française.

<p>AFFAIRES GÉNÉRALES Service de Coordination Structures décentralisées³ Service des Centres culturels</p>	ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CULTURE DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CULTURE
<p>SERVICE GÉNÉRAL DE L'INSPECTION⁴ SERVICE GÉNÉRAL DES ARTS DE LA SCÈNE Service des Affaires générales⁵ Service du Théâtre Service de la Musique Service de la Danse Service de la Diffusion Service du Cirque, des Arts forains et des Arts de la Rue</p>	
<p>SERVICE GÉNÉRAL DES LETTRES ET DU LIVRE Service de la Lecture publique Service de la Promotion des Lettres Service des langues régionales endogènes Service de la langue française</p>	
<p>SERVICE GÉNÉRAL DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE Service de la Jeunesse Service de l'éducation permanente</p>	
<p>SERVICE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL ET DES ARTS PLASTIQUES Service du Patrimoine culturel Institutions décentralisées⁶ Service des Arts plastiques</p>	
<p>SERVICE GÉNÉRAL DE L'AUDIOVISUEL ET DES MULTIMÉDIAS Affaires générales et intersectorielles Médias, Multimédias, Nouvelles technologies Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel Services extérieurs⁷ Centre de l'Aide à la presse écrite</p>	SECRETARIAT GÉNÉRAL
<p>Direction générale des infrastructures - ADMINISTRATION CENTRALE Infrastructures scolaires et culturelles</p>	A G INFRA-STRUC-TURE
<p>Conseil de l'Éducation aux Médias (CEM) Direction générale des Affaires générales Direction de l'Information et de la Recherche Observatoire des Politiques culturelles Académie royale de Langue et Littérature françaises Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-arts de Belgique</p>	SECRETARIAT GÉNÉRAL
<p>Direction générale de l'Enseignement obligatoire SERVICE GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET DES CENTRES PSYCHO-MÉDICO-SOCIAUX Enseignement secondaire artistique de plein exercice Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique SERVICE GÉNÉRAL DES HAUTES ÉCOLES ET DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE NIVEAU SUPÉRIEUR Direction de l'Enseignement artistique de niveau supérieur SERVICE GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE, DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE À HORAIRE RÉDUIT ET DE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE Direction de l'Enseignement de promotion sociale et de l'enseignement artistique à horaire réduit</p>	AGERS

PREMIÈRE PARTIE

L'Évolution des dépenses culturelles de la Communauté française

1984 – 2005

Michel JAUMAIN

Caroline HOUBEN

Observatoire des politiques culturelles



Introduction

La première partie de ce second volume du Bilan de la Culture prolonge une démarche initiée par l'Observatoire des Politiques culturelles (OPC) du Ministère de la Communauté française dès sa création (2001). Nous avons en effet considéré que l'OPC se devait de reconstituer l'évolution des dépenses culturelles du ministère sur une longue période.

LE CREW

Les premiers travaux menés dans cette perspective ont bénéficié de l'apport du Centre de Recherches sur l'économie wallonne (CREW) que dirige le Professeur Robert DESCHAMPS (Faculté des Sciences économiques, sociales et de gestion des FUNDP), à qui nous avons confié le soin d'étudier et de construire l'évolution de ces dépenses culturelles. Cette tâche avait été menée à bien, sous son regard attentif, par un chercheur du Centre, Régine PAQUE, qui avait établi un premier rapport couvrant la période 1981 à 2001¹. Dans une deuxième étude, elle prolongeait les séries par deux années supplémentaires et apportait diverses nouvelles informations. Les données étaient, à cette occasion, entrées en base de données avec l'appui d'un consultant².

Précisons que l'étude initiale menée par le CREW avait pour but de créer un outil qui permette de saisir, sur longue période, l'évolution des crédits consacrés par la Communauté française de Belgique aux domaines artistiques et culturels, et ce au niveau des **divisions organiques** (DO), des **programmes**, voire des **activités**, (termes « structurant » depuis 1993 les budgets du ministère). Comme la présentation budgétaire apparaissait nettement autre avant cette date, il s'agissait avant tout de vérifier à quelles conditions il était possible de rétroprojeter, totalement ou partiellement, la structuration actuelle des programmes sur les années de début de série. Le « passage » par les unités d'identification des crédits que sont les **allocations de base**, et qui, rassemblées, forment un programme, était donc un passage obligé dans le cadre de cette vérification. Il s'agissait également d'étudier l'évolution des séries ainsi constituées et de les référer à des données « externes » (PIB communautaire, population, ...) afin de construire des ratios et indicateurs pertinents.

1981 ... 1984 À AUJOURD'HUI

La première étude³ faisait démarrer les séries chronologiques en 1981. À l'examen, il est apparu que l'on n'est pas suffisamment assuré que les données des trois premières années des séries couvrent un périmètre similaire aux données des années suivantes. Les montants reconstitués pour ces premières années présentent des incohérences dues à certaines approximations faites, faute de mieux, lors du reclassement des données. C'est la raison pour laquelle on fera démarrer dorénavant les séries à partir de l'année 1984.

¹ Donnant lieu à la publication suivante : JAUMAIN Michel, PAQUE Régine, *Évolution des dépenses culturelles de la Communauté française : 1981-2001*, 2003.

² Jean-Louis LAMOTTE, Socomine.

³ JAUMAIN Michel, PAQUE Régine, op. cit.

Il faut aussi préciser que les données présentées ici (1984 à 2005) sont organisées sur le modèle du budget 2005 de la Communauté, en termes de divisions organiques (DO) et de programmes. En effet, pour opérer des comparaisons et calculer des croissances dans le temps, il est indispensable de choisir une année de référence pour reconstituer des blocs de DO et programmes homogènes et similaires sur la période considérée. Il s'ensuit des « glissements » d'allocation de base ou de programmes d'une DO à une autre, qui font que l'on ne retrouve pas à l'identique, avant 2005, les montants historiques des DO ou programmes – tandis que le périmètre global des dépenses culturelles reste identique dans l'approche historique ou l'approche « reclassante » pratiquée dans la présente étude.

LES DÉPENSES CULTURELLES EN BELGIQUE

Le Service de la Recherche du Secrétariat général du ministère établit des séries relatives aux dépenses culturelles de tous les niveaux de pouvoir en Belgique depuis 1995 jusqu'à aujourd'hui en ce compris, comme il se doit, l'évolution des dépenses culturelles du Ministère de la Communauté française. A cet égard, ce service et l'OPC ont décidé de coordonner leurs travaux respectifs en fixant des périmètres similaires pour ces dernières dépenses, ce qui n'était pas le cas précédemment.

LES PÉRIMÈTRES CULTURELS

Deux périmètres ont ainsi été définis et nommés respectivement *noyau dur* et *périmètre culturel*. (Voir organigramme)

LE NOYAU DUR

Ce noyau dur est constitué exclusivement des DO consacrées aux matières culturelles, à savoir:

- DO 20 Affaires générales (subsistance, interventions diverses, centres culturels, etc.) ;
- DO 21 Les Arts de la scène ;
- DO 22 Le Livre ;
- DO 23 Jeunesse et Éducation permanente ;
- DO 24 Patrimoine culturel et Arts plastiques ;
- DO 25 Audiovisuel et Multimédias.

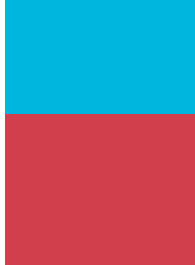
LE PÉRIMÈTRE CULTUREL

Le *périmètre culturel* est constitué du même *noyau dur* auquel s'ajoutent :

- DO 15.2 Les Infrastructures culturelles
- DO 46 L'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-arts de Belgique
- DO 57 L'Enseignement artistique
- DO 55.6 Les Écoles d'architecture

Ainsi que les activités suivantes en :

- DO 11.1 (Affaires générales du secrétariat général)
Bibliothèque, Cinémathèque, Observatoire des politiques culturelles, Conseil de l'éducation aux médias ;
- DO 11.3 Information, promotion, rayonnement de la langue, de la culture et de la Communauté française, que nous appelons en bref « Interventions diverses en faveur de la culture » ;
- DO 14.1 (Les relations internationales)
Interventions diverses dans le cadre des relations internationales.



I

Évolution globale des dépenses culturelles

Évolution globale

des dépenses culturelles

La première partie de cette étude montre l'évolution des crédits culturels par année et par périmètre. Rappelons que deux périmètres ont été déterminés d'un commun accord par le service de la Recherche du ministère et l'Observatoire des Politiques culturelles.

Pour chaque périmètre, différents ratios ont été calculés afin de pouvoir observer l'évolution des dépenses culturelles par rapport à quelques grandeurs économiques :

- > l'évolution des dépenses totales en euros courants et constants (base 2005)
- > les dépenses (en euros constants) par habitant de la Communauté française
- > les dépenses en fonction du Produit Intérieur Brut (PIB) estimé de la Communauté française
- > les dépenses de culture par rapport aux dépenses d'enseignement en Communauté française
- > le poids de la culture dans l'ensemble du budget communautaire

Précisons que les compétences à charge de la Communauté française ainsi que les transferts d'exercices de compétences de la Communauté française vers les régions wallonne et bruxelloise (La Cocof, plus précisément) n'ont plus connu de changement depuis 1994. Ce n'est donc qu'à partir de cette année que nous pouvons comparer les poids respectifs de la culture et de l'enseignement par rapport à l'ensemble des dépenses de la Communauté française. C'est pourquoi les tableaux récapitulatifs des pages 20 et 21 ainsi que 38 ne démarrent qu'en 1994.

Le **taux de croissance annuel (tca)** de ces différents ratios a été également calculé.

Afin de permettre une analyse plus fine des données, le **taux de croissance annuel moyen (tcam)** a été calculé (cf. Lexique).

A comparer à ce taux annuel moyen, a également été établie la moyenne arithmétique des taux de croissance annuels et la variance de cette série de données.

Pour éviter les maladresses de lecture, précisons enfin que la croissance d'une grandeur se décrit comme le quotient de la grandeur au temps j par cette même grandeur au temps initial. Ainsi la valeur 100, qui devient 200 au temps j , connaît une croissance de 2 (elle double). En terme relatif (croissance globale en pourcentage), sa progression est de 100 %.

SOURCES

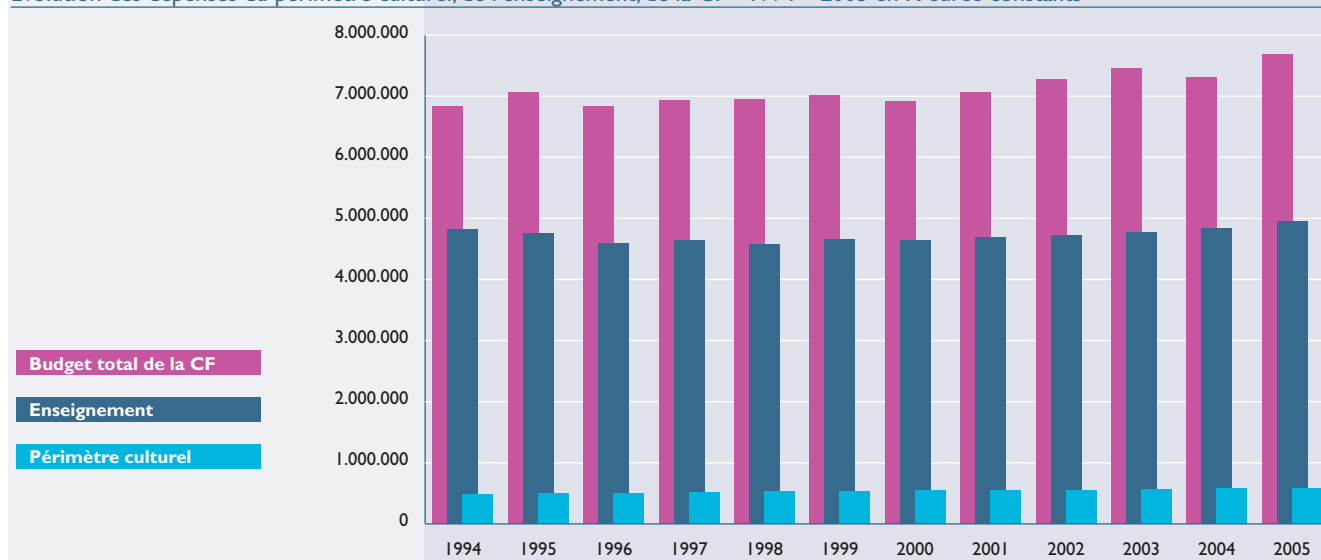
Documents budgétaires de la Communauté française et calculs de l'OPC.

INDEX : Indice des prix à la consommation (IPC). La base de référence est 2005 = 100. Institut des statistiques.

Évolution des budgets culturels en Communauté française

	1994	1995	1996	1997	1998
EN COURANTS (K EUROS)					
Noyau dur	282.537	301.726	300.799	308.989	323.099
Autres matières culturelles	112.754	117.916	119.551	133.365	136.567
Périmètre culturel	395.291	419.642	420.350	442.354	459.667
Enseignement	3.936.795	3.948.636	3.891.105	3.987.350	3.979.812
Budget total de la CF	5.581.013	5.851.026	5.785.870	5.959.742	6.036.428
EN CONSTANTS (BASE2005) (EN K EUROS)					
Indice des prix à la consommation	81,74	82,94	84,65	86,03	86,85
Noyau dur	345.647	363.782	355.330	359.160	372.014
Autres matières culturelles	137.940	142.168	141.224	155.020	157.242
Périmètre culturel	483.587	505.950	496.554	514.179	529.256
Enseignement	4.816.156	4.760.757	4.596.513	4.634.776	4.582.316
Budget total de la CF	6.827.644	7.054.414	6.834.773	6.927.426	6.950.283
CROISSANCES					
TCA du périmètre culturel (constants)		4,62%	-1,86%	3,55%	2,93%
TCA des budgets enseignements (constants)		-1,15%	-3,45%	0,83%	-1,13%
TCA du budget total CF (constants)		3,32%	-3,11%	1,36%	0,33%
PARTS					
Noyau dur / Périmètre culturel	71,48%	71,90%	71,56%	69,85%	70,29%
Périmètre culturel / budget total de la CF	7,08%	7,17%	7,27%	7,42%	7,61%
Périmètre culturel / Périmètre culturel + Enseignement	9,12%	9,61%	9,75%	9,99%	10,35%
Enseignement / Budget total de la CF	70,54%	67,49%	67,25%	66,90%	65,93%
POPULATION	3.995.054	4.005.191	4.003.628	4.011.580	4.019.128
Dépenses culturelles par habitant en euros constants	121	126	124	128	132
PIB COMMUNAUTAIRE (EN K EUROS)	76.407.697	80.661.951	82.195.088	84.944.849	88.548.382
Part de la culture dans le PIB communautaire	0,517%	0,520%	0,511%	0,521%	0,519%

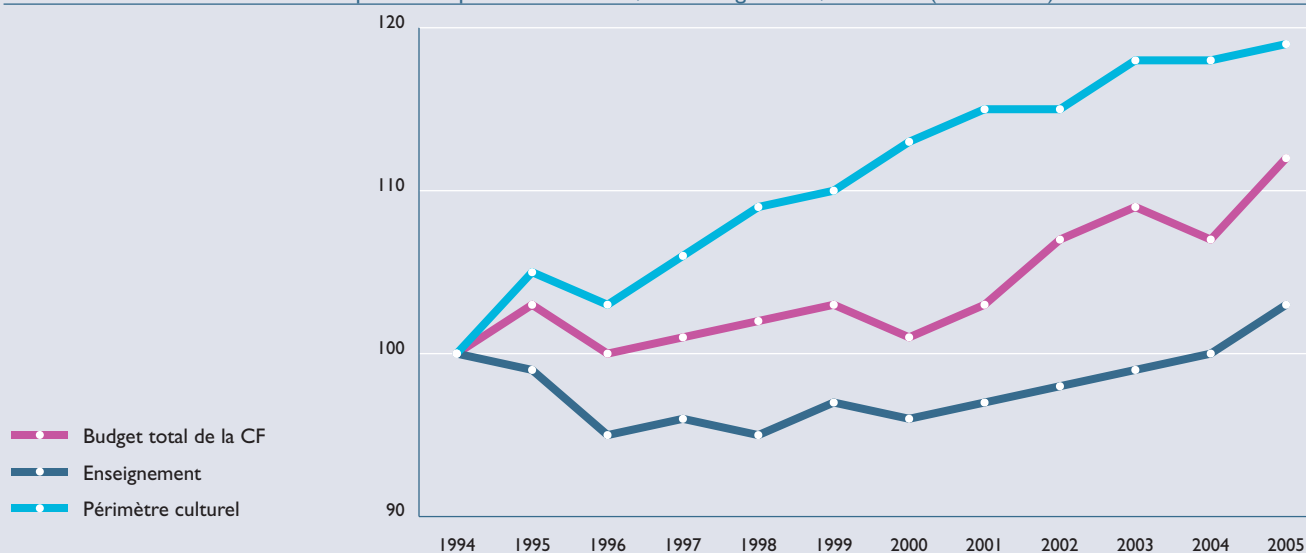
Évolution des dépenses du périmètre culturel, de l'enseignement, de la CF - 1994 – 2005 en K euros constants



en un coup d'œil (1994 – 2005)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
EN COURANTS	329.222	344.391	356.012	367.506	383.723	392.193	406.017
	139.727	146.925	155.431	153.566	160.746	165.269	167.506
	468.949	491.316	511.444	521.072	544.469	557.462	573.523
	4.087.444	4.183.835	4.332.120	4.429.554	4.540.229	4.697.910	4.956.572
	6.160.454	6.224.445	6.519.572	6.821.193	7.105.625	7.102.819	7.676.807
EN CONSTANTS	87,82	90,06	92,29	93,80	95,29	97,29	100,00
	374.868	382.403	385.773	391.789	402.669	403.107	406.017
	159.099	163.142	168.424	163.713	168.683	169.868	167.506
	533.967	545.544	554.197	555.501	571.352	572.975	573.523
	4.654.152	4.645.618	4.694.262	4.722.233	4.764.404	4.828.642	4.956.572
7.014.576	6.911.456	7.064.573	7.271.897	7.456.467	7.300.474	7.676.807	
CROISSANCES	0,89%	2,17%	1,59%	0,24%	2,85%	0,28%	0,10%
	1,57%	-0,18%	1,05%	0,60%	0,89%	1,35%	2,65%
	0,93%	-1,47%	2,22%	2,93%	2,54%	-2,09%	5,15%
PARTS	70,20%	70,10%	69,61%	70,53%	70,48%	70,35%	70,79%
	7,61%	7,89%	7,84%	7,64%	7,66%	7,85%	7,47%
	10,29%	10,51%	10,56%	10,53%	10,71%	10,61%	10,37%
	66,35%	67,22%	66,45%	64,94%	63,90%	66,14%	64,57%
	4.025.550	4.036.139	4.046.945	4.069.980	4.090.312	4.108.518	4.128.829
	133	135	137	136	140	139	139
	91.432.678	96.573.295	99.461.952	102.945.086	105.332.700	110.442.096	114.693.193
	0,513%	0,509%	0,514%	0,506%	0,517%	0,502%	0,500%

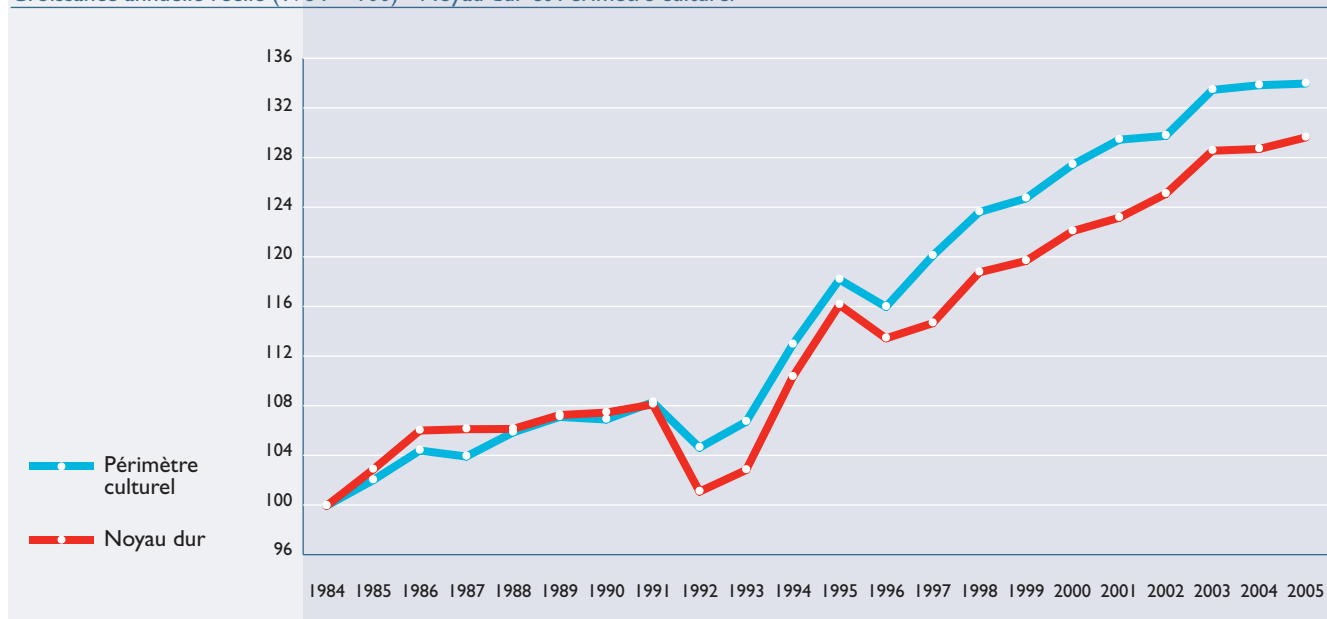
Croissances annuelles réelles des dépenses du périmètre culturel, de l'enseignement, de la CF- (1994 = 100)



Évolution globale des dépenses du noyau dur et

ANNÉES	COURANTS			
	NOYAU DUR		PERIMÈTRE CULTUREL	
	En K euros	Taux de croissance annuel nominal	En K euros	Taux de croissance annuel nominal
1984	197 678		270 199	
1985	213 394	7,95%	289 230	7,04%
1986	222 737	4,38%	299 827	3,66%
1987	226 426	1,66%	303 092	1,09%
1988	229 108	1,18%	312 319	3,04%
1989	238 724	4,20%	325 834	4,33%
1990	247 415	3,64%	336 387	3,24%
1991	256 934	3,85%	351 739	4,56%
1992	246 080	-4,22%	348 088	-1,04%
1993	257 194	4,52%	364 822	4,81%
1994	282 537	9,85%	395 291	8,35%
1995	301 726	6,79%	419 642	6,16%
1996	300 799	-0,31%	420 350	0,17%
1997	308 989	2,72%	442 354	5,23%
1998	323 099	4,57%	459 667	3,91%
1999	329 222	1,90%	468 949	2,02%
2000	344 391	4,61%	491 316	4,77%
2001	356 012	3,37%	511 444	4,10%
2002	367 506	3,23%	521 072	1,88%
2003	383 723	4,41%	544 469	4,49%
2004	392 193	2,21%	557 462	2,39%
2005	406 017	3,52%	573 523	2,88%
1984-2005	6 431 906	105,39%	9 007 075	112,26%
TCAM		3,49%		3,65%
Moyenne des TCA		3,52%		3,67%
Variance		0,08%		0,05%

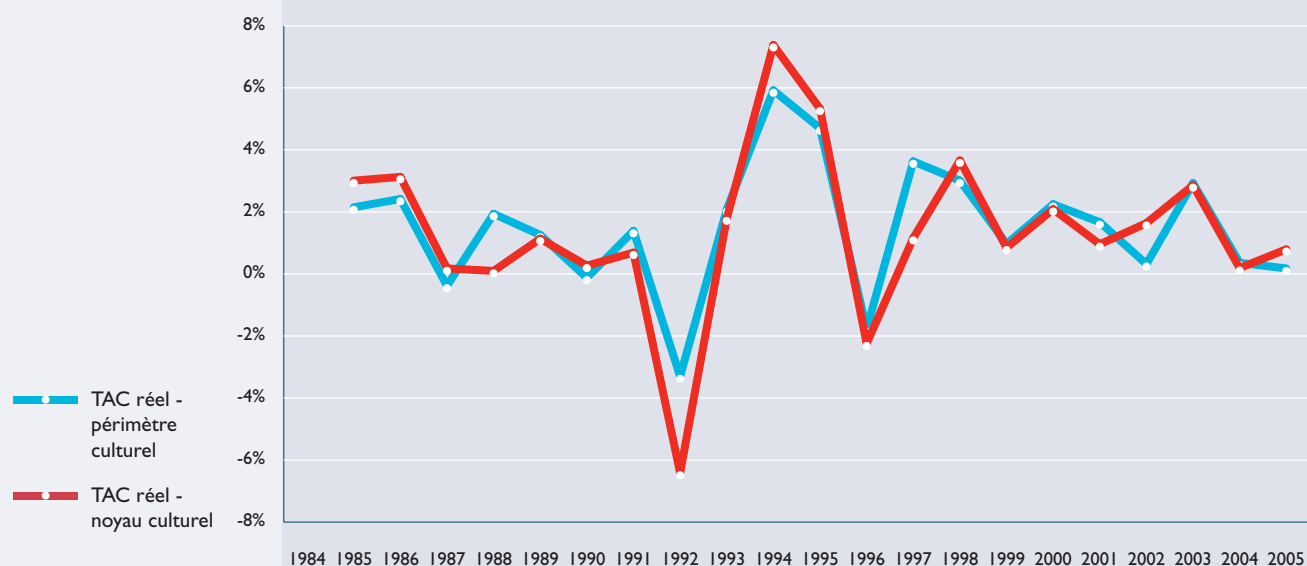
Croissance annuelle réelle (1984 = 100) - Noyau dur et Périmètre culturel



du périmètre culturel de 1984 à 2005

ANNÉES	INDEX Base 2005	CONSTANTS (Base 2005)			
		NOYAU DUR		PERIMETRE CULTUREL	
		En K euros	TCA réel - noyau culturel	En K euros	TCA réel - périmètre culturel
1984	63,14	313 078		427 917	
1985	66,22	322 250	2,93%	436 790	2,07%
1986	67,07	332 076	3,05%	447 008	2,34%
1987	68,12	332 412	0,10%	444 964	-0,46%
1988	68,91	332 490	0,02%	453 247	1,86%
1989	71,05	336 004	1,06%	458 612	1,18%
1990	73,50	336 629	0,19%	457 683	-0,20%
1991	75,86	338 691	0,61%	463 662	1,31%
1992	77,70	316 694	-6,49%	447 974	-3,38%
1993	79,84	322 125	1,71%	456 924	2,00%
1994	81,74	345 647	7,30%	483 587	5,84%
1995	82,94	363 782	5,25%	505 950	4,62%
1996	84,65	355 330	-2,32%	496 554	-1,86%
1997	86,03	359 160	1,08%	514 179	3,55%
1998	86,85	372 014	3,58%	529 256	2,93%
1999	87,82	374 868	0,77%	533 967	0,89%
2000	90,06	382 403	2,01%	545 544	2,17%
2001	92,29	385 773	0,88%	554 197	1,59%
2002	93,80	391 789	1,56%	555 501	0,24%
2003	95,29	402 669	2,78%	571 352	2,85%
2004	97,29	403 107	0,11%	572 975	0,28%
2005	100,00	406 017	0,72%	573 523	0,10%
1984-2005		7 825 008	29,69%	10 931 368	34,03%
TCAM	2,21%		1,25%		1,40%
Moyenne des TCA			1,28%		1,42%
Variance			0,07%		0,04%

Taux de croissance annuel réel des dépenses culturelles (noyau dur et périmètre culturel) -1984 à 2005



COMMENTAIRES

> Le noyau culturel

En termes courants, les dépenses du noyau dur connaissent une augmentation de 105,39 % au cours de la période considérée. Elles ont donc plus que doublé. En euros constants, elles ont été multipliées par 1,29.

Le taux de croissance annuel est négatif à deux reprises sur la période 1984-2005, soit en 1992 et 1996.

Le taux de croissance annuel moyen des dépenses exprimées en euros courants est de 3,49%. En euros constants, il est de 1,25 %. La variance est faible sur la série considérée.

> Le périmètre culturel

Lorsqu'on prend en compte le périmètre élargi des dépenses culturelles, on observe des taux de croissance supérieurs.

Les taux de croissance annuels réels des années 1987, 1990 et 1996 sont négatifs, ce qui diffère des valeurs observées pour le « noyau dur » pour lequel les années 1987 et 1990 montraient un taux de croissance positif.

Le taux de croissance annuel moyen est de 3,65% en termes courants et de 1,40 % en termes constants. Soit deux valeurs légèrement supérieures aux taux de croissance annuels moyens du « noyau dur ». On observe donc que les dépenses de certaines divisions organiques qui ne font pas partie du « noyau dur » ont une croissance supérieure à la croissance moyenne des dépenses des divisions organiques du « noyau dur ».

Évolution des dépenses culturelles *par rapport au nombre d'habitants*

Le nombre exact d'habitants de la Communauté française n'est pas connu. Celui-ci a donc été estimé comme étant égal à la population de la Région wallonne, augmentée de 80% de la population de la Région bruxelloise⁴ et diminuée de la population de la Communauté germanophone, sur base des données disponibles en la matière auprès de l'Institut national de statistiques.

Nous rapportons les dépenses d'une année au nombre d'habitants en date du premier janvier de la même année.

SOURCES

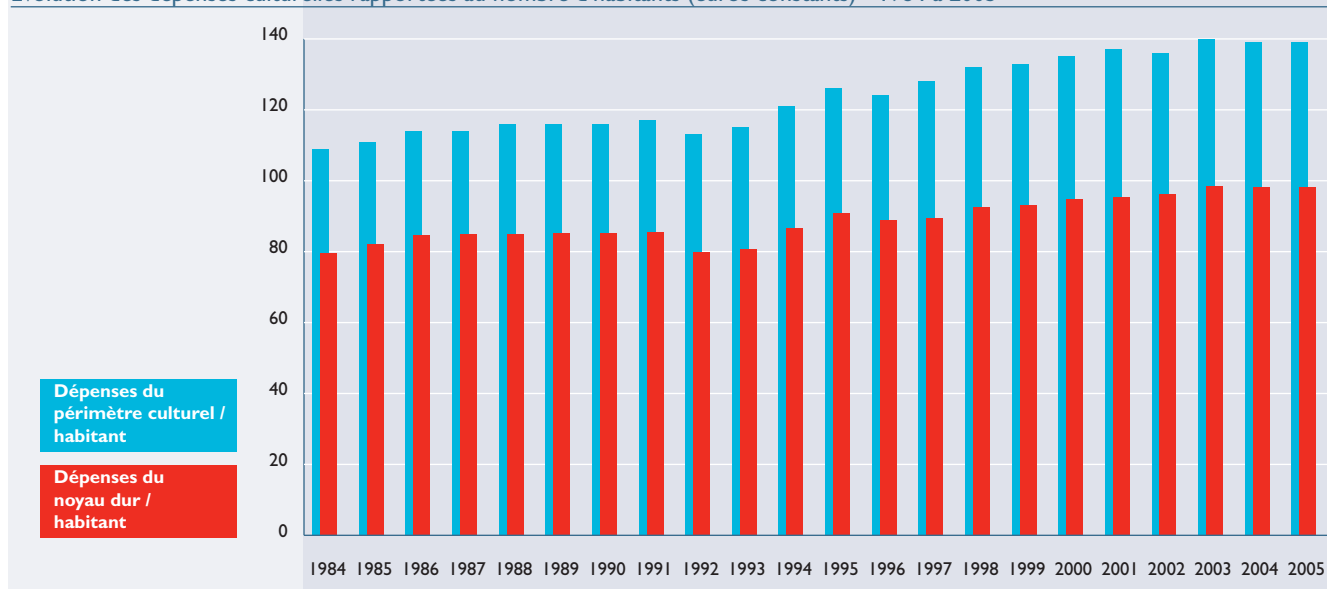
Institut national des statistiques - OPC

⁴ Il s'agit de la clé institutionnelle appliquée à la Région bruxelloise : 80% de francophones et 20% de néerlandophones.

Évolution des dépenses culturelles rapportées

ANNÉES	POPULATION		EN EUROS COURANTS	
	Nombre d'habitants	Taux de croissance annuel	Dépenses du noyau dur / habitant	
			En euros courants	Taux de croissance annuel nominal
1984	3 928 009			50,3
1985	3 925 585	-0,06%	54,4	8,02%
1986	3 920 949	-0,12%	56,8	4,50%
1987	3 917 977	-0,08%	57,8	1,73%
1988	3 918 986	0,03%	58,5	1,16%
1989	3 944 436	0,65%	60,5	3,52%
1990	3 948 162	0,09%	62,7	3,54%
1991	3 959 470	0,29%	64,9	3,55%
1992	3 968 713	0,23%	62,0	-4,45%
1993	3 985 152	0,41%	64,5	4,09%
1994	3 995 054	0,25%	70,7	9,58%
1995	4 005 191	0,25%	75,3	6,52%
1996	4 003 628	-0,04%	75,1	-0,27%
1997	4 011 580	0,20%	77,0	2,52%
1998	4 019 128	0,19%	80,4	4,37%
1999	4 025 550	0,16%	81,8	1,73%
2000	4 036 139	0,26%	85,3	4,33%
2001	4 046 945	0,27%	88,0	3,10%
2002	4 069 980	0,57%	90,3	2,64%
2003	4 090 312	0,50%	93,8	3,89%
2004	4 108 518	0,45%	95,5	1,75%
2005	4 128 829	0,49%	98,3	3,02%
1984-2005		5,11%		95,40%
Moyenne			72,9	
TCAM		0,24%		3,24%
Moyenne des TCA		0,24%		3,28%
Variance		0,00%		0,08%

Évolution des dépenses culturelles rapportées au nombre d'habitants (euros constants) - 1984 à 2005



au nombre d'habitants de 1984 à 2005

EN EUROS COURANTS		EN EUROS CONSTANTS			
Dépenses du périmètre culturel / habitant		Dépenses du noyau dur / habitant		Dépenses du périmètre culturel / habitant	
En euros courants	Taux de croissance annuel nominal	En euros constants	TCA réel - noyau culturel	En euros constants	TCA réel - périmètre culturel
69		79,7		109	
74	7,11%	82,1	3,00%	111	2,14%
76	3,79%	84,7	3,17%	114	2,46%
77	1,17%	84,8	0,18%	114	-0,38%
80	3,02%	84,8	0,00%	116	1,84%
83	3,65%	85,2	0,41%	116	0,53%
85	3,14%	85,3	0,09%	116	-0,30%
89	4,27%	85,5	0,33%	117	1,02%
88	-1,27%	79,8	-6,71%	113	-3,61%
92	4,38%	80,8	1,30%	115	1,58%
99	8,08%	86,5	7,04%	121	5,57%
105	5,89%	90,8	4,98%	126	4,36%
105	0,21%	88,8	-2,29%	124	-1,82%
110	5,03%	89,5	0,88%	128	3,34%
114	3,72%	92,6	3,38%	132	2,74%
116	1,86%	93,1	0,61%	133	0,73%
122	4,49%	94,7	1,74%	135	1,90%
126	3,82%	95,3	0,61%	137	1,31%
128	1,31%	96,3	0,98%	136	-0,33%
133	3,97%	98,4	2,27%	140	2,34%
136	1,93%	98,1	-0,33%	139	-0,16%
139	2,37%	98,3	0,23%	139	-0,40%
	101,94%		23,38%		27,51%
102,1		88,9		124,1	
	3,40%		1,01%		1,16%
	3,43%		1,04%		1,18%
	0,05%		0,07%		0,04%

COMMENTAIRES

> Le noyau culturel

Selon l'univers de la culture retenu ici, la Communauté française a dépensé, 98,34 euros par habitant pour soutenir la culture en 2005.

Pour la période considérée, (1984-2005), le taux de croissance moyen des dépenses culturelles par habitant est inférieur au taux de croissance annuel moyen des dépenses culturelles (1,01% au lieu de 1,25%).

Les dépenses culturelles par habitant en euros constants sont en diminution pour les années 1992 et 1996, ce qui correspond aux années pour lesquelles ont avait déjà pu observer des taux de croissance négatifs des dépenses culturelles mais également pour l'année 2004 qui connaît un taux de croissance annuel de -0,33%, inférieur à la croissance de la population (0,45%).

> Le périmètre culturel

Dans cette seconde approche du périmètre des dépenses culturelles, on observe que les moyens octroyés à la culture sont, en 2005, de 138,9 euros par habitant, soit supérieurs de 40,57 euros par habitant, par rapport aux montants obtenus pour le « noyau dur ». Il s'agit d'une différence appréciable.

Le taux de croissance moyen est de 1,16%, ce qui est supérieur à la valeur correspondante pour le « noyau dur ».

Dépenses culturelles

par rapport au PIB communautaire

Le PIB communautaire n'étant pas calculé par l'Institut des Comptes Nationaux (ICN), le CREW a proposé une méthode d'estimation de celui-ci sur base des PIB régionaux qui eux, sont disponibles auprès de l'ICN, méthode que nous reprenons ici.

Le calcul des PIB régionaux s'effectue sur base de quatre unités territoriales : la Région wallonne, la Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et une unité extra régionale. Entre dans cette dernière catégorie, la production économique belge produite en dehors du territoire géographique de la Belgique. Sont ici couvertes les forces belges en Allemagne, les enseignants en Allemagne et les ambassades belges à l'étranger.

Dans le total du PIB, la part de cette unité extra régionale est de 0,1% pour 1996 et les années suivantes⁵. Les PIB régionaux calculés dans le module macro-économique développé au sein du CREW intègrent la composante extra-régionale qui est ventilée entre les régions au prorata de leur part de PIB calculée en dehors de cette composante.

Le PIB communautaire a donc été estimé comme suit, sur base des PIB régionaux :

$$PIB_{CF} = PIB_{RW} + 80\% * PIB_{RB} - \left(\frac{pop_{CG}}{pop_{RW}} \right) * PIB_{RW}$$

Afin d'être cohérent avec l'estimation retenue pour la population, une partie du PIB de la Région wallonne correspondant à la part de la population de la Communauté germanophone dans la population de la Région wallonne a été retirée⁶.

Depuis 1995, les PIB régionaux sont calculés par l'ICN sur base de la méthodologie SEC 95⁷ alors qu'auparavant, ce calcul était fait sur base du SEC 79. L'ICN n'a pas publié de rétrapolations SEC 95 des agrégats régionaux. Les séries régionales entre 1984 et 1994 doivent donc être estimées. Les rétrapolations effectuées au sein du Centre de Recherches sur l'Économie wallonne consistent à appliquer rétrospectivement les taux de croissance des séries nominales connues en SEC 79⁸ à la première valeur en SEC 95 publiée par l'ICN⁹. Les PIB régionaux de 2005 n'ont pas encore été publiés par l'ICN. Nous avons donc retenu pour cette année les valeurs estimées par le CREW.

SOURCES

Documents budgétaires de la Communauté française, calculs OPC ; Comptes régionaux, Agrégats par branche d'activité 1995-1999, ICN (aussi disponible sur site Internet Belgostat) et projections régionales CREW pour l'année 2005.

⁵ En 1995, l'unité extra-régionale représentait 0,2% du PIB du royaume.

⁶ Entre 1981 et 2003, la population germanophone représente de 2,01 % à 2,12 % de la population wallonne.

⁷ Système Européen des Comptes nationaux et régionaux.

⁸ En SEC 79, taux de croissance régionaux entre 1981 et 1994 issus des *Comptes régionaux 1975-1997* et disponibles sur le site Belgostat.be.

⁹ Cette rétrapolation reproduit donc les évolutions régionales observées dans les anciennes publications de l'ICN à la structure présentée dans la nouvelle publication. Ceci implique l'hypothèse que le passage à la nouvelle publication (adoption des concepts SEC 95 et autres modifications méthodologiques introduites par l'ICN) n'affecte pas la statistique de la croissance régionale.

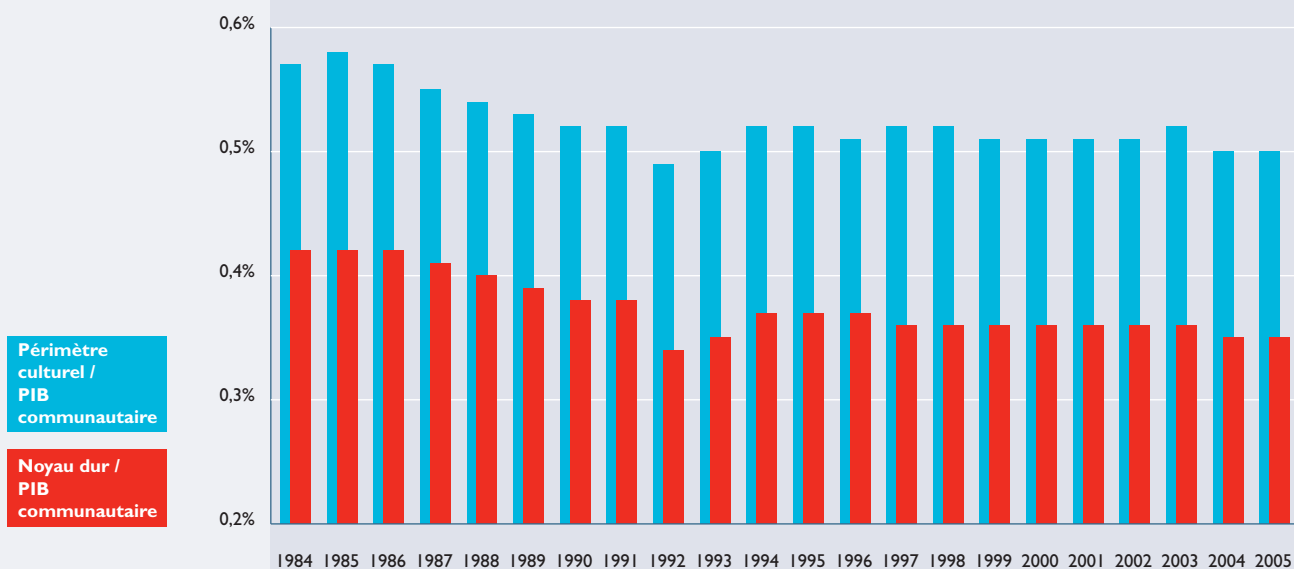
Part du noyau culturel et du périmètre culturel

ANNÉES	PIB CF	NOYAU DUR			PERIMETRE CULTUREL		
	en K euros courants ¹⁰	Dépenses du noyau dur (K euros courants)	Noyau dur / PIB CF	Taux de croissance annuel ¹	Dépenses du périmètre culturel (K euros courants)	Périmètre culturel / PIB CF	Taux de croissance annuel
1984	47 426 498	197 678	0,42%		270 199	0,57%	
1985	50 331 143	213 394	0,42%	1,67%	289 230	0,57%	0,87%
1986	52 809 355	222 737	0,42%	-0,57%	299 827	0,57%	-1,20%
1987	54 661 008	226 426	0,41%	-1,39%	303 092	0,55%	-2,34%
1988	57 820 510	229 108	0,40%	-4,42%	312 319	0,54%	-2,59%
1989	61 855 302	238 724	0,39%	-4,67%	325 834	0,53%	-2,48%
1990	64 842 680	247 415	0,38%	-1,13%	336 387	0,52%	-1,52%
1991	68 219 961	256 934	0,38%	-1,29%	351 739	0,52%	-0,61%
1992	71 558 434	246 080	0,34%	-8,69%	348 088	0,49%	-5,65%
1993	73 314 687	257 194	0,35%	2,01%	364 822	0,50%	2,30%
1994	76 407 697	282 537	0,37%	5,41%	395 291	0,52%	3,97%
1995	80 661 951	301 726	0,37%	1,16%	419 642	0,52%	0,56%
1996	82 195 088	300 799	0,37%	-2,17%	420 350	0,51%	-1,70%
1997	84 944 849	308 989	0,36%	-0,60%	442 354	0,52%	1,83%
1998	88 548 382	323 099	0,36%	0,31%	459 667	0,52%	-0,32%
1999	91 438 435	329 222	0,36%	-1,33%	468 949	0,51%	-1,21%
2000	96 573 449	344 391	0,36%	-0,95%	491 316	0,51%	-0,80%
2001	99 461 914	356 012	0,36%	0,37%	511 444	0,51%	1,07%
2002	102 973 749	367 506	0,36%	-0,29%	521 072	0,51%	-1,59%
2003	105 361 624	383 723	0,36%	-5,32%	544 469	0,52%	2,12%
2004	110 986 238	392 193	0,35%	-2,00%	557 462	0,50%	-2,80%
2005	114 693 193	406 017	0,35%	1,04%	573 523	0,50%	-0,44%
1984-2005	1 737 086 147	6 431 906		-21,27%	9 007 075		-11,84%
TCAM				-1,13%			-0,62%
Moyenne des TCA				-1,09%			-0,60%
Variance				0,09%			0,05%

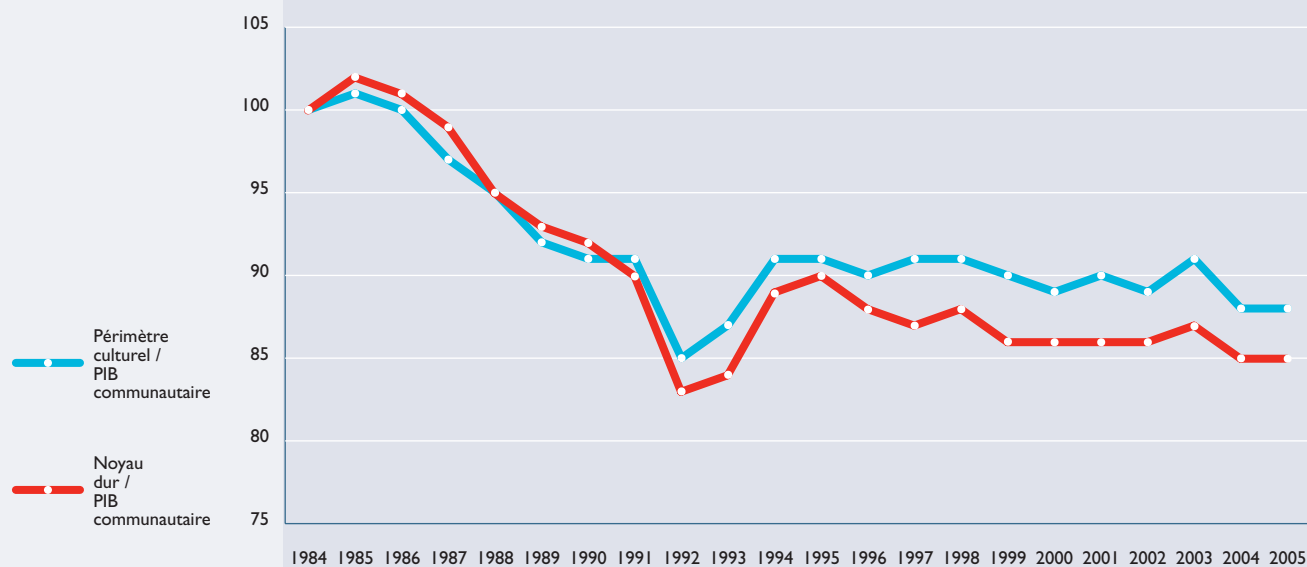
¹⁰ Nous travaillons sur base des données en euros courants. Comme nous calculons le taux de croissance d'un rapport entre deux valeurs, celui-ci est le même, que nous le calculons en termes nominaux ou en termes réels.

dans le PIB estimé de la Communauté française

Évolution des dépenses culturelles rapporté au PIB communautaire de 1984 à 2005



Croissance annuelle réelle (1984 = 100) du noyau dur et du périmètre culturel rapportés au PIB communautaire



COMMENTAIRES

> Le noyau culturel

Sur la période allant de 1984 à 2005, les dépenses de culture du « noyau dur » varient dans une fourchette de 0,331% (en 2004) à 0,432 % (en 1985) du PIB communautaire, et s'établissent en moyenne à 0,374 % de ce même PIB.

Selon les estimations proposées, le ratio des dépenses culturelles par rapport au PIB communautaire serait en baisse sur pratiquement toute la période. En d'autres termes, les dépenses culturelles croissent moins vite que le PIB de la Communauté française.

> Le périmètre culturel

Avec l'élargissement du périmètre culturel, ce ratio est compris entre 0,486% (en 1992) et 0,583% (en 1985).

D'année en année, ce ratio diminue, au rythme annuel moyen de -0,62%. La croissance des dépenses culturelles est donc inférieure à celle du PIB communautaire.

Dépenses culturelles

par rapport aux dépenses d'enseignement

On sait que sur la période passée en revue, la Communauté française a connu d'importantes évolutions dans l'attribution (ou l'exercice) de ses compétences, qui ne sont pas sans influencer sur sa « masse » budgétaire globale. Tenter d'observer la part prise par les dépenses culturelles dans les dépenses totales de la Communauté durant cette période est donc délicat, et comme expliqué précédemment, nous ne le faisons qu'à partir de 1994 dans le chapitre suivant.

Il est par contre apparu plus réaliste de comparer les dépenses culturelles et celles consacrées à l'enseignement. Avant la communautarisation de l'enseignement (1989), la matière était gérée au niveau national et se traduisait sous forme de deux budgets : l'un était consacré à l'enseignement en régime français, et l'autre à l'enseignement néerlandophone. Pour procéder à la confrontation des sous-ensembles « Culture » et « Enseignement », ont été inventoriés les totaux des dépenses de l'éducation nationale (régime français) pour la période 1981 - 1988. La suite de la série (1989 – 2005) provient de la base de données du Ministère.

Comme l'univers budgétaire de l'enseignement a été lui-même modifié à plusieurs reprises entre 1981 et 2005¹¹, n'ont été prises en considération que les dépenses de l'enseignement fondamental, secondaire, spécial, universitaire, supérieur non universitaire, de promotion sociale et à distance. L'enseignement artistique est rangé, pour sa part, dans le périmètre culturel, tel que défini au début du chapitre.

Il faut signaler que les écoles d'architecture sont aujourd'hui rattachées à la DO55 et qu'on n'a pu les y rétroprojeter qu'à partir de 1997. Il n'a pas été possible de retrouver les montants des trois écoles d'architecture financées par la Communauté française avant cette date.

Les montants correspondant ont donc été retirés du montant total des dépenses d'enseignement à partir de 1997 et réinjectés dans la DO 57¹².

Dans ce chapitre, est donc calculé le ratio suivant : **la part de la culture dans les dépenses totalisées de culture et d'enseignement.**

SOURCES

Documents budgétaires de la Communauté française.
 Moniteur belge (3/02/1983, 2/08/1983, 5/08/1983, 14/12/1983, 9/08/1984, 10/10/1985, 6/08/1988, 19/08/1988, 20/08/1988, 11/02/1989, 4/01/1990, 9/01/1990).
 calculs OPC.

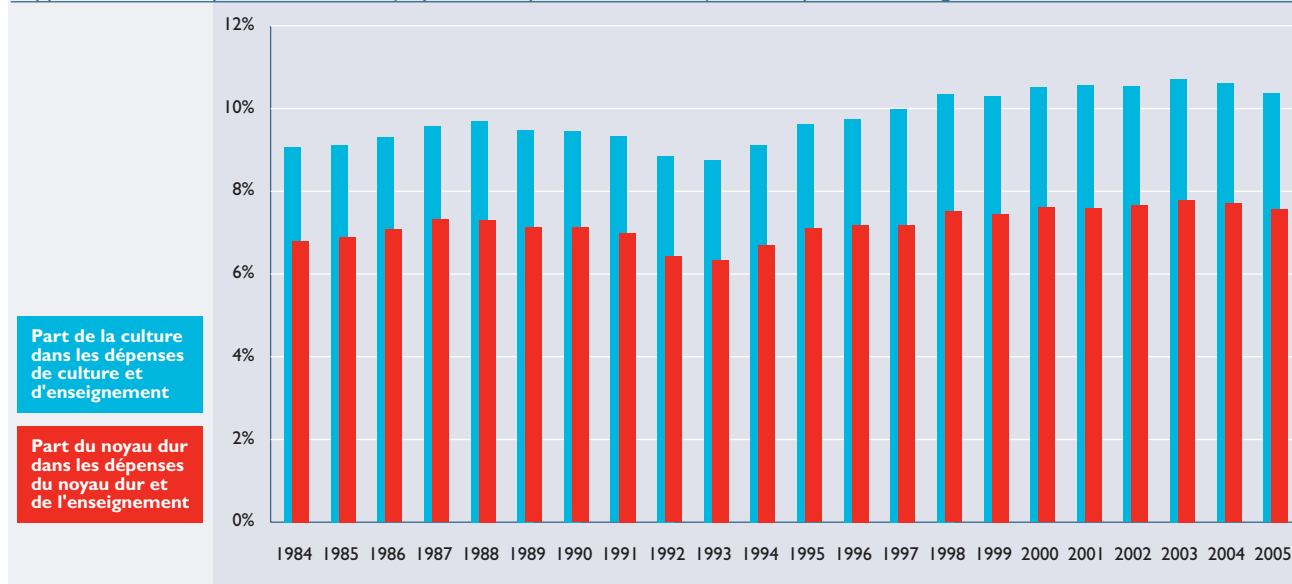
¹¹ Citons par exemple l'inspection médicale scolaire. Pour certaines années, cette matière se trouve dans le budget de l'enseignement alors que pour d'autres elle fait partie des dépenses de santé.

¹² Le détail de la part des dépenses des écoles d'architectures dans les dépenses d'enseignement se trouve en annexe de la présente partie.

Évolution des dépenses culturelles et

ANNÉES	DÉPENSES D'ENSEIGNEMENT	PAR RAPPORT AU NOYAU DUR			
	K euros courants	Dépenses du noyau dur (euros courants)	Dépenses du noyau dur et d'enseignement (K euros courants)	Part du Noyau dur dans les dépenses du noyau dur et de l'enseignement	Taux de croissance annuel
1984	2 709 828	197 678	2 907 506	6,80%	
1985	2 882 134	213 394	3 095 528	6,89%	1,39%
1986	2 925 010	222 737	3 147 747	7,08%	2,65%
1987	2 865 364	226 426	3 091 790	7,32%	3,50%
1988	2 906 594	229 108	3 135 702	7,31%	-0,23%
1989	3 110 161	238 724	3 348 885	7,13%	-2,44%
1990	3 220 967	247 415	3 468 382	7,13%	0,07%
1991	3 421 193	256 934	3 678 128	6,99%	-2,07%
1992	3 586 866	246 080	3 832 946	6,42%	-8,09%
1993	3 799 191	257 194	4 056 386	6,34%	-1,24%
1994	3 936 795	282 537	4 219 331	6,70%	5,61%
1995	3 948 636	301 726	4 250 363	7,10%	6,01%
1996	3 891 105	300 799	4 191 904	7,18%	1,08%
1997	3 987 350	308 989	4 296 339	7,19%	0,23%
1998	3 979 812	323 099	4 302 911	7,51%	4,41%
1999	4 087 444	329 222	4 416 667	7,45%	-0,73%
2000	4 183 835	344 391	4 528 226	7,61%	2,03%
2001	4 332 120	356 012	4 688 133	7,59%	-0,15%
2002	4 429 554	367 506	4 797 060	7,66%	0,88%
2003	4 540 229	383 723	4 923 952	7,79%	1,72%
2004	4 697 910	392 193	5 090 103	7,71%	-1,13%
2005	4 956 572	406 017	5 362 589	7,57%	-1,74%
1984-2005	82 398 672	6 431 906	88 830 578		11,36%
TCAM					0,51%
Moyenne des TCA					0,56%
Variance					0,10%

Rapport entre les dépenses de culture (noyau dur et périmètre culturel) et les dépenses d'enseignement de 1984 à 2005



des dépenses d'enseignement de 1984 à 2005

PAR RAPPORT AU PERIMETRE CULTUREL				ANNÉES
Dépenses du périmètre culturel (K euros courants)	Dépenses de culture et d'enseignement (K euros courants)	part de la culture dans les dépenses de culture et d'enseignement	Taux de croissance annuel	
270 199	2 980 027	9,07%		1984
289 230	3 171 364	9,12%	0,59%	1985
299 827	3 224 837	9,30%	1,95%	1986
303 092	3 168 456	9,57%	2,89%	1987
312 319	3 218 912	9,70%	1,43%	1988
325 834	3 435 995	9,48%	-2,26%	1989
336 387	3 557 354	9,46%	-0,28%	1990
351 739	3 772 932	9,32%	-1,41%	1991
348 088	3 934 954	8,85%	-5,11%	1992
364 822	4 164 014	8,76%	-0,96%	1993
395 291	4 332 086	9,12%	4,15%	1994
419 642	4 368 278	9,61%	5,28%	1995
420 350	4 311 456	9,75%	1,49%	1996
442 354	4 429 704	9,99%	2,43%	1997
459 667	4 439 478	10,35%	3,68%	1998
468 949	4 556 394	10,29%	-0,60%	1999
491 316	4 675 151	10,51%	2,11%	2000
511 444	4 843 564	10,56%	0,48%	2001
521 072	4 950 626	10,53%	-0,32%	2002
544 469	5 084 698	10,71%	1,73%	2003
557 462	5 255 372	10,61%	-0,94%	2004
573 523	5 530 095	10,37%	-2,23%	2005
9 007 075	91 405 747		14,38%	1984-2005
			0,67%	TCAM
			0,61%	Moyenne des TCA
			0,06%	Variance

COMMENTAIRES

> Noyau dur

La part de la culture dans le total des dépenses de culture et d'enseignement représente en moyenne 7,20% entre 1984 et 2005. Elle est en légère augmentation : 6,80% en 1984, 7,57% en 2005. Cela revient à dire que le taux de croissance du premier sous-ensemble est supérieur à celui du second : le taux de croissance annuel moyen du périmètre des dépenses culturelles présentées ici s'élève en effet à 3,49%, tandis que celui des dépenses d'enseignement est de 2,92%.

A neuf reprises entre 1984 et 2005, le taux de croissance annuel de la part de la culture dans l'ensemble composé des dépenses de culture et d'enseignement de la Communauté française est négatif.

Alors que le ratio calculé est en baisse de 1989 à 1993, il est vraisemblable que l'augmentation de la part de la culture qui se dessine à partir de 1994 est principalement expliquée par les mesures de rationalisation prises en matière d'enseignement à cette époque.

> Le périmètre culturel

En élargissant le périmètre culturel, la part de la culture dans les dépenses d'enseignement et de culture passe de 7,20% à 9,80% en moyenne sur la période considérée.

Le taux de croissance annuel moyen passe lui de 0,51% à 0,67%.

On observe des valeurs négatives des taux de croissances pour les mêmes années que lors de l'analyse du noyau dur.

Poids des dépenses culturelles dans l'ensemble *des dépenses de la Communauté française*

Depuis 1994, les compétences exercées par la Communauté française n'ont plus été modifiées. Nous pouvons donc, examiner la part que la culture représente dans l'ensemble des dépenses de la Communauté française de 1994 à 2005.

Notons cependant que tous les moyens inscrits au budget des dépenses de la Communauté ne correspondent pas à des moyens attribués directement aux compétences qui sont les siennes. Sont en effet également compris dans cet ensemble des montants alloués au remboursement des charges d'intérêt ou à des transferts vers d'autres niveaux de pouvoirs (Région wallonne, Commission communautaire française). La Communauté verse ainsi à ces deux institutions des moyens pour la gestion de compétences qui leur ont été cédées. Mais ces moyens sont inférieurs au coût que cette gestion représente pour la COCOF et la Région wallonne. Il s'agit en d'autres termes d'un soutien financier de la COCOF et de la Région wallonne en faveur de la Communauté française.

Ces mesures sont entrées en vigueur en 1993. Afin d'avoir une situation homogène sur la période de calcul de ce ratio, celui-ci n'est établi qu'à partir de 1994.

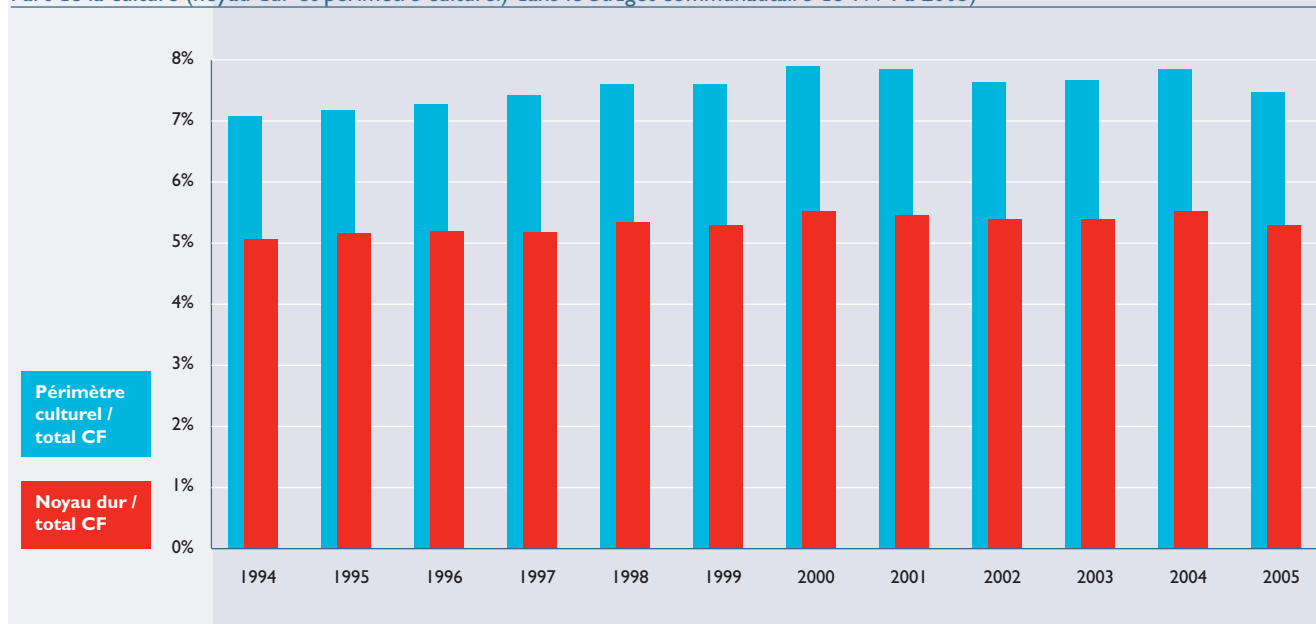
SOURCES

Documents budgétaires de la Communauté française et calculs OPC.

Part de la culture dans l'ensemble des dépenses de la Communauté française de 1994 à 2005

ANNÉES	DÉPENSES TOTALES DE LA CF	NOYAU DUR			PÉRIMÈTRE CULTUREL		
	en K euros courants	Dépenses du noyau dur (K euros courants)	Noyau dur / total CF	Taux de croissance annuel du noyau dur / total CF	Dépenses de culture (K euros courants)	Périmètre culturel / total CF	Taux de croissance annuel du périmètre culturel / total CF
1994	5 581 013	282 537	5,06%		395 291	7,08%	5,21%
1995	5 851 026	301 726	5,16%	1,86%	419 642	7,17%	1,26%
1996	5 785 870	300 799	5,20%	0,82%	420 350	7,27%	1,30%
1997	5 959 742	308 989	5,18%	-0,27%	442 354	7,42%	2,16%
1998	6 036 428	323 099	5,35%	3,24%	459 667	7,61%	2,59%
1999	6 160 454	329 222	5,34%	-0,16%	468 949	7,61%	-0,03%
2000	6 224 445	344 391	5,53%	3,53%	491 316	7,89%	3,69%
2001	6 519 572	356 012	5,46%	-1,31%	511 444	7,84%	-0,62%
2002	6 821 193	367 506	5,39%	-1,34%	521 072	7,64%	-2,62%
2003	7 105 625	383 723	5,40%	0,23%	544 469	7,66%	0,31%
2004	7 102 819	392 193	5,52%	2,25%	557 462	7,85%	2,43%
2005	7 676 807	406 017	5,29%	-4,22%	573 523	7,47%	-4,81%
1984-2005	76 824 994			4,47%			5,48%
tcam				0,37%			0,25%
moyenne arithmétique tca				0,42%			0,51%
variance				0,05%			0,06%

Part de la culture (noyau dur et périmètre culturel) dans le budget communautaire de 1994 à 2005)



COMMENTAIRES

En prenant en compte le périmètre culturel, on constate que la part de la culture dans le budget de la Communauté française est en augmentation chaque année entre 1994 et 2004. En 2005, elle diminue de 4,81% par rapport à l'année précédente. C'est la forte hausse de la dette directe de 2005 qui pourrait expliquer cette diminution.

2

Évolution des moyens par division organique

LE NOYAU DUR

Évolution des moyens par division organique

Le noyau dur

Après avoir balisé le(s) périmètre(s) des dépenses culturelles de la Communauté et avoir proposé la construction de quelques indicateurs macro-économiques, la présente synthèse se propose de passer en revue, de manière plus détaillée, les principales composantes du périmètre culturel.

Plusieurs divisions organiques du budget seront passées en revue et détaillées au niveau des programmes¹³ qui les composent, présentés en bloc.

Le « noyau dur » des crédits culturels figure dans les divisions organiques 20 à 25 du budget. Le rattachement des crédits antérieurs à 1993 à l'organisation budgétaire par programme et à la structure budgétaire 2005, s'effectue presque complètement. Autrement dit, il apparaît qu'une très faible partie des dépenses enregistrées sous les divisions organiques aujourd'hui numérotées 20, 21, 23, 24 et 25 n'a pu être reliée à l'un ou l'autre programme de ces mêmes DO de manière assurée et satisfaisante (les montants sont répertoriés comme tels dans une rubrique « non relié »). Moyennant cet avertissement, le chapitre présente, pour chaque division, des tableaux qui reprennent :

- > les dépenses par programme en euros courants,
- > les dépenses par programme en euros constants (année de base 2005),
- > les taux de croissance annuels des montants attribués à chaque programme (DO 20 à 25),
- > les dépenses par habitant de la Communauté française.

SOURCES

Documents budgétaires de la Communauté française et calculs OPC.

¹³ Le détail existe jusqu'au niveau des « activités » et des allocations de base, mais ne sera pas présenté ici.

La division organique 20

les Affaires générales de la culture

La division 20 contient actuellement quatre programmes intitulés :

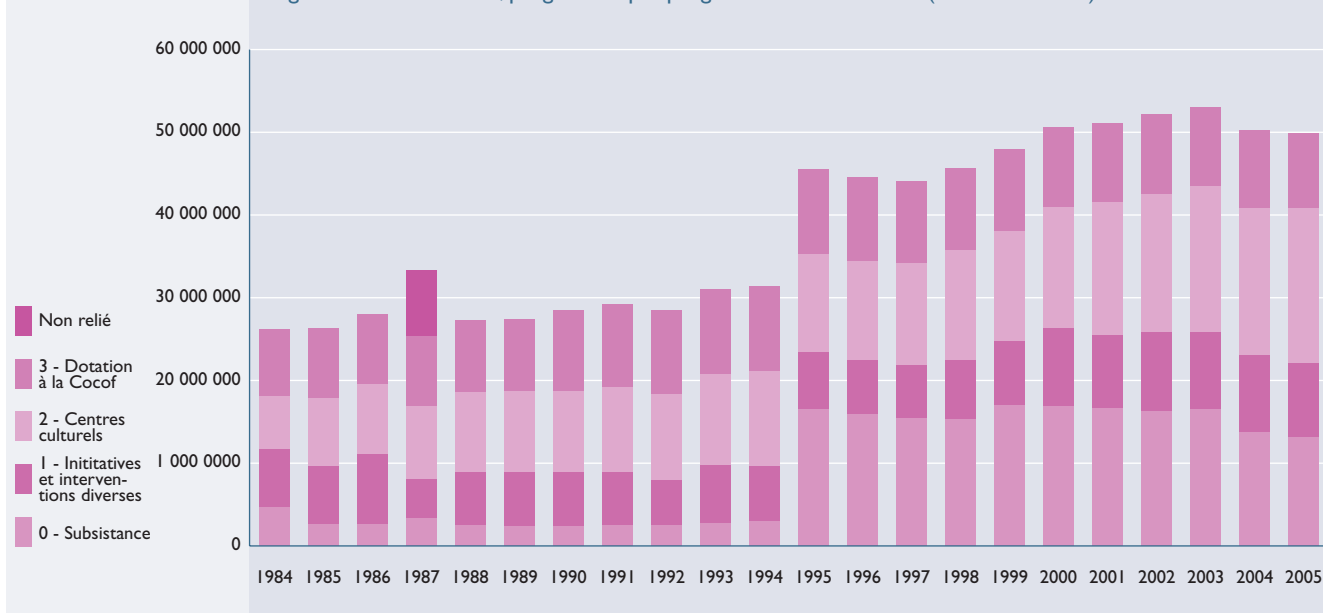
- > 0 : Subsistance,
- > 1 : Initiatives et interventions diverses,
- > 2 : Centres culturels,
- > 3 : Dotation à la Commission communautaire française.

Signalons d'emblée que la subvention aux « Archives et Musée de la Littérature » qui figurait en DO 22 jusqu'en 2003 fait désormais partie du programme 1 de la DO 20. L'allocation de base (AB) a été rétro projetée selon cette nouvelle classification.

Montants enregistrés aux différents programmes de la DO 20 (en euros courants)

ANNEES	0 - Subsistance	1 - Initiatives et interventions diverses	2 - Centres culturels	3 - Dotation à la Cocof	Non relié	Total
1984	2 922 665	4 474 478	3 993 565	5 133 875	14 874	16 539 456
1985	1 755 086	4 610 820	5 490 842	5 540 420	12 395	17 409 562
1986	1 727 818	5 708 988	5 627 183	5 733 777	0	18 797 766
1987	2 302 931	3 170 558	6 056 039	5 733 777	5 404 079	22 667 384
1988	1 745 170	4 367 884	6 710 478	5 932 092		18 755 624
1989	1 655 929	4 650 483	7 005 471	6 098 181		19 410 063
1990	1 774 918	4 752 119	7 245 928	7 139 334	24 789	20 937 087
1991	1 901 343	4 883 502	7 768 983	7 585 542		22 139 371
1992	1 888 949	4 256 332	8 091 245	7 915 240		22 151 765
1993	2 156 674	5 664 367	8 710 978	8 237 502		24 769 521
1994	2 394 651	5 518 110	9 315 839	8 443 253		25 671 853
1995	13 644 060	5 716 425	9 836 415	8 552 327		37 749 226
1996	13 463 097	5 523 068	10 176 029	8 552 327		37 714 521
1997	13 294 530	5 443 742	10 612 322	8 552 327		37 902 920
1998	13 289 572	6 229 564	11 484 907	8 639 089		39 643 132
1999	14 868 654	6 846 819	11 730 322	8 639 089		42 084 884
2000	15 208 268	8 534 974	13 076 383	8 738 247		45 557 872
2001	15 332 215	8 173 050	14 804 201	8 867 151		47 176 617
2002	15 257 000	9 036 000	15 613 000	9 000 000		48 906 000
2003	15 716 000	8 874 000	16 864 000	9 060 000		50 514 000
2004	13 329 000	9 084 000	17 313 000	9 162 000		48 888 000
2005	13 159 000	8 955 000	18 650 000	9 162 000		49 926 000
1984-2005	178 787 528	134 474 281	226 177 129	170 417 550	5 456 136	715 312 624

Évolution des montants enregistrés dans la DO 20, programme par programme - 1984 à 2005 (euros constants)



Montants enregistrés aux différents programmes de la DO 20 (en euros constants)

ANNEES	0 - Subsistance	1 - Initiatives et interventions diverses	2 - Centres culturels	3 - Dotation à la Cocof	Non relié	Total
1984	4.628.864	7.086.598	6.324.936	8.130.939	23.557	26.194.894
1985	2.650.387	6.962.881	8.291.818	8.366.687	18.717	26.290.490
1986	2.576.141	8.511.984	8.390.015	8.548.945		28.027.085
1987	3.380.697	4.654.372	8.890.251	8.417.172	7.933.175	33.275.666
1988	2.532.536	6.338.534	9.738.032	8.608.463		27.217.565
1989	2.330.653	6.545.366	9.859.917	8.582.943		27.318.878
1990	2.414.854	6.465.468	9.858.405	9.713.379	33.727	28.485.833
1991	2.506.385	6.437.520	10.241.212	9.999.396		29.184.512
1992	2.431.079	5.477.905	10.413.442	10.186.924		28.509.351
1993	2.701.245	7.094.648	10.910.544	10.317.512		31.023.949
1994	2.929.596	6.750.807	11.396.915	10.329.402		31.406.721
1995	16.450.518	6.892.241	11.859.676	10.311.462		45.513.897
1996	15.904.427	6.524.593	12.021.299	10.103.162		44.553.480
1997	15.453.365	6.327.725	12.335.606	9.941.098		44.057.794
1998	15.301.752	7.172.786	13.223.842	9.947.138		45.645.518
1999	16.930.829	7.796.424	13.357.233	9.837.269		47.921.753
2000	16.886.817	9.476.987	14.519.635	9.702.695		50.586.134
2001	16.613.083	8.855.834	16.040.959	9.607.922		51.117.799
2002	16.265.458	9.633.262	16.644.989	9.594.883		52.138.593
2003	16.492.811	9.312.625	17.697.555	9.507.818		53.010.809
2004	13.700.278	9.337.034	17.795.251	9.417.206		50.249.769
2005	13.159.000	8.955.000	18.650.000	9.162.000		49.926.000
1984-2005	204.240.774	162.610.592	268.461.531	208.334.415	8.009.176	851.656.488

Taux de croissance annuels relatifs aux montants enregistrés à la DO 20 (euros constants)

ANNEES	0 - Subsistance	1 - Initiatives et interventions diverses	2 - Centres culturels	3 - Dotation à la Cocof	Non relié	Total
1984						
1985	-42,74%	-1,75%	31,10%	2,90%		0,36%
1986	-2,80%	22,25%	1,18%	2,18%		6,61%
1987	31,23%	-45,32%	5,96%	-1,54%		18,73%
1988	-25,09%	36,18%	9,54%	2,27%		-18,21%
1989	-7,97%	3,26%	1,25%	-0,30%		0,37%
1990	3,61%	-1,22%	-0,02%	13,17%		4,27%
1991	3,79%	-0,43%	3,88%	2,94%		2,45%
1992	-3,00%	-14,91%	1,68%	1,88%		-2,31%
1993	11,11%	29,51%	4,77%	1,28%		8,82%
1994	8,45%	-4,85%	4,46%	0,12%		1,23%
1995	461,53%	2,10%	4,06%	-0,17%		44,92%
1996	-3,32%	-5,33%	1,36%	-2,02%		-2,11%
1997	-2,84%	-3,02%	2,61%	-1,60%		-1,11%
1998	-0,98%	13,35%	7,20%	0,06%		3,60%
1999	10,65%	8,69%	1,01%	-1,10%		4,99%
2000	-0,26%	21,56%	8,70%	-1,37%		5,56%
2001	-1,62%	-6,55%	10,48%	-0,98%		1,05%
2002	-2,09%	8,78%	3,77%	-0,14%		2,00%
2003	1,40%	-3,33%	6,32%	-0,91%		1,67%
2004	-16,93%	0,26%	0,55%	-0,95%		-5,21%
2005	-3,95%	-4,09%	4,80%	-2,71%		-0,64%
1984-2005	184,28%	26,37%	194,86%	12,68%		90,59%
moyenne tca	19,91%	2,63%	5,46%	0,62%		3,67%
tcam	4,86%	1,07%	5,04%	0,54%		2,98%
variance	104,43%	2,88%	0,44%	0,11%		1,34%

COMMENTAIRES

> En courants

Le montant important en 1987, non relié à un programme actuel, concerne l'apurement du déficit d'organismes culturels.

L'augmentation importante des moyens enregistrés au programme 0 de 1994 à 1995 s'explique par l'inscription au budget de 1995 d'un crédit variable de 11,155 millions d'euros (soit à l'époque 450 millions de BEF) pour la promotion de l'emploi dans le non-marchand.

Au niveau de 16,539 millions d'euros en 1984, la DO représente 49,926 millions d'euros en fin de période. En termes nominaux, les crédits sont multipliés par 3 et en termes réels par un peu moins de 2.

Dépenses de la DO 20 par rapport au nombre d'habitants (en euros constants)

ANNEES	0 - Subsistance	1 - Initiatives et interventions diverses	2 - Centres culturels	3 - Dotation à la Cocof	Non relié	Total
1984	1,18	1,80	1,61	2,07	0,01	6,67
1985	0,68	1,77	2,11	2,13	0,00	6,70
1986	0,66	2,17	2,14	2,18		7,15
1987	0,86	1,19	2,27	2,15	2,02	8,49
1988	0,65	1,62	2,48	2,20		6,95
1989	0,59	1,66	2,50	2,18		6,93
1990	0,61	1,64	2,50	2,46	0,01	7,21
1991	0,63	1,63	2,59	2,53		7,37
1992	0,61	1,38	2,62	2,57		7,18
1993	0,68	1,78	2,74	2,59		7,78
1994	0,73	1,69	2,85	2,59		7,86
1995	4,11	1,72	2,96	2,57		11,36
1996	3,97	1,63	3,00	2,52		11,13
1997	3,85	1,58	3,07	2,48		10,98
1998	3,81	1,78	3,29	2,47		11,36
1999	4,21	1,94	3,32	2,44		11,90
2000	4,18	2,35	3,60	2,40		12,53
2001	4,11	2,19	3,96	2,37		12,63
2002	4,00	2,37	4,09	2,36		12,81
2003	4,03	2,28	4,33	2,32		12,96
2004	3,33	2,27	4,33	2,29		12,23
2005	3,19	2,17	4,52	2,22		12,09

COMMENTAIRES

> En euros constants

Le taux de croissance important de 1987 est la conséquence de la prise en compte du montant consacré à l'apurement des déficits d'organismes culturels. Comme il s'agit d'un montant ponctuel, le taux de croissance est négatif l'année suivante.

On notera particulièrement la progression du programme 2 (Centres culturels) qui connaît un rythme moyen de croissance (tcam) de plus de 5 % en euros constants sur la période : il est de 6,325 millions d'euros en 1984 (soit un peu plus de 6 millions d'euros si nous l'exprimons en euros de 2005) et affiche 18,650 millions d'euros en 2005.

> Dépenses par habitant

Rapportées à la population, les dépenses de cette DO, en euros constants, représentent 6,67 euros en 1984 et 12,09 euros en 2005.

La division organique 21

Promotion des Arts de la scène

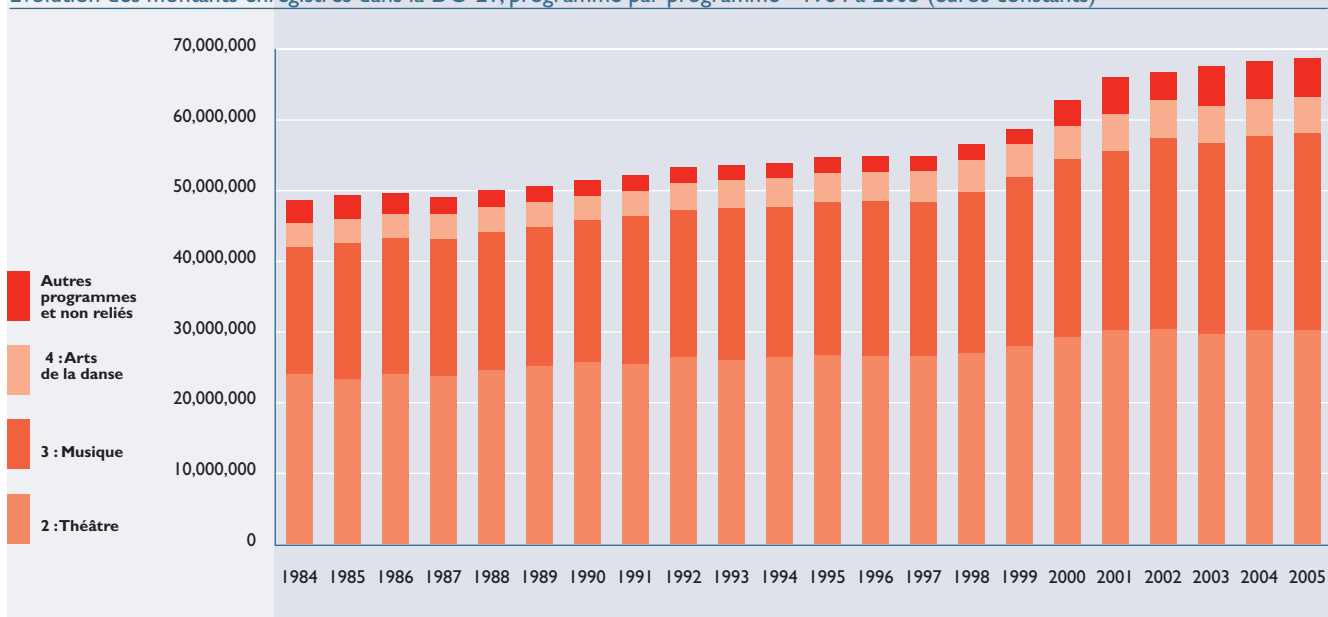
Cette DO pèse en seconde place dans le noyau dur des dépenses culturelles, après l'Audiovisuel (en ce compris la RTBF). Abstraction faite de la chaîne publique, les Arts de la Scène occupent la première place (en %) dans ce noyau. Les programmes de la division 21 sont les suivants :

- > 1 : Initiatives et interventions diverses,
- > 2 : Théâtre,
- > 3 : Musique,
- > 4 : Arts de la danse,
- > 5 : Agences de promotion internationale,
- > 6 : Arts du cirque, arts forains et de la rue.

Montants enregistrés aux différents programmes de la DO 20 (en euros courants)

ANNEES	1 - Initiatives et interventions diverses	2 - Théâtre	3 - Musique	4 - Arts de la danse	5 - Agences de promotion internationale	6 - Arts du cirque, arts forains et de la rue	Non reliés	Total
1984	1 896 385	15 106 631	11 360 960	2 107 095			188 399	30 659 471
1985	2 012 895	15 438 809	12 744 206	2 198 816			210 709	32 605 435
1986	1 990 585	16 068 458	12 920 211	2 288 057				33 267 311
1987	1 616 266	16 103 163	13 249 909	2 387 215				33 356 553
1988	1 690 634	16 874 112	13 495 323	2 387 215				34 447 284
1989	1 559 250	17 811 150	14 025 816	2 503 725				35 899 940
1990	1 685 676	18 879 571	14 710 002	2 506 204				37 781 452
1991	1 712 944	19 263 806	15 852 791	2 721 871				39 551 412
1992	1 712 944	20 490 879	16 137 868	3 029 259				41 370 950
1993	1 757 565	20 716 462	17 181 500	3 101 148				42 756 675
1994	1 824 496	21 532 032	17 397 168	3 296 984				44 050 679
1995	1 864 159	22 174 076	17 873 123	3 415 973				45 327 331
1996	1 906 301	22 513 690	18 453 194	3 525 046				46 398 231
1997	1 879 033	22 773 978	18 829 992	3 678 740				47 161 743
1998	1 960 838	23 443 291	19 764 551	3 829 955	86 763			49 085 397
1999	1 831 933	24 566 248	20 991 624	4 028 270	101 636			51 519 711
2000	2 937 538	26 331 250	22 565 748	4 209 232	118 989	371 840		56 534 597
2001	4 395 152	27 858 274	23 359 007	4 833 924	118 989	359 446		60 924 792
2002	3 087 000	28 409 000	25 453 000	4 957 000	124 000	496 000		62 526 000
2003	4 734 000	28 279 000	25 633 000	5 039 000	107 000	515 000		64 307 000
2004	4 470 000	29 401 000	26 639 000	5 168 000	107 000	535 000		66 320 000
2005	4 834 000	30 228 000	27 782 000	5 171 000	107 000	535 000		68 657 000
1984-2005	53 359 597	484 262 880	406 419 992	76 383 726	871 377	2 812 286	399 109	1 024 508 966

Évolution des montants enregistrés dans la DO 21, programme par programme - 1984 à 2005 (euros constants)



Montants enregistrés aux différents programmes de la DO 21 (en euros constants)

ANNEES	1 - Initiatives et interventions diverses	2 - Théâtre	3 - Musique	4 - Arts de la danse	5 - Agences de promotion internationale	6 - Arts du cirque, arts forains et de la rue	Non reliés	Total
1984	3 003 461	23 925 612	17 993 285	3 337 179			298 383	48 557 921
1985	3 039 709	23 314 420	19 245 252	3 320 470			318 196	49 238 048
1986	2 967 922	23 957 743	19 263 770	3 411 447				49 600 881
1987	2 372 674	23 639 406	19 450 835	3 504 425				48 967 341
1988	2 453 394	24 487 175	19 583 984	3 464 250				49 988 803
1989	2 194 582	25 068 473	19 740 768	3 523 891				50 527 713
1990	2 293 437	25 686 491	20 013 608	3 409 801				51 403 336
1991	2 258 034	25 393 891	20 897 431	3 588 019				52 137 374
1992	2 204 561	26 371 787	20 769 457	3 898 660				53 244 466
1993	2 201 359	25 947 472	21 519 915	3 884 203				53 552 950
1994	2 232 073	26 342 099	21 283 542	4 033 501				53 891 215
1995	2 247 600	26 735 081	21 549 461	4 118 607				54 650 749
1996	2 251 980	26 596 208	21 799 402	4 164 260				54 811 850
1997	2 184 160	26 472 135	21 887 704	4 276 113				54 820 113
1998	2 257 729	26 992 850	22 757 111	4 409 850	99 900			56 517 440
1999	2 086 009	27 973 410	23 903 010	4 586 962	115 733			58 665 123
2000	3 261 757	29 237 453	25 056 349	4 673 809	132 122	412 881		62 774 370
2001	4 762 328	30 185 583	25 310 442	5 237 755	128 929	389 474		66 014 510
2002	3 291 045	30 286 780	27 135 394	5 284 648	132 196	528 785		66 658 849
2003	4 967 992	29 676 776	26 899 990	5 288 068	112 289	540 455		67 485 570
2004	4 594 511	30 219 961	27 381 026	5 311 954	109 980	549 902		68 167 335
2005	4 834 000	30 228 000	27 782 000	5 171 000	107 000	535 000		68 657 000
1984-2005	63 960 317	588 738 806	491 223 738	91 898 872	938 149	2 956 497	616 579	1 240 332 958

Taux de croissance relatifs aux montants enregistrés à la DO 21 (en euros constants)

ANNEES	1 - Initiatives et interventions diverses	2 - Théâtre	3 - Musique	4 - Arts de la danse	5 - Agences de promotion internationale	6 - Arts du cirque, arts forains et de la rue	Non reliés	Total
1984								
1985	1,21%	-2,55%	6,96%	-0,50%			6,64%	1,40%
1986	-2,36%	2,76%	0,10%	2,74%				0,74%
1987	-20,06%	-1,33%	0,97%	2,73%				-1,28%
1988	3,40%	3,59%	0,68%	-1,15%				2,09%
1989	-10,55%	2,37%	0,80%	1,72%				1,08%
1990	4,50%	2,47%	1,38%	-3,24%				1,73%
1991	-1,54%	-1,14%	4,42%	5,23%				1,43%
1992	-2,37%	3,85%	-0,61%	8,66%				2,12%
1993	-0,15%	-1,61%	3,61%	-0,37%				0,58%
1994	1,40%	1,52%	-1,10%	3,84%				0,63%
1995	0,70%	1,49%	1,25%	2,11%				1,41%
1996	0,19%	-0,52%	1,16%	1,11%				0,29%
1997	-3,01%	-0,47%	0,41%	2,69%				0,02%
1998	3,37%	1,97%	3,97%	3,13%				3,10%
1999	-7,61%	3,63%	5,04%	4,02%	16%			3,80%
2000	56,36%	4,52%	4,83%	1,89%	14%			7,00%
2001	46,00%	3,24%	1,01%	12,07%	-2%	-5,67%		5,16%
2002	-30,89%	0,34%	7,21%	0,90%	3%	35,77%		0,98%
2003	50,95%	-2,01%	-0,87%	0,06%	-15%	2,21%		1,24%
2004	-7,52%	1,83%	1,79%	0,45%	-2%	1,75%		1,01%
2005	5,21%	0,03%	1,46%	-2,65%	-3%	-2,71%		0,72%
1984-2005	60,95%	26,34%	54,40%	54,95%	7,11%	29,58%		41,39%
moyenne tca	4,15%	1,14%	2,12%	2,16%	2,18%	10,15%	6,64%	1,68%
tcam	2,19%	1,07%	1,99%	2,01%	0,86%	4,41%		1,59%
variance	4,60%	0,05%	0,06%	0,12%	1,15%	2,83%		0,03%

COMMENTAIRES

> En courants

En début de série, les données relatives à la danse et à la musique ne sont pas historiquement distinguables dans les budgets. Il a néanmoins été possible de reconstituer les grandes lignes d'évolution des deux programmes avec l'identification des moyens attribués à Charleroi Danse, à l'Opéra royal de Wallonie et à l'Orchestre Philharmonique de Liège

Les montants « non reliés » de 1984 et 1985 reprennent principalement des allocations qui concernent indistinctement la musique, le théâtre ou la danse et n'ont pu dès lors être ventilées dans ces programmes.

Le programme consacré aux agences de promotion internationale est créé en 1998. Les moyens octroyés aux arts du cirque, arts forains et de la rue ne figurent de façon nominative au budget que depuis 2000.

Au niveau de 30,659 millions d'euros en 1984, la DO représente un peu plus de 68 millions d'euros en fin de période, soit une multiplication par 2,24.

Dépenses de la DO 21 par rapport au nombre d'habitants (en euros constants)

ANNEES	1 - Initiatives et interventions diverses	2 - Théâtre	3 - Musique	4 - Arts de la danse	5 - Agences de promotion internationale	6 - Arts du cirque, arts forains et de la rue	Non reliés	Total
1984	0,76	6,09	4,58	0,85			0,08	12,36
1985	0,77	5,94	4,9	0,85			0,08	12,54
1986	0,76	6,11	4,91	0,87				12,65
1987	0,61	6,03	4,96	0,89				12,50
1988	0,63	6,25	5	0,88				12,76
1989	0,56	6,36	5	0,89				12,81
1990	0,58	6,51	5,07	0,86				13,02
1991	0,57	6,41	5,28	0,91				13,17
1992	0,56	6,64	5,23	0,98				13,42
1993	0,55	6,51	5,4	0,97				13,44
1994	0,56	6,59	5,33	1,01				13,49
1995	0,56	6,68	5,38	1,03				13,64
1996	0,56	6,64	5,44	1,04				13,69
1997	0,54	6,60	5,46	1,07				13,67
1998	0,56	6,72	5,66	1,10	0,02			14,06
1999	0,52	6,95	5,94	1,14	0,03			14,57
2000	0,81	7,24	6,21	1,16	0,03	0,10		15,55
2001	1,18	7,46	6,25	1,29	0,03	0,10		16,31
2002	0,81	7,44	6,67	1,30	0,03	0,13		16,38
2003	1,21	7,26	6,58	1,29	0,03	0,13		16,50
2004	1,12	7,36	6,66	1,29	0,03	0,13		16,59
2005	1,17	7,32	6,73	1,25	0,03	0,13		16,63

> En constants

Les moyens réels de la DO sont multipliés par 1,41 entre 1984 et 2005.

Comparant la croissance des programmes Théâtre, Musique et Danse, on observe que les deux derniers affichent des rythmes de progression assez voisins : en euros constants, 1,99 % pour la Musique et 2,01 % pour la Danse. Le programme Théâtre affiche quant à lui un taux de croissance annuel moyen réel de 1,07 %.

Les initiatives et interventions diverses (Programme 1) ont une croissance annuelle moyenne de 2,2% sur la période considérée, soit supérieure à celle des autres programmes. Les initiatives et interventions diverses comportent entre autres les moyens alloués à la Maison du spectacle – la Bellone.

Les montants enregistrés sous cette division organique sont à de rares exceptions près en constante augmentation réelle, et entre 1998 et 2001, la progression annuelle réelle est supérieure à 3 %. Pour les trois années les plus récentes, les taux de croissance diminuent de façon importante.

> Par habitant

Les moyens alloués par habitant aux Arts de la scène sont en quasi constante augmentation au cours de la période.

Rapportées à la population, les dépenses de cette DO représentent 16,63 euros en 2005.

Les programmes « Théâtre » et « Musique » bénéficient de la plus grande partie des moyens de cette DO.

La division organique 22

Le Livre

La division 22 est subdivisée en six programmes intitulés :

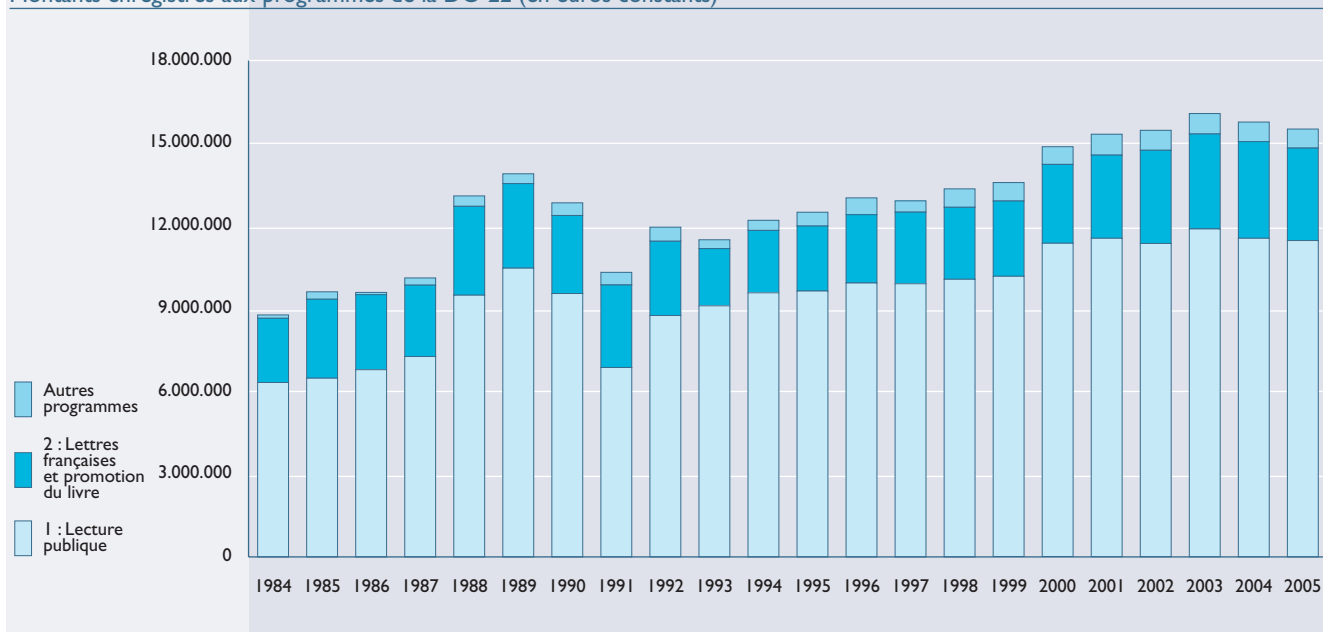
- > 0 : Subsistance administration,
- > 1 : Lecture publique,
- > 2 : Lettres françaises et promotion du livre,
- > 3 : Langues régionales endogènes,
- > 4 : Langue française,
- > 5 : Informatique.

Rappelons que la subvention « Archives et Musée de la Littérature » fait à présent partie de la DO 20 et non plus de la DO 22.

Montants enregistrés aux différents programmes de la DO 22 (en euros courants)

ANNEES	0 - Subsistance administration	1 - Lecture publique	2 - Lettres françaises et promotion du livre	3 - Langues régionales endogènes	4 - Langue française	5 - Informatique	Total
1984		3.993.565	1.470.009	27.268		49.579	5.540.420
1985		4.291.037	1.896.385	29.747	123.947	24.789	6.365.906
1986		4.553.804	1.824.496	29.747		24.789	6.432.837
1987		4.950.434	1.762.523	29.747	123.947	24.789	6.891.440
1988		6.539.431	2.221.126	37.184	148.736	74.368	9.020.845
1989		7.439.285	2.178.984	37.184	141.299	74.368	9.871.120
1990		7.020.345	2.079.827	37.184	156.173	143.778	9.437.306
1991		5.210.722	2.270.705	37.184	141.299	168.568	7.828.478
1992		6.802.198	2.092.221	49.579	106.594	240.457	9.291.049
1993		7.270.717	1.655.929	49.579	156.173	49.579	9.181.976
1994		7.828.478	1.849.286	49.579	200.794	49.579	9.977.714
1995		7.997.045	1.953.401	49.579	218.146	148.736	10.366.907
1996		8.408.548	2.097.179	89.242	203.273	223.104	11.021.346
1997		8.522.579	2.233.521	61.973	218.146	71.889	11.108.109
1998		8.743.205	2.268.226	91.721	228.062	260.288	11.591.501
1999	12.395	8.924.167	2.397.130	99.157	240.457	247.894	11.921.200
2000	12.395	10.230.566	2.575.614	111.552	245.415	220.625	13.396.166
2001	81.805	10.656.943	2.783.844	111.552	339.614	247.894	14.221.652
2002	82.000	10.656.000	3.170.000	112.000	240.000	327.000	14.587.000
2003	82.000	11.329.000	3.281.000	125.000	240.000	341.000	15.398.000
2004	82.000	11.238.000	3.411.000	125.000	244.000	321.000	15.421.000
2005	82.000	11.472.000	3.353.000	125.000	204.000	361.000	15.597.000
1984-2005	434.594	174.078.067	50.825.406	1.515.758	3.920.075	3.695.073	234.468.973

Montants enregistrés aux programmes de la DO 22 (en euros constants)



Montants enregistrés aux différents programmes de la DO 22 (en euros constants)

ANNEES	0 - Substance administration	1 - Lecture publique	2 - Lettres françaises et promotion du livre	3 - Langues régionales endogènes	4 - Langue française	5 - Informatique	Total
1984		6.324.936	2.328.173	43.187		78.522	8.774.818
1985		6.479.971	2.863.765	44.922	187.174	37.435	9.613.267
1986		6.789.629	2.720.287	44.353		36.960	9.591.229
1987		7.267.225	2.587.380	43.669	181.954	36.391	10.116.618
1988		9.489.815	3.223.227	53.960	215.841	107.921	13.090.764
1989		10.470.492	3.066.832	52.335	198.873	104.670	13.893.202
1990		9.551.489	2.829.696	50.591	212.480	195.617	12.839.873
1991		6.868.866	2.993.283	49.017	186.263	222.209	10.319.638
1992		8.754.438	2.692.692	63.808	137.187	309.468	11.957.592
1993		9.106.610	2.074.059	62.098	195.607	62.098	11.500.471
1994		9.577.291	2.262.400	60.654	245.649	60.654	12.206.648
1995		9.641.964	2.355.198	59.777	263.017	179.330	12.499.285
1996		9.933.312	2.477.471	105.424	240.133	263.561	13.019.901
1997		9.906.520	2.596.211	72.037	253.570	83.563	12.911.901
1998		10.067.017	2.611.659	105.608	262.593	299.699	13.346.576
1999	14.114	10.161.884	2.729.595	112.910	273.806	282.275	13.574.584
2000	13.763	11.359.722	2.859.886	123.864	272.501	244.976	14.874.713
2001	88.639	11.547.234	3.016.409	120.871	367.986	268.603	15.409.743
2002	87.420	11.360.341	3.379.531	119.403	255.864	348.614	15.551.173
2003	86.053	11.888.971	3.443.173	131.179	251.863	357.855	16.159.093
2004	84.284	11.551.033	3.506.013	128.482	250.797	329.941	15.850.550
2005	82.000	11.472.000	3.353.000	125.000	204.000	361.000	15.597.000
1984-2005	456.273	209.570.761	61.969.942	1.773.147	4.657.158	4.271.359	282.698.640

Taux de croissance relatifs aux montants enregistrés à la DO 22 (en euros constants)

ANNEES	0 - Subsistance administration	1 - Lecture publique	2 - Lettres françaises et promotion du livre	3 - Langues régionales endogènes	4 - Langue française	5 - Informatique	Total
1984							
1985		2,45%	23,00%	4,02%		-52,33%	9,56%
1986		4,78%	-5,01%	-1,27%		-1,27%	-0,23%
1987		7,03%	-4,89%	-1,54%		-1,54%	5,48%
1988		30,58%	24,57%	23,57%	18,62%	196,56%	29,40%
1989		10,33%	-4,85%	-3,01%	-7,86%	-3,01%	6,13%
1990		-8,78%	-7,73%	-3,33%	6,84%	86,89%	-7,58%
1991		-28,09%	5,78%	-3,11%	-12,34%	13,59%	-19,63%
1992		27,45%	-10,04%	30,18%	-26,35%	39,27%	15,87%
1993		4,02%	-22,97%	-2,68%	42,58%	-79,93%	-3,82%
1994		5,17%	9,08%	-2,32%	25,58%	-2,32%	6,14%
1995		0,68%	4,10%	-1,45%	7,07%	195,66%	2,40%
1996		3,02%	5,19%	76,36%	-8,70%	46,97%	4,17%
1997		-0,27%	4,79%	-31,67%	5,60%	-68,29%	-0,83%
1998		1,62%	0,60%	46,60%	3,56%	258,65%	3,37%
1999		0,94%	4,52%	6,91%	4,27%	-5,81%	1,71%
2000	-2,49%	11,79%	4,77%	9,70%	-0,48%	-13,21%	9,58%
2001	544,05%	1,65%	5,47%	-2,42%	35,04%	9,64%	3,60%
2002	-1,38%	-1,62%	12,04%	-1,21%	-30,47%	29,79%	0,92%
2003	-1,56%	4,65%	1,88%	9,86%	-1,56%	2,65%	3,91%
2004	-2,06%	-2,84%	1,83%	-2,06%	-0,42%	-7,80%	-1,91%
2005	-2,71%	-0,68%	-4,36%	-2,71%	-18,66%	9,41%	-1,60%
1984-2005		81,38%	44,02%	189,44%	159,80%	864,34%	77,75%
moyenne tca		3,52%	2,27%	7,07%	2,35%	69,00%	3,17%
tcam		2,74%	1,67%	4,95%	4,44%	7,18%	2,65%
variance		1,36%	1,11%	4,87%	3,74%	75,06%	0,86%

Dépenses de la DO 22 par rapport au nombre d'habitants (en euros constants)

ANNEES	0 - Subsistance administration	1 - Lecture publique	2 - Lettres françaises et promotion du livre	3 - Langues régionales endogènes	4 - Langue française	5 - Informatique	Total
1984		1,61	0,59	0,01		0,02	2,23
1985		1,65	0,73	0,01	0,05	0,01	2,45
1986		1,73	0,69	0,01		0,01	2,45
1987		1,85	0,66	0,01	0,05	0,01	2,58
1988		2,42	0,82	0,01	0,06	0,03	3,34
1989		2,65	0,78	0,01	0,05	0,03	3,52
1990		2,42	0,72	0,01	0,05	0,05	3,25
1991		1,73	0,76	0,01	0,05	0,06	2,61
1992		2,21	0,68	0,02	0,03	0,08	3,01
1993		2,29	0,52	0,02	0,05	0,02	2,89
1994		2,40	0,57	0,02	0,06	0,02	3,06
1995		2,41	0,59	0,01	0,07	0,04	3,12
1996		2,48	0,62	0,03	0,06	0,07	3,25
1997		2,47	0,65	0,02	0,06	0,02	3,22
1998		2,50	0,65	0,03	0,07	0,07	3,32
1999	0,00	2,52	0,68	0,03	0,07	0,07	3,37
2000	0,00	2,81	0,71	0,03	0,07	0,06	3,69
2001	0,02	2,85	0,75	0,03	0,09	0,07	3,81
2002	0,02	2,79	0,83	0,03	0,06	0,09	3,82
2003	0,02	2,91	0,84	0,03	0,06	0,09	3,95
2004	0,02	2,81	0,85	0,03	0,06	0,08	3,86
2005	0,02	2,78	0,81	0,03	0,05	0,09	3,78

COMMENTAIRES

Considérant l'ensemble de la série, les moyens de la DO sont multipliés par 2,8 entre 1984 et 2005 en termes nominaux. En termes réels, les moyens consacrés au Livre sont multipliés par 1,77 (taux de croissance moyen : 2,65%).

Les deux principaux programmes sont la « Lecture publique » (1) et les « Lettres françaises et la promotion du livre ». (2)

Le rythme de croissance (tcam) du premier programme s'élève à 4,91% eu euros courants et à 2,74% en euros constants. Les « lettres » progressent au rythme nominal de 3,82% et de 1,67% en termes réels.

> Par habitant

Les dépenses publiques par habitant de la DO 22 s'élèvent à 3,78 euros en 2005.

La division organique 23

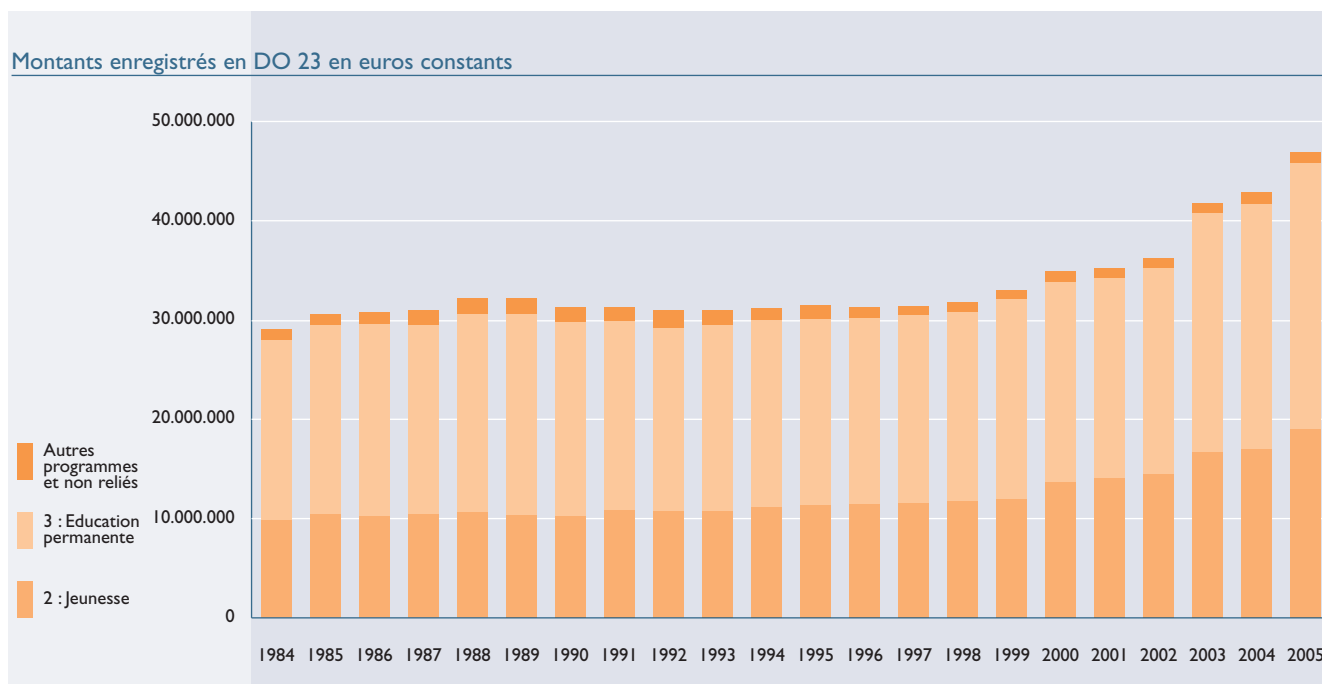
Jeunesse et Éducation permanente

Les matières couvertes par la division 23 sont réparties en quatre programmes :

- > 1 : Initiatives et interventions diverses,
- > 2 : Jeunesse,
- > 3 : Éducation permanente,
- > 4 : Activités socio-culturelles.

Montants enregistrés aux différents programmes de la DO 23 (en euros courants)

ANNEES	1 - Initiatives et interventions diverses	2 - Jeunesse	3 - Éducation permanente	4 - Activités socio-culturelles	Non relié	Total
1984	54.537	6.182.465	11.462.597	627.171		18.326.768
1985	57.016	6.931.103	12.602.907	661.876		20.252.901
1986	61.973	6.871.609	12.927.647	681.707	99.157	20.642.094
1987	57.016	7.067.444	13.036.720	951.911		21.113.092
1988	118.989	7.300.464	13.748.175	1.001.490		22.169.118
1989	12.395	7.322.775	14.402.614	1.100.647		22.838.430
1990	12.395	7.521.090	14.377.824	1.075.858		22.987.167
1991	12.395	8.222.628	14.447.235	1.053.547		23.735.805
1992	275.162	8.299.475	14.325.767	1.147.747		24.048.151
1993	12.395	8.577.116	14.960.374	1.135.352		24.685.237
1994	12.395	9.124.961	15.319.820	1.033.716		25.490.891
1995	12.395	9.377.812	15.604.897	1.098.168		26.093.272
1996	12.395	9.692.637	15.862.707	892.417		26.460.155
1997	12.395	9.928.136	16.249.421	800.696		26.990.647
1998	12.395	10.228.087	16.517.146	825.485		27.583.113
1999	9.916	10.523.080	17.625.230	855.233		29.013.458
2000	9.916	12.335.182	18.130.932	929.601		31.405.631
2001	12.395	12.972.268	18.621.762	880.022		32.486.446
2002	12.000	13.588.000	19.427.000	930.000		33.957.000
2003	12.000	15.920.000	22.922.000	930.000		39.784.000
2004	12.000	16.525.000	24.029.000	1.126.000		41.692.000
2005	6.000	19.031.000	26.701.000	1.188.000		46.926.000
1984-2005	810.470	223.542.330	363.302.773	20.926.644	99.157	608.681.376



Montants enregistrés aux différents programmes de la DO 23 (en euros constants)

ANNEES	1 - Initiatives et interventions diverses	2 - Jeunesse	3 - Education permanente	4 - Activités socio-culturelles	Non relié	Total
1984	86.374	9.791.676	18.154.255	993.302		29.025.607
1985	86.100	10.466.782	19.031.874	999.510		30.584.266
1986	92.401	10.245.428	19.274.858	1.016.412	147.842	30.776.940
1987	83.699	10.374.992	19.137.875	1.397.403		30.993.969
1988	172.673	10.594.202	19.950.914	1.453.330		32.171.119
1989	17.445	10.306.509	20.271.096	1.549.116		32.144.167
1990	16.864	10.232.775	19.561.666	1.463.752		31.275.057
1991	16.339	10.839.215	19.044.601	1.388.805		31.288.960
1992	354.134	10.681.435	18.437.280	1.477.152		30.950.001
1993	15.524	10.742.881	18.737.944	1.422.034		30.918.383
1994	15.164	11.163.397	18.742.133	1.264.639		31.185.333
1995	14.944	11.306.742	18.814.682	1.324.052		31.460.420
1996	14.642	11.450.250	18.739.169	1.054.243		31.258.305
1997	14.407	11.540.318	18.888.086	930.717		31.373.529
1998	14.271	11.776.726	19.018.014	950.473		31.759.485
1999	11.291	11.982.555	20.069.722	973.847		33.037.415
2000	11.010	13.696.626	20.132.059	1.032.202		34.871.897
2001	13.430	14.055.985	20.177.442	953.540		35.200.397
2002	12.793	14.486.141	20.711.087	991.471		36.201.493
2003	12.593	16.706.895	24.054.990	975.968		41.750.446
2004	12.334	16.985.302	24.698.325	1.157.365		42.853.325
2005	6.000	19.031.000	26.701.000	1.188.000		46.926.000
1984-2005	1.094.433	268.457.832	442.349.074	25.957.333	147.842	738.006.513

Taux de croissance relatifs aux montants enregistrés à la DO 23 (en euros constants)

ANNEES	1 - Initiatives et interventions diverses	2 - Jeunesse	3 - Education permanente	4 - Activités socio-culturelles	Non relié	Total
1984						
1985	-0,32%	6,89%	4,83%	0,63%		5,37%
1986	7,32%	-2,11%	1,28%	1,69%		0,63%
1987	-9,42%	1,26%	-0,71%	37,48%		0,71%
1988	106,30%	2,11%	4,25%	4,00%		3,80%
1989	-89,90%	-2,72%	1,60%	6,59%		-0,08%
1990	-3,33%	-0,72%	-3,50%	-5,51%		-2,70%
1991	-3,11%	5,93%	-2,64%	-5,12%		0,04%
1992	2067,43%	-1,46%	-3,19%	6,36%		-1,08%
1993	-95,62%	0,58%	1,63%	-3,73%		-0,10%
1994	-2,32%	3,91%	0,02%	-11,07%		0,86%
1995	-1,45%	1,28%	0,39%	4,70%		0,88%
1996	-2,02%	1,27%	-0,40%	-20,38%		-0,64%
1997	-1,60%	0,79%	0,79%	-11,72%		0,37%
1998	-0,94%	2,05%	0,69%	2,12%		1,23%
1999	-20,88%	1,75%	5,53%	2,46%		4,02%
2000	-2,49%	14,30%	0,31%	5,99%		5,55%
2001	21,98%	2,62%	0,23%	-7,62%		0,94%
2002	-4,74%	3,06%	2,64%	3,98%		2,84%
2003	-1,56%	15,33%	16,15%	-1,56%		15,33%
2004	-2,06%	1,67%	2,67%	18,59%		2,64%
2005	-51,36%	12,04%	8,11%	2,65%		9,50%
1984-2005	-93,05%	94,36%	47,08%	19,60%		61,67%
moyenne tca	90,95%	3,33%	1,94%	1,45%		2,39%
tcam	-11,42%	3,07%	1,77%	0,82%		2,21%
variance	2066,43%	0,25%	0,19%	1,35%		0,16%

Dépenses de la DO 23 par habitant (en euros constants)

ANNEES	1 - Initiatives et interventions diverses	2 - Jeunesse	3 - Education permanente	4 - Activités socio-culturelles	Non relié	Total
1984	0,02	2,49	4,62	0,25		7,39
1985	0,02	2,67	4,85	0,25		7,79
1986	0,02	2,61	4,92	0,26	0,04	7,85
1987	0,02	2,65	4,88	0,36		7,91
1988	0,04	2,70	5,09	0,37		8,21
1989	0,00	2,61	5,14	0,39		8,15
1990	0,00	2,59	4,95	0,37		7,92
1991	0,00	2,74	4,81	0,35		7,90
1992	0,09	2,69	4,65	0,37		7,80
1993	0,00	2,70	4,70	0,36		7,76
1994	0,00	2,79	4,69	0,32		7,81
1995	0,00	2,82	4,70	0,33		7,85
1996	0,00	2,86	4,68	0,26		7,81
1997	0,00	2,88	4,71	0,23		7,82
1998	0,00	2,93	4,73	0,24		7,90
1999	0,00	2,98	4,99	0,24		8,21
2000	0,00	3,39	4,99	0,26		8,64
2001	0,00	3,47	4,99	0,24		8,70
2002	0,00	3,56	5,09	0,24		8,89
2003	0,00	4,08	5,88	0,24		10,21
2004	0,00	4,13	6,01	0,28		10,43
2005	0,00	4,61	6,47	0,29		11,37

COMMENTAIRES

La seule allocation non reliée à un programme actuel contient des dépenses relatives à l'année internationale de la Paix des Nations Unies.

Trois allocations intitulées « Indexation » gonflent les sommes reliées au programme 1 en 1992.

Du montant initial de 18,327 millions d'euros en 1984, les moyens de cette DO se chiffrent en 2005 à un peu plus de 46,926 millions d'euros, soit une multiplication par 2,56 et un taux de croissance moyen de 4,16% (euros courants). En termes réels, la multiplication se chiffre à 1,61 soit un rythme de croissance moyen de 2,21%. La progression n'est cependant pas régulière. En termes constants, le niveau de dépenses enregistré en 1988 n'est atteint à nouveau qu'en 1999.

La progression du programme « Jeunesse » (2) suit un rythme annuel moyen de 5,24% en euros courants, et de 3,07% en euros constants. Le programme « Éducation permanente » progresse au rythme annuel moyen de 3,92% en termes nominaux et de 1,77% en termes réels.

La dépense par habitant est de 11,37 euros en 2005, dont 4,61 euros sont consacrés à la jeunesse et 6,47 à l'éducation permanente.

La division organique 24

Patrimoine et Arts plastiques

La division 24 ne contient que deux programmes :

- > 1 : Dépenses et subventions diverses en patrimoine culturel,
- > 2 : Arts plastiques.

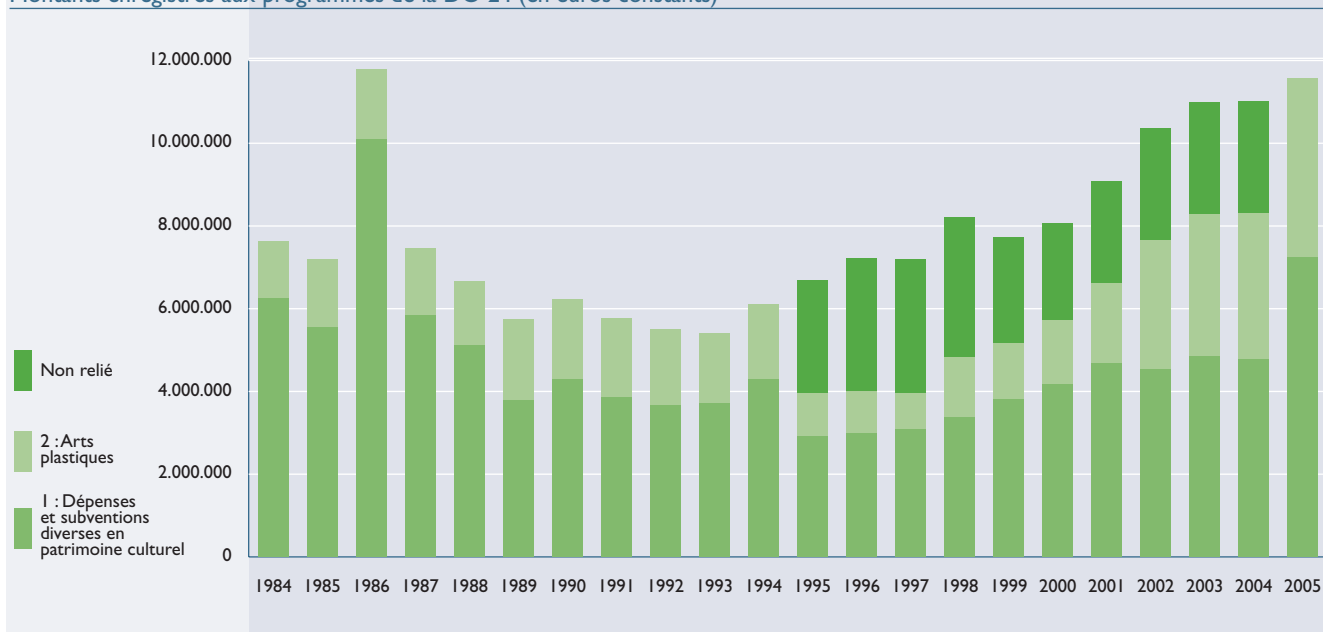
Jusqu'en 1988, les dépenses en lien avec la gestion des monuments et sites étaient également enregistrées sous cette division. Cette matière a été transférée à la Région wallonne à partir de 1989 et n'est donc pas reprise dans le tableau suivant. Pour donner un ordre de grandeur, en 1988, près de 5 millions d'euros (exprimés en euros de l'époque) étaient consacrés à la gestion de cette compétence.

Le montant important « non relié » (1995 à 2004), s'explique par le fait que, durant la période en question, l'allocation relative aux institutions liées à la Communauté française par contrats-programme ou conventions est globale : elle ne fait pas la distinction entre institutions de patrimoine culturel (programme 1) et institutions d'art plastique (programme 2).

Montants enregistrés aux différents programmes de la DO 24 (en euros courants)

ANNEES	1 - Dépenses et subventions diverses en patrimoine culturel	2 - Arts plastiques	Non relié	Total
1984	3.946.465	872.585	2.479	4.821.529
1985	3.678.740	1.085.774	2.479	4.766.992
1986	6.772.451	1.130.394	2.479	7.905.325
1987	3.983.649	1.088.253		5.071.902
1988	3.525.046	1.068.421		4.593.467
1989	2.682.208	1.400.598		4.082.806
1990	3.150.727	1.422.909		4.573.636
1991	2.932.580	1.432.825		4.365.405
1992	2.840.860	1.440.261		4.281.121
1993	2.957.370	1.355.978		4.313.347
1994	3.502.736	1.489.840		4.992.576
1995	2.412.004	880.022	2.260.789	5.552.815
1996	2.535.951	855.233	2.716.913	6.108.096
1997	2.645.024	753.596	2.801.197	6.199.817
1998	2.937.538	1.241.947	2.940.017	7.119.502
1999	3.353.999	1.187.410	2.240.957	6.782.367
2000	3.750.629	1.403.077	2.119.490	7.273.196
2001	4.313.347	1.807.144	2.273.184	8.393.675
2002	4.254.000	2.936.000	2.531.000	9.721.000
2003	4.611.000	3.283.000	2.568.000	10.462.000
2004	4.645.000	3.433.000	2.651.000	10.729.000
2005	7.233.000	4.335.000		11.568.000
1984-2005	82.664.324	35.903.267	25.109.984	143.677.574

Montants enregistrés aux programmes de la DO 24 (en euros constants)



Montants enregistrés aux différents programmes de la DO 24 (en euros constants)

ANNEES	1 - Dépenses et subventions diverses en patrimoine culturel	2 - Arts plastiques	Non relié	Total
1984	6.250.340	1.381.985	3.926	7.636.251
1985	5.555.331	1.639.646	3.743	7.198.720
1986	10.097.586	1.685.395	3.696	11.786.677
1987	5.847.987	1.597.552		7.445.540
1988	5.115.435	1.550.459		6.665.893
1989	3.775.099	1.971.286		5.746.385
1990	4.286.703	1.935.930		6.222.633
1991	3.865.780	1.888.775		5.754.554
1992	3.656.190	1.853.618		5.509.808
1993	3.704.120	1.698.369		5.402.489
1994	4.285.216	1.822.657		6.107.873
1995	2.908.131	1.061.034	2.725.813	6.694.978
1996	2.995.807	1.010.316	3.209.584	7.215.708
1997	3.074.537	875.969	3.256.070	7.206.576
1998	3.382.312	1.429.990	3.385.167	8.197.469
1999	3.819.175	1.352.095	2.551.762	7.723.032
2000	4.164.589	1.557.936	2.353.420	8.075.945
2001	4.673.689	1.958.114	2.463.088	9.094.891
2002	4.535.181	3.130.064	2.698.294	10.363.539
2003	4.838.913	3.445.272	2.694.931	10.979.116
2004	4.774.386	3.528.626	2.724.843	11.027.855
2005	7.233.000	4.335.000		11.568.000
1984-2005	102.839.507	42.710.090	28.074.337	173.623.934

Taux de croissance relatifs aux montants enregistrés à la DO 24 (en euros constants)

ANNEES	I - Dépenses et subventions diverses en patrimoine culturel	2 - Arts plastiques	Non relié	Total
1984				
1985	-11,12%	18,64%	-4,65%	-5,73%
1986	81,76%	2,79%	-1,27%	63,73%
1987	-42,09%	-5,21%		-36,83%
1988	-12,53%	-2,95%		-10,47%
1989	-26,20%	27,14%		-13,79%
1990	13,55%	-1,79%		8,29%
1991	-9,82%	-2,44%		-7,52%
1992	-5,42%	-1,86%		-4,25%
1993	1,31%	-8,38%		-1,95%
1994	15,69%	7,32%		13,06%
1995	-32,14%	-41,79%		9,61%
1996	3,01%	-4,78%	17,75%	7,78%
1997	2,63%	-13,30%	1,45%	-0,13%
1998	10,01%	63,25%	3,96%	13,75%
1999	12,92%	-5,45%	-24,62%	-5,79%
2000	9,04%	15,22%	-7,77%	4,57%
2001	12,22%	25,69%	4,66%	12,62%
2002	-2,96%	59,85%	9,55%	13,95%
2003	6,70%	10,07%	-0,12%	5,94%
2004	-1,33%	2,42%	1,11%	0,44%
2005	51,50%	22,85%		4,90%
1984-2005	15,72%	213,68%		51,49%
moyenne tca	3,65%	7,97%		3,44%
tcam	0,67%	5,33%		1,91%
variance	6,98%	5,51%		3,32%

Dépenses de la DO 24 par habitant (en euros constants)

ANNEES	I - Dépenses et subventions diverses en patrimoine culturel	2 - Arts plastiques	Non relié	Total
1984	1,59	0,35	0,00	1,94
1985	1,42	0,42	0,00	1,83
1986	2,58	0,43	0,00	3,01
1987	1,49	0,41		1,90
1988	1,31	0,40		1,70
1989	0,96	0,50		1,46
1990	1,09	0,49		1,58
1991	0,98	0,48		1,45
1992	0,92	0,47		1,39
1993	0,93	0,43		1,36
1994	1,07	0,46		1,53
1995	0,73	0,26	0,68	1,67
1996	0,75	0,25	0,80	1,80
1997	0,77	0,22	0,81	1,80
1998	0,84	0,36	0,84	2,04
1999	0,95	0,34	0,63	1,92
2000	1,03	0,39	0,58	2,00
2001	1,15	0,48	0,61	2,25
2002	1,11	0,77	0,66	2,55
2003	1,18	0,84	0,66	2,68
2004	1,16	0,86	0,66	2,68
2005	1,75	1,05		2,80

COMMENTAIRES

Le rythme de progression moyen de cette DO est de 4,06% en euros courants. Entre 1984 et 2005, les montants alloués à cette DO sont multipliés par 2,4.

> **Croissance**

Les dépenses enregistrées au programme I « Dépenses et subventions diverses en patrimoine culturel » ont connu une hausse annuelle moyenne de 0,67% en termes réels. La forte augmentation que connaît le programme I en 1986 s'explique par un crédit plus important que les autres années pour l'achat d'œuvres d'art (près de 2,8 millions d'euros en plus qu'en 1985 et 1987).

Le programme 2, Arts plastiques connaît quant à lui, un taux de croissance annuel moyen de 5,33%.

En termes réels la multiplication des moyens de la DO 24 se fait par un facteur de 1,51 soit à un rythme annuel moyen de 1,91%.

Si le taux de croissance annuel moyen est de 1,91%, on observe que les fluctuations sont importantes d'une année à l'autre. De 1987 à 1993, quasi tous les taux de croissance annuels sont négatifs. A partir de 1994, les moyens consacrés au patrimoine et aux arts plastiques sont par contre en augmentation presque chaque année.

> **Dépenses par habitant**

En 2005, la dépense par habitant s'élève à 2,80 euros, soit la valeur la plus haute de dépense par habitant pour cette DO si l'on exclu 1986.

La division organique 25

Audiovisuel et Multimédias

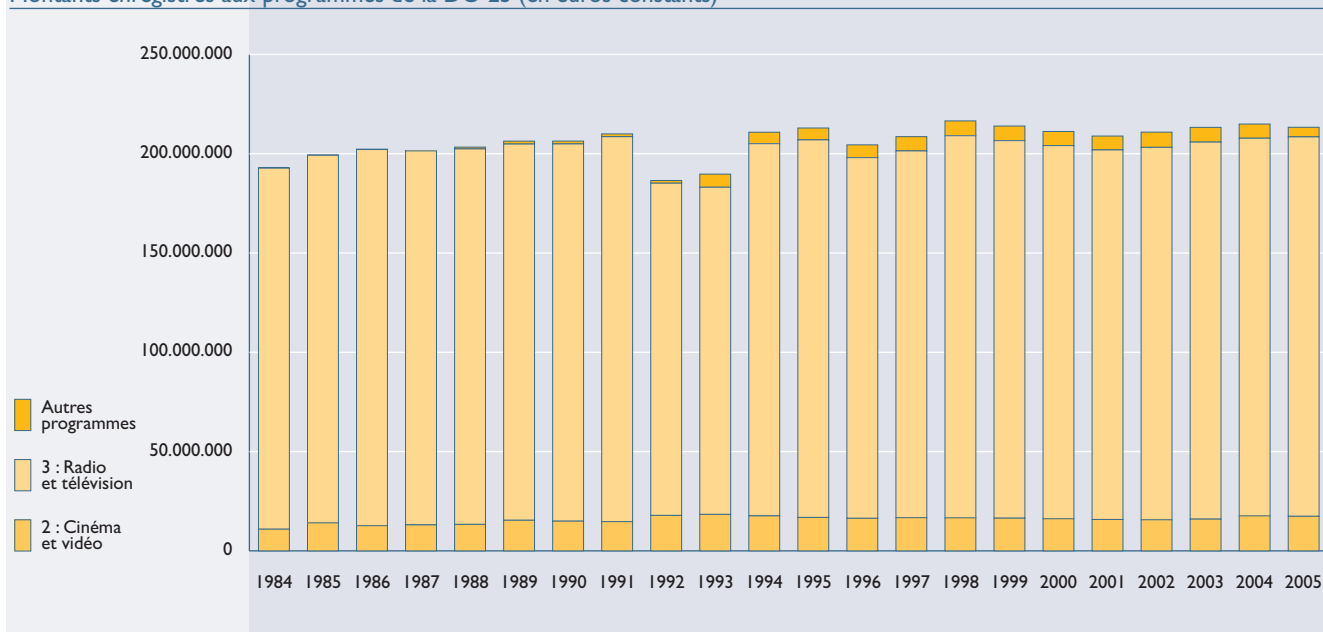
Les dépenses enregistrées dans la division 25 sont ventilées selon cinq programmes :

- > 0 : Subsistance,
- > 1 : Initiatives et interventions diverses,
- > 2 : Cinéma et vidéo,
- > 3 : Radio et télévision,
- > 4 : Presse.

Montants enregistrés aux différents programmes de la DO 25 (en euros courants)

ANNEES	0 - Subsistance	1 - Initiatives et interventions diverses	2 - Cinéma et vidéo	3 - Radio et télévision	4 - Presse	Total
1984		84.284	6.886.482	114.819.323		121.790.089
1985		66.931	9.345.586	122.580.869		131.993.386
1986		123.947	8.507.706	127.060.305		135.691.958
1987		99.157	8.911.772	128.314.646		137.325.576
1988		624.692	9.194.371	130.302.752		140.121.815
1989		37.184	10.949.457	134.621.058	1.013.885	146.621.583
1990		47.100	10.991.599	139.645.859	1.013.885	151.698.442
1991		52.058	11.170.082	147.077.707	1.013.885	159.313.732
1992		52.058	13.870.882	130.000.322	1.013.885	144.937.147
1993		54.537	14.665.381	131.539.741	5.228.074	151.487.733
1994		240.457	14.402.614	153.225.467	4.484.394	172.352.931
1995	19.831	205.752	13.956.405	157.722.255	4.732.287	176.636.531
1996	19.831	203.273	13.877.080	153.768.353	5.228.074	173.096.612
1997	29.747	919.685	14.380.303	158.907.186	5.228.074	179.464.996
1998	29.747	1.227.073	14.457.150	167.134.772	5.228.074	188.076.817
1999	29.747	1.199.805	14.459.629	166.983.557	5.228.074	187.900.813
2000	29.747	1.142.789	14.563.745	169.259.220	5.228.074	190.223.575
2001	29.747	1.192.368	14.588.534	171.770.381	5.228.074	192.809.105
2002	50.000	1.910.000	14.701.000	175.920.000	5.228.000	197.809.000
2003	30.000	1.816.000	15.234.000	180.950.000	5.228.000	203.258.000
2004	30.000	1.400.000	17.159.000	185.026.000	5.528.000	209.143.000
2005	30.000	1.890.000	17.409.000	191.086.000	2.928.000	213.343.000
1984-2005	328.399	14.589.147	283.681.778	3.337.715.775	68.780.740	3.705.095.840

Montants enregistrés aux programmes de la DO 25 (en euros constants)



Montants enregistrés aux différents programmes de la DO 25 (en euros constants)

ANNEES	0 - Substance	1 - Initiatives et interventions diverses	2 - Cinéma et vidéo	3 - Radio et télévision	4 - Presse	Total
1984		133.487	10.906.687	181.848.785		192.888.959
1985		101.074	14.112.935	185.111.551		199.325.561
1986		184.802	12.684.816	189.444.319		202.313.937
1987		145.563	13.082.461	188.365.599		201.593.623
1988		906.533	13.342.578	189.091.209		203.340.321
1989		52.335	15.410.918	189.473.691	1.427.001	206.363.945
1990		64.081	14.954.556	189.994.366	1.379.435	206.392.439
1991		68.623	14.724.601	193.880.447	1.336.521	210.010.192
1992		66.998	17.851.843	167.310.582	1.304.871	186.534.294
1993		68.307	18.368.463	164.754.185	6.548.189	189.739.145
1994		294.173	17.620.032	187.454.694	5.486.168	210.855.066
1995	23.911	248.073	16.827.110	190.164.282	5.705.676	212.969.051
1996	23.428	240.133	16.393.478	181.651.924	6.176.107	204.485.070
1997	34.578	1.069.028	16.715.452	184.711.364	6.077.036	208.607.458
1998	34.251	1.412.865	16.646.114	192.440.728	6.019.660	216.553.618
1999	33.873	1.366.209	16.465.075	190.142.971	5.953.171	213.961.299
2000	33.030	1.268.920	16.171.158	187.940.506	5.805.102	211.218.715
2001	32.232	1.291.979	15.807.275	186.120.253	5.664.833	208.916.572
2002	53.305	2.036.247	15.672.708	187.547.974	5.573.561	210.883.795
2003	31.483	1.905.761	15.986.987	189.894.008	5.486.410	213.304.649
2004	30.836	1.438.997	17.636.962	190.179.875	5.681.982	214.968.650
2005	30.000	1.890.000	17.409.000	191.086.000	2.928.000	213.343.000
1984-2005	360.926	16.254.189	344.791.210	4.098.609.313	78.553.721	4.538.569.359

Taux de croissance relatifs aux montants enregistrés à la DO 25 (en euros constants)

ANNEES	0 - Subsistance	I - Initiatives et interventions diverses	2 - Cinéma et vidéo	3 - Radio et télévision	4 - Presse	Total
1984						
1985		-24,28%	29,40%	1,79%		3,34%
1986		82,84%	-10,12%	2,34%		1,50%
1987		-21,23%	3,13%	-0,57%		-0,36%
1988		522,78%	1,99%	0,39%		0,87%
1989		-94,23%	15,50%	0,20%		1,49%
1990		22,44%	-2,96%	0,27%	-3,33%	0,01%
1991		7,09%	-1,54%	2,05%	-3,11%	1,75%
1992		-2,37%	21,24%	-13,70%	-2,37%	-11,18%
1993		1,95%	2,89%	-1,53%	401,83%	1,72%
1994		330,66%	-4,07%	13,78%	-16,22%	11,13%
1995		-15,67%	-4,50%	1,45%	4,00%	1,00%
1996	-2,02%	-3,20%	-2,58%	-4,48%	8,24%	-3,98%
1997	47,59%	345,18%	1,96%	1,68%	-1,60%	2,02%
1998	-0,94%	32,16%	-0,41%	4,18%	-0,94%	3,81%
1999	-1,10%	-3,30%	-1,09%	-1,19%	-1,10%	-1,20%
2000	-2,49%	-7,12%	-1,79%	-1,16%	-2,49%	-1,28%
2001	-2,42%	1,82%	-2,25%	-0,97%	-2,42%	-1,09%
2002	65,38%	57,61%	-0,85%	0,77%	-1,61%	0,94%
2003	-40,94%	-6,41%	2,01%	1,25%	-1,56%	1,15%
2004	-2,06%	-24,49%	10,32%	0,15%	3,56%	0,78%
2005	-2,71%	31,34%	-1,29%	0,48%	-48,47%	-0,76%
1984-2005	25,47%	1315,87%	59,62%	5,08%	105,19%	10,60%
moyenne tca	5,83%	58,74%	2,62%	0,34%	20,78%	0,56%
tcam	2,08%	12,80%	2,15%	0,23%	4,32%	0,46%
variance	8,78%	226,48%	0,86%	0,22%	104,88%	0,15%

COMMENTAIRES

> Croissance

De 121,790 millions d'euros en 1984, les moyens de la DO atteignent 213,343 millions d'euros en 2005, soit une multiplication par 1,75 et un taux de croissance annuel moyen de 2,73%. En euros constants, le taux de croissance annuel moyen est de 0,46%. Il s'agit donc de la DO qui connaît la croissance la plus faible parmi les DO 20 à 25. Tout accroissement des moyens réels est suivi de peu par une diminution, de sorte qu'il est annulé après deux ou trois ans. De 1999 à 2001, les moyens réels alloués à la division 25 sont en diminution de plus d'1% par an, chacun des trois programmes principaux étant affecté par des progressions réelles négatives. Entre 2002 et 2004, une légère augmentation en termes réels est observée mais le taux de croissance est négatif pour l'année 2005.

1988 était l'année européenne du Cinéma et de la Télévision et c'est au programme I que les dépenses en lien avec cet événement se retrouvent. L'augmentation des moyens consacrés à ce même programme en 1997 est due à la création d'une allocation consacrée à l'achat de matériel pour des organismes culturels et à la mise en place du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.

Le programme 3 est presque uniquement attribué à la RTBF. L'allure de l'évolution des moyens de cette DO est assez largement commandée par celle des dépenses en faveur de la RTBF.

Des diminutions fortes s'observent en 1992 et 1993 : la Communauté française a en effet réduit la dotation de la RTBF à cette époque et en contrepartie, elle a conclu au nom de cette dernière un emprunt équivalent à cette partie non versée de la dotation.

Dépenses de la DO 25 par rapport au nombre d'habitants (en euros constants)

ANNEES	0 - Subsistance	1 - Initiatives et interventions diverses	2 - Cinéma et vidéo	3 - Radio et télévision	4 - Presse	Total
1984		0,03	2,78	46,30		49,11
1985		0,03	3,60	47,16		50,78
1986		0,05	3,24	48,32		51,6
1987		0,04	3,34	48,08		51,45
1988		0,23	3,40	48,25		51,89
1989		0,01	3,91	48,04	0,36	52,32
1990		0,02	3,79	48,12	0,35	52,28
1991		0,02	3,72	48,97	0,34	53,04
1992		0,02	4,50	42,16	0,33	47,00
1993		0,02	4,61	41,34	1,64	47,61
1994		0,07	4,41	46,92	1,37	52,78
1995	0,01	0,06	4,20	47,48	1,42	53,17
1996	0,01	0,06	4,09	45,37	1,54	51,07
1997	0,01	0,27	4,17	46,04	1,51	52,00
1998	0,01	0,35	4,14	47,88	1,50	53,88
1999	0,01	0,34	4,09	47,23	1,48	53,15
2000	0,01	0,31	4,01	46,56	1,44	52,33
2001	0,01	0,32	3,91	45,99	1,40	51,62
2002	0,01	0,50	3,85	46,08	1,37	51,81
2003	0,01	0,47	3,91	46,43	1,34	52,15
2004	0,01	0,35	4,29	46,29	1,38	52,32
2005	0,01	0,46	4,22	46,28	0,71	51,67

COMMENTAIRES

Cependant, la seule évolution des moyens attribués à la RTBF ne rend pas compte de la faible progression de la DO : les deux autres principaux programmes de la DO (2 et 4) subissent également une érosion en termes réels dans le courant de la fin de la dernière décennie et au début de celle-ci. Ainsi le programme 2, quasi-exclusivement consacré aux subventions à la Médiathèque et à la dotation au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel, connaît un rythme nominal moyen de croissance de 4,31% et réel de 2,15% sur longue période (1984-2005), malgré des taux réels de croissance annuelle négatifs en fin de série, sauf en 2003 et 2004.

En 1992, les moyens attribués au programme 3 diminuent de 13%, et en 1994, ils augmentent de 13%. En 1992 et 1993, la Communauté française a en effet réduit la dotation de la RTBF, de même que les subventions accordées aux autres organismes d'intérêt public (le CGRI, l'ONE et l'Agence Prévention du SIDA).

En contrepartie, la Communauté a conclu en son nom un emprunt équivalent à cette partie non versée de la dotation. Cet emprunt était garanti par la Communauté. Son remboursement était à charge du budget de la RTBF, mais sa dotation annuelle était augmentée de façon à couvrir intégralement les charges de cet emprunt. Ce mécanisme permettait d'alléger le solde net à financer de la Communauté pour les années 1992 et 1993.

Le Conseil Supérieur des Finances a considéré que cet emprunt, ainsi que ceux relatifs aux trois autres organismes d'intérêt public, faisait partie de la dette débudgétisée de la Communauté. Ces dispositions n'ont donc pas été renouvelées par la suite. Depuis 1996, les charges de ces emprunts sont directement payées par la Communauté française et ces organismes ne reçoivent donc plus un supplément de subventions pour leur remboursement.

Le programme 4 (destiné à la presse) comprend un crédit non dissocié et un crédit variable (alimenté par une partie des recettes issues de la publicité des chaînes de télévision). Contrairement aux années précédentes, l'estimation 2005 du crédit variable ne figure pas dans le programme 4. Dans les faits, il s'est élevé à 3.751.413 euros.

Le noyau dur

des dépenses culturelles

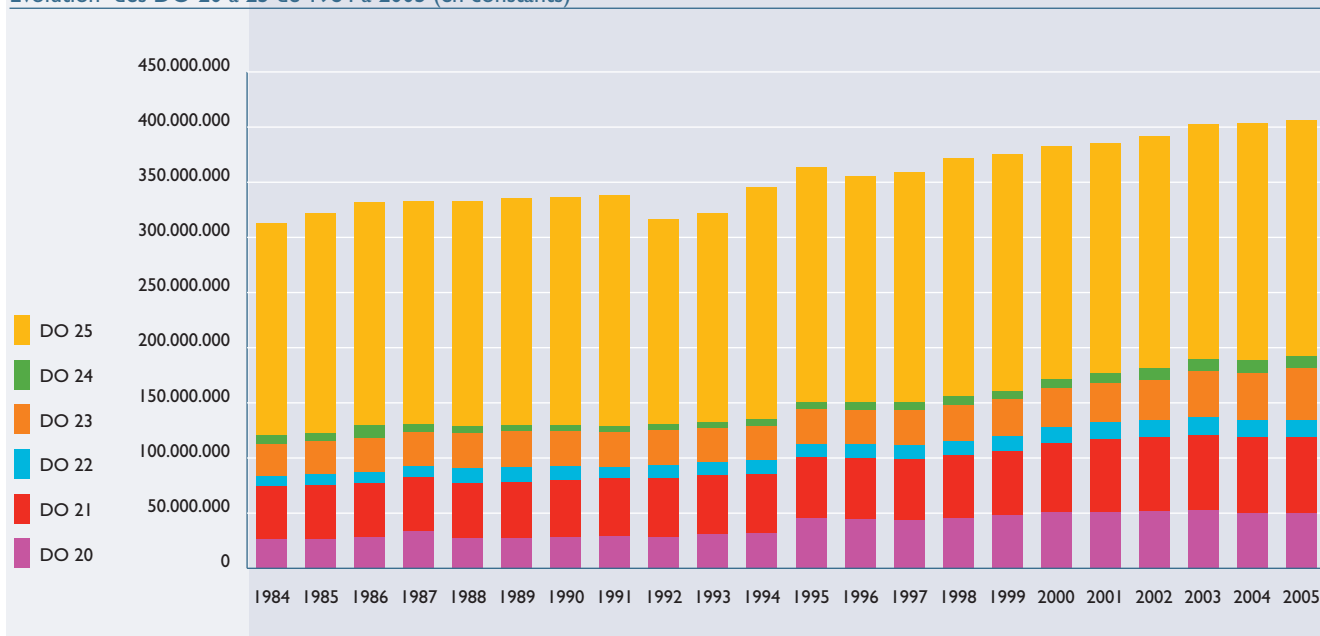
Les observations peuvent être résumées en termes de poids occupé par chaque DO au sein du périmètre du noyau dur des matières culturelles.

Les tableaux qui font suite établissent l'évolution de la position relative des DO 20 à 25, et rappellent quelle a été la croissance de chacune d'elles (ainsi que le taux de croissance annuel moyen réel).

Montants enregistrés aux DO 20 à 25 de 1984 à 2005 (en euros constants)

ANNEES	DO 20 Affaires générales	DO 21 Arts de la scène	DO 22 Livres	DO 23 Jeunesse - Éduca- tion permanente	DO 24 Arts plastiques	DO 25 AV et multimédias	Total
1984	26.194.894	48.557.921	8.774.818	29.025.607	7.636.251	192.888.959	313.078.450
1985	26.290.490	49.238.048	9.613.267	30.584.266	7.198.720	199.325.561	322.250.352
1986	28.027.085	49.600.881	9.591.229	30.776.940	11.786.677	202.313.937	332.096.749
1987	33.275.666	48.967.341	10.116.618	30.993.969	7.445.540	201.593.623	332.392.756
1988	27.217.565	49.988.803	13.090.764	32.171.119	6.665.893	203.340.321	332.474.464
1989	27.318.878	50.527.713	13.893.202	32.144.167	5.746.385	206.363.945	335.994.290
1990	28.485.833	51.403.336	12.839.873	31.275.057	6.222.633	206.392.439	336.619.170
1991	29.184.512	52.137.374	10.319.638	31.288.960	5.754.554	210.010.192	338.695.230
1992	28.509.351	53.244.466	11.957.592	30.950.001	5.509.808	186.534.294	316.705.513
1993	31.023.949	53.552.950	11.500.471	30.918.383	5.402.489	189.739.145	322.137.387
1994	31.406.721	53.891.215	12.206.648	31.185.333	6.107.873	210.855.066	345.652.856
1995	45.513.897	54.650.749	12.499.285	31.460.420	6.694.978	212.969.051	363.788.380
1996	44.553.480	54.811.850	13.019.901	31.258.305	7.215.708	204.485.070	355.344.313
1997	44.057.794	54.820.113	13.099.198	31.373.529	7.206.576	208.607.458	359.164.667
1998	45.645.518	56.517.440	13.346.576	31.759.485	8.197.469	216.553.618	372.020.106
1999	47.921.753	58.665.123	13.574.584	33.037.415	7.723.032	213.961.299	374.883.207
2000	50.586.134	62.774.370	14.874.713	34.871.897	8.075.945	211.218.715	382.401.773
2001	51.117.799	66.014.510	15.409.743	35.200.397	9.094.891	208.916.572	385.753.912
2002	52.138.593	66.658.849	15.551.173	36.201.493	10.363.539	210.883.795	391.797.441
2003	53.010.809	67.485.570	16.159.093	41.750.446	10.979.116	213.304.649	402.689.684
2004	50.249.769	68.167.335	15.850.550	42.853.325	11.027.855	214.968.650	403.117.484
2005	49.926.000	68.657.000	15.597.000	46.926.000	11.568.000	213.343.000	406.017.000
total	851.656.488	1.240.332.958	282.885.936	738.006.513	173.623.934	4.538.569.359	
tcg 1984-2005	90,59%	41,39%	77,75%	61,67%	51,49%	10,60%	29,69%
tcam	2,98%	1,59%	2,65%	2,21%	1,91%	0,46%	1,19%

Évolution des DO 20 à 25 de 1984 à 2005 (en constants)



COMMENTAIRES

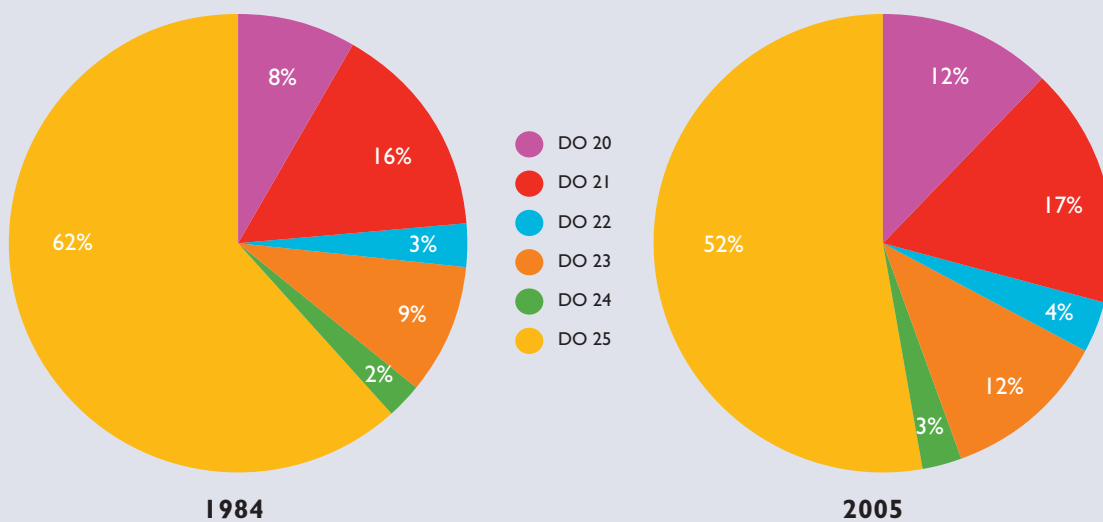
Le taux de croissance annuel moyen du noyau dur s'élève à 1,19%. Les taux de croissance moyens des DO 20 à 24 sont supérieurs au taux de l'ensemble. Le taux de croissance annuel moyen de ces cinq divisions organiques prises dans leur ensemble est de 2,25%. Ces divisions voient leur part relative progresser au cours de la période.

Seule la DO 25, avec une croissance moyenne annuelle réelle de 0,46%, subit une diminution de son poids relatif, passant de 61,61% en 1984 à 52,57% en 2005.

Évolution du poids relatif des DO 20 à 25 dans le noyau dur de la culture de 1984 à 2005

ANNEES	DO 20 Affaires générales	DO 21 Arts de la scène	DO 22 Livre	DO 23 Jeunesse - Éduca- tion permanente	DO 24 Arts plastiques	DO 25 AV et multimédias	Total
1984	8,37%	15,51%	2,80%	9,27%	2,44%	61,61%	100,00%
1985	8,16%	15,28%	2,98%	9,49%	2,23%	61,85%	100,00%
1986	8,44%	14,94%	2,89%	9,27%	3,55%	60,92%	100,00%
1987	10,01%	14,73%	3,04%	9,32%	2,24%	60,65%	100,00%
1988	8,19%	15,04%	3,94%	9,68%	2,00%	61,16%	100,00%
1989	8,13%	15,04%	4,13%	9,57%	1,71%	61,42%	100,00%
1990	8,46%	15,27%	3,81%	9,29%	1,85%	61,31%	100,00%
1991	8,62%	15,39%	3,05%	9,24%	1,70%	62,01%	100,00%
1992	9,00%	16,81%	3,78%	9,77%	1,74%	58,90%	100,00%
1993	9,63%	16,62%	3,57%	9,60%	1,68%	58,90%	100,00%
1994	9,09%	15,59%	3,53%	9,02%	1,77%	61,00%	100,00%
1995	12,51%	15,02%	3,44%	8,65%	1,84%	58,54%	100,00%
1996	12,54%	15,42%	3,66%	8,80%	2,03%	57,55%	100,00%
1997	12,27%	15,26%	3,65%	8,74%	2,01%	58,08%	100,00%
1998	12,27%	15,19%	3,59%	8,54%	2,20%	58,21%	100,00%
1999	12,78%	15,65%	3,62%	8,81%	2,06%	57,07%	100,00%
2000	13,23%	16,42%	3,89%	9,12%	2,11%	55,23%	100,00%
2001	13,25%	17,11%	3,99%	9,13%	2,36%	54,16%	100,00%
2002	13,31%	17,01%	3,97%	9,24%	2,65%	53,82%	100,00%
2003	13,16%	16,76%	4,01%	10,37%	2,73%	52,97%	100,00%
2004	12,47%	16,91%	3,93%	10,63%	2,74%	53,33%	100,00%
2005	12,30%	16,91%	3,84%	11,56%	2,85%	52,55%	100,00%
tcg 1984-2005	46,97%	9,03%	37,06%	24,66%	16,81%	-14,71%	
tcam	1,77%	0,39%	1,44%	1,01%	0,71%	-0,72%	

Poids relatif des DO 20 à 25 dans le noyau dur des dépenses culturelles en 1984 et en 2005





3

Évolution des moyens par division organique

LES AUTRES MATIÈRES CULTURELLES

La division organique 15.2

infrastructures culturelles

La division 15 contient trois programmes :

- > 1 : Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements dans le domaine de la santé et des affaires sociales ;
- > 2 : Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la culture ;
- > 3 : Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements pour le sport.

Seul le programme 2 intéresse la présente étude.

Montants relatifs à la culture enregistrés en DO 15.2 de 1984 à 2005

ANNEES	Total en euros courants	Total en euros constants	Croissance annuelle des dépenses en euros constants	Dépenses par habitant (euros constants)
1984	13.413.519	21.244.090		5,41
1985	14.308.414	21.607.391	1,71%	5,5
1986	13.572.170	20.235.829	-6,35%	5,16
1987	10.299.976	15.120.341	-25,28%	3,86
1988	9.479.448	13.756.274	-9,02%	3,51
1989	10.195.861	14.350.261	4,32%	3,64
1990	9.184.455	12.495.857	-12,92%	3,16
1991	9.593.479	12.646.295	1,20%	3,19
1992	10.029.772	12.908.329	2,07%	3,25
1993	8.725.852	10.929.173	-15,33%	2,74
1994	10.656.943	13.037.610	19,29%	3,26
1995	10.359.470	12.490.319	-4,20%	3,12
1996	10.119.014	11.953.944	-4,29%	2,99
1997	9.861.204	11.462.518	-4,11%	2,86
1998	9.995.067	11.508.425	0,40%	2,86
1999	10.661.901	12.140.629	5,49%	3,02
2000	13.016.889	14.453.574	19,05%	3,58
2001	19.997.571	21.668.188	49,92%	5,35
2002	15.888.000	16.938.166	-21,83%	4,16
2003	16.268.000	17.072.096	0,79%	4,17
2004	16.152.000	16.601.912	-2,75%	4,04
2005	18.302.000	18.302.000	10,24%	4,43
1984-2005	270.081.005	332.923.222	-13,85%	
moyenne tca			0,40%	
tcam			-0,68%	
variance			2,54%	

SOURCES

Documents budgétaires de la Communauté française et calculs OPC.

COMMENTAIRES

De 1984 à 2005, les dépenses consacrées aux infrastructures culturelles et exprimées en euros constants diminuent de 13,85% (croissance annuelle moyenne de – 0,68%).

Le saut de 2000 à 2001 (croissance de près de 50%) résulte (en partie seulement) d'une augmentation due aux circonstances liées au départ du Théâtre national (quittant le siège de la Tour Rogier), qui débouchent sur l'achat du Kladaradatsch par la Communauté. Un montant de près de 3 millions d'euros est en effet imputé à l'allocation 72.43-23 pour cette acquisition. De même, l'augmentation de 2005 correspond largement aux dépenses liées à la nouvelle implantation du Théâtre national dans la capitale.

> **Dépenses par habitant**

La dépense par habitant est de 4,43 euros en 2005 et elle était de 5,35 euros en 2001.

La division organique 57

Enseignement artistique

Les dépenses enregistrées dans la division 57, en 2005, sont réparties en neuf programmes :

- > 0 : Subsistance administration – Enseignement et recherche,
- > 1 : Subsistance administration – Personnel de l'enseignement,
- > 2 : Initiatives et subventions diverses,
- > 3 : Dépenses de personnel des établissements d'enseignement supérieur,
- > 4 : Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur,
- > 5 : Dépenses de personnel des établissements d'enseignement secondaire de plein exercice officiels subventionnés,
- > 6 : Fonctionnement des établissements d'enseignement secondaire de plein exercice officiels subventionnés,
- > 7 : Dépenses de personnel des établissements d'enseignement à horaire réduit,
- > 8 : Fonctionnement des établissements d'enseignement à horaire réduit,
- > 9 : Équipements.

Cette structure est fixée dans le budget 1998. Indiquons que la présentation des dépenses en matière d'enseignement artistique a beaucoup varié dans le temps : elle a subi, par exemple, des modifications importantes lors de l'élaboration des budgets de 1991, 1993, 1995 et 1996.

Les documents et informations jusqu'à présent disponibles n'ont pas permis de reclasser toutes les données antérieures à 1998 selon la structuration 2005 de la division 57. Nous présentons donc les données relatives à l'enseignement artistique pour l'ensemble de la période en un seul bloc. En effet, pour les premières années, le volume important des montants qui n'ont pu être reliés à la structure actuelle du budget de l'enseignement artistique empêche de poursuivre l'analyse en « descendant » au niveau détaillé des programmes.

SOURCES

Documents budgétaires de la Communauté française,
 Moniteur Belge (3/02/1983, 2/08/1983, 5/08/1983, 14/12/1983, 9/08/1984, 10/10/1985, 6/08/1988, 19/08/1988,
 20/08/1988, 11/02/1989, 4/01/1990, 9/01/1990),
 Calculs CREW (période 1984-1989).

Montants enregistrés à la DO 57 de 1984 à 2005

ANNEES	Total en euros courants	Total en euros constants	Croissance annuelle des dépenses en euros constants	Dépenses par habitant (euros constants)
1984	57.449.324	90.987.210		23,16
1985	59.762.171	90.247.917	-0,81%	22,99
1986	61.564.357	91.791.199	1,71%	23,41
1987	64.286.228	94.372.031	2,81%	24,09
1988	71.574.297	103.866.344	10,06%	26,50
1989	74.350.705	104.645.609	0,75%	26,53
1990	77.434.500	105.353.062	0,68%	26,68
1991	82.186.619	108.339.862	2,84%	27,36
1992	88.755.798	114.228.826	5,44%	28,78
1993	95.600.138	119.739.652	4,82%	30,05
1994	99.757.312	122.042.222	1,92%	30,55
1995	101.849.534	122.799.052	0,62%	30,66
1996	103.158.411	121.864.632	-0,76%	30,44
1997	104.769.719	121.782.773	-0,07%	30,36
1998	107.013.156	123.216.069	1,18%	30,66
1999	109.058.277	124.183.873	0,79%	30,85
2000	112.052.831	124.420.199	0,19%	30,83
2001	111.874.348	121.220.444	-2,57%	29,95
2002	113.859.000	121.384.861	0,14%	29,82
2003	121.025.000	127.007.031	4,63%	31,05
2004	125.546.000	129.043.067	1,60%	31,41
2005	132.172.000	132.172.000	2,42%	32,01
1984-2005	2.075.099.726	2.514.707.934	45,26%	
moyenne tca			1,83%	
tcam			1,71%	
variance			0,07%	

COMMENTAIRES

Un saut important est observé en 1988. Cette année-là, les allocations consacrées aux subventions-traitements accordées aux établissements d'enseignement artistique subventionnés libres ou officiels voient leurs moyens augmenter de 6,430 millions d'euros de l'époque.

Depuis 1994, l'évolution des moyens beaucoup est moins erratique. En termes réels, le taux de croissance moyen pour la période 1994-2005 est de 0,67%. Mais si nous nous arrêtons à 2002, ce taux s'affiche comme négatif (taux de croissance moyen pour la période 1994-2002 : - 0,6%).

> Dépenses par habitant

La dépense par habitant en 2005 s'élève à 32,01 euros.

La division organique 46

Académie royale des sciences, des Lettres et des Beaux-arts de Belgique

Les dépenses enregistrées dans la division 46 sont ventilées selon trois programmes :

- > 0 : Subsistance administration – Enseignement et recherche,
- > 1 : Subsistance administration – Personnel de l'enseignement,
- > 2 : Subventions diverses.

Montants enregistrés en DO 46 de 1984 à 2005

ANNEES	Total en euros courants	Total en euros constants	Croissance annuelle des dépenses en euros constants	Dépenses par habitant (euros constants)
1984	860.191	1.362.354		0,35
1985	867.627	1.310.219	-3,83%	0,33
1986	929.601	1.386.016	5,79%	0,35
1987	932.080	1.368.291	-1,28%	0,35
1988	902.332	1.309.436	-4,30%	0,33
1989	919.685	1.294.419	-1,15%	0,33
1990	937.038	1.274.881	-1,51%	0,32
1991	941.995	1.241.755	-2,60%	0,31
1992	941.995	1.212.349	-2,37%	0,31
1993	1.053.547	1.319.573	8,84%	0,33
1994	934.559	1.143.331	-13,36%	0,29
1995	946.953	1.141.733	-0,14%	0,29
1996	954.390	1.127.454	-1,25%	0,28
1997	758.554	881.732	-21,79%	0,22
1998	999.011	1.150.272	30,46%	0,29
1999	1.031.237	1.174.262	2,09%	0,29
2000	1.125.437	1.249.652	6,42%	0,31
2001	1.155.184	1.251.689	0,16%	0,31
2002	1.160.000	1.236.674	-1,20%	0,30
2003	1.160.000	1.217.337	-1,56%	0,30
2004	1.114.000	1.145.030	-5,94%	0,28
2005	1.151.000	1.151.000	0,52%	0,28
1984-2005	21.776.416	26.949.460	-15,51%	
moyenne tca			-0,38%	
tcam			-0,76%	
variance			0,91%	

SOURCES

Documents budgétaires de la Communauté française et calculs OPC.

COMMENTAIRES

De 1984 à 2005, les moyens accordés à l'Académie et exprimés en euros courants sont multipliés par 1,36. En euros constants, l'Académie voit ses moyens se réduire au cours de la période envisagée (-15,51% en 2005 par rapport à 1984).

> **Dépenses par habitant**

La dépense par habitant s'élève à 0,28 euro en 2005.

Annexe

Les écoles d'architecture

ANNEES	Enseignement fondamental	Enseignement secondaire	Enseignement special	Enseignement universitaire	Enseignement supérieur
1984	672 500 428	1 284 594 161	158 064 348	382 311 310	159 576 499
1985	724 025 097	1 387 665 810	165 972 152	369 120 895	173 577 525
1986	729 711 774	1 392 908 758	165 084 693	410 491 846	167 863 579
1987	722 986 423	1 343 406 900	164 702 937	406 458 618	167 504 134
1988	728 095 508	1 363 553 207	170 999 432	415 762 062	168 153 615
1989	764 310 273	1 454 121 106	185 305 368	458 657 557	179 313 781
1990	795 725 820	1 502 487 612	195 583 033	461 017 504	195 307 871
1991	855 173 166	1 610 217 180	208 594 964	472 076 034	208 602 401
1992	913 904 100	1 683 558 958	222 586 075	467 551 977	221 024 346
1993	993 678 715	1 771 903 252	236 641 638	470 940 682	240 174 120
1994	1 021 259 349	1 826 291 091	249 663 485	485 008 639	251 991 205
1995	1 053 178 119	1 833 846 886	256 602 024	427 774 982	264 497 433
1996	1 055 215 804	1 775 958 790	254 333 799	425 516 672	266 505 371
1997	1 093 788 036	1 804 840 865	261 738 378	437 482 493	282 645 718
1998	1 111 735 527	1 773 898 795	265 159 309	437 864 249	291 014 603
1999	1 153 014 757	1 819 325 283	274 529 684	443 865 751	296 279 862
2000	1 197 531 476	1 838 787 404	285 394 857	454 666 472	302 948 198
2001	1 247 588 616	1 885 131 098	297 288 789	471 421 595	318 206 044
2002	1 288 298 000	1 908 177 000	307 704 000	478 784 000	331 324 000
2003	1 331 361 000	1 954 516 000	320 292 000	486 831 000	332 133 000
2004	1 372 467 000	2 025 689 000	337 412 000	500 326 000	341 153 000
2005	1 454 988 000	2 142 562 000	360 099 000	519 544 000	351 782 000

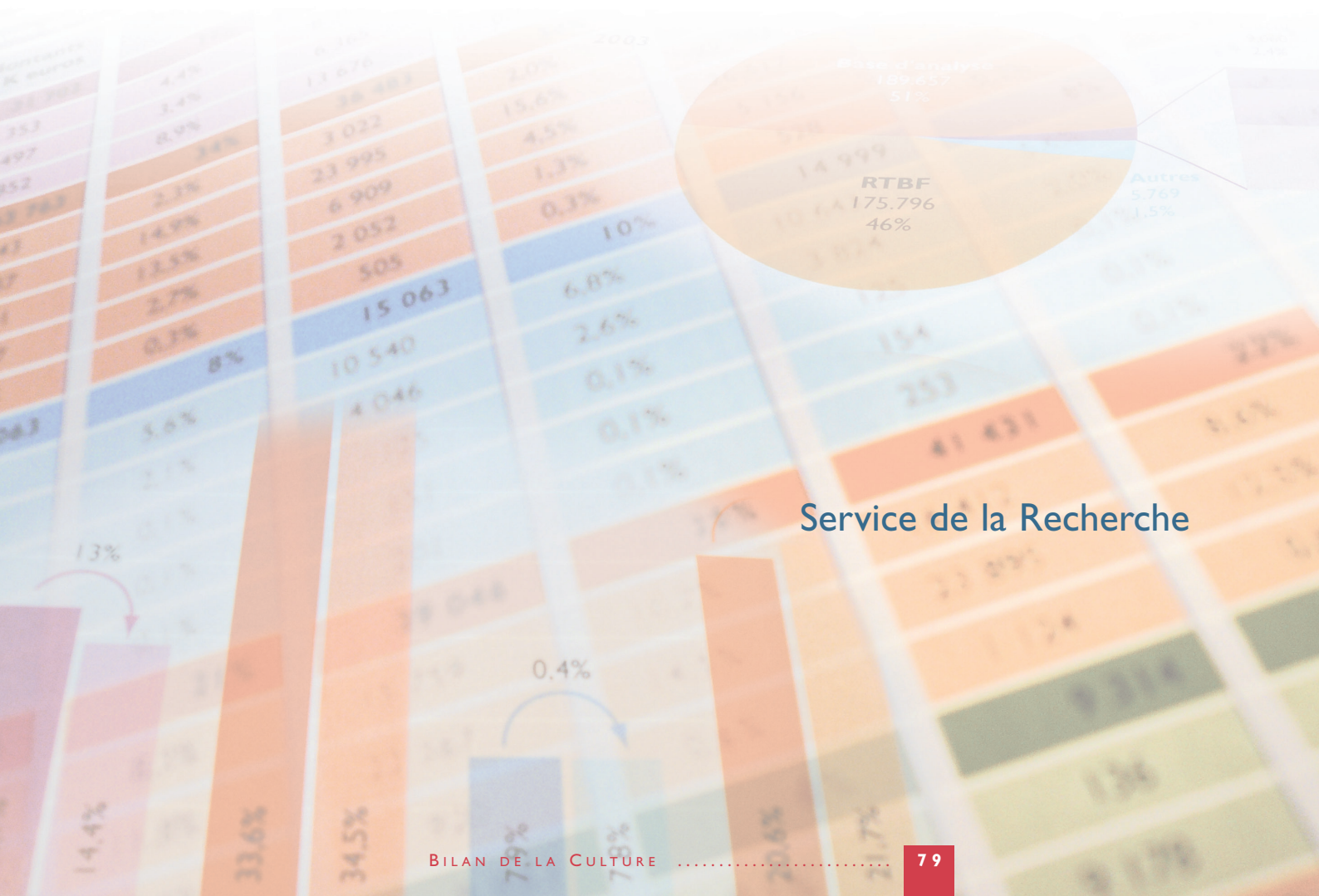
ANNEES	Enseignement de promotion sociale	Enseignement à distance	Total	Ecoles d'architecture	Total sans les écoles d'architecture		
1984	52 781 489	0	2 709 828 235	Inclus dans la DO 55 (Enseignement supérieur non universitaire)			
1985	61 772 587	0	2 882 134 066				
1986	58 949 080	0	2 925 009 730				
1987	60 305 058	0	2 865 364 069				
1988	60 029 896	0	2 906 593 720				
1989	65 957 030	2 496 288	3 110 161 403				
1990	68 242 608	2 602 882	3 220 967 330				
1991	63 792 920	2 736 745	3 421 193 409				
1992	75 267 911	2 972 243	3 586 865 609				
1993	83 012 105	2 840 860	3 799 191 371				
1994	99 796 975	2 783 844	3 936 794 588				
1995	109 893 678	2 843 339	3 948 636 462				
1996	110 746 432	2 828 465	3 891 105 332				
1997	115 850 560	2 806 155	3 999 152 204			11 802 210,71	3 987 349 993,43
1998	109 365 665	2 793 760	3 991 831 908			12 020 357,02	3 979 811 551,34
1999	110 158 925	2 764 013	4 099 938 275			12 493 833,65	4 087 444 440,86
2000	114 514 414	2 657 419	4 196 500 239			12 664 880,18	4 183 835 359,04
2001	122 801 494	2 689 645	4 345 127 281	13 006 973,24	4 332 120 307,69		
2002	125 399 000	2 592 000	4 442 278 000	12 724 000,00	4 429 554 000,00		
2003	124 798 000	2 970 000	4 552 901 000	12 672 000,00	4 540 229 000,00		
2004	130 598 000	2 902 000	4 710 547 000	12 637 000,00	4 697 910 000,00		
2005	137 466 000	3 012 000	4 969 453 000	12 881 000,00	4 956 572 000,00		



DEUXIÈME PARTIE

Les Flux financiers de la culture

2003 – 2004



Service de la Recherche



Introduction

Une brève présentation du périmètre et de la méthode s'impose préalablement à la présentation des résultats. Pour les explications méthodologiques plus détaillées, on se reportera aux annexes (cf. Annexe méthodologique).

LES FLUX BUDGÉTAIRES

Le bilan de la Culture repose sur la notion de flux budgétaire, c'est-à-dire **un montant financier que le Ministère de la Communauté française attribue à un bénéficiaire donné, via une allocation de base déterminée et pour un objet également déterminé.**

À chacun de ces flux sont associées, sous forme de **variables**, des caractéristiques analytiques extrabudgétaires (cf. Annexe méthodologique).

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Comme les versions antérieures de cette étude (1997 et 2001), le périmètre de l'analyse qui suit, ne concerne que la Direction générale de la Culture et le Service général de l'Audiovisuel et des Multimédias.

Une première partie de ce bilan a été publiée fin 2005 et compare, pour l'ensemble de la Belgique, les budgets culturels des institutions publiques sur une période de neuf ans. De même, la première partie de ce présent volume développe l'évolution des budgets culturels de la Communauté française depuis 1984. Les budgets culturels de la Communauté française y sont donc aussi mis en évidence pour l'ensemble de la période et on observe, notamment à cette occasion, qu'il existe d'autres secteurs au Ministère de la Communauté française qui consacrent des crédits à certains aspects de la culture. Il en est ainsi du Service des Infrastructures culturelles comme de la Direction de l'Enseignement artistique, l'un et l'autre ne faisant pas partie du périmètre analysé ici ; même s'il est prévu de les intégrer à notre analyse lors d'une prochaine édition du Bilan de la culture.

Notons cependant que les deux entités administratives prises en compte dans le présent bilan sont celles qui gèrent la très grande majorité des crédits culturels :

- > La Direction générale de la Culture, organisée en cinq entités distinctes, comprenant quatre services généraux et un service coordonnateur :
 - les Affaires générales (service coordonnateur)
 - les Arts de la Scène
 - les Lettres et le Livre
 - la Jeunesse et l'Éducation permanente
 - le Patrimoine et les Arts plastiques
- > Le Service général de l'Audiovisuel et des Multimédias, dépendant structurellement du Secrétariat général de l'Administration.

Ces différentes entités administratives sont subdivisées en services.

ORGANISATION BUDGÉTAIRE : LE NOYAU DUR CULTUREL

Le budget de la Communauté française est réparti par divisions organiques (DO), elles-mêmes subdivisées en programmes, puis en activités.

Les crédits affectés à l'ensemble des **programmes** sont à leur tour répartis en allocations de base (AB) qui constituent ainsi l'élément le plus fin du budget. Le libellé de chaque allocation de base définit une catégorie précise de dépenses et un crédit est en principe prévu pour chacune d'elles.

La part de la Culture qu'interroge cette étude se répartit en six DO correspondant exactement aux entités décrites supra. Le tableau ci-dessous liste les programmes des différentes divisions organiques concernés pour les exercices budgétaires 2003 et 2004.

DO 20	Affaires générales - Culture
Prog. 0	Subsistance
Prog. 1	Initiatives et interventions diverses
Prog. 2	Centres culturels
Prog. 3	Commission communautaire française
DO 21	Arts de la scène
Prog. 1	Initiatives et interventions diverses
Prog. 2	Théâtre
Prog. 3	Musique
Prog. 4	Art de la danse
Prog. 5	Services extérieurs de promotion internationale
Prog. 6	Arts du cirque, arts forains et de la rue
DO 22	Livre
Prog. 0	Subsistance
Prog. 1	Lecture publique
Prog. 2	Lettres françaises et promotion du livre
Prog. 3	Langues régionales endogènes
Prog. 4	Langue française
Prog. 5	Informatique
DO 23	Jeunesse et Éducation permanente
Prog. 1	Initiatives et interventions diverses
Prog. 2	Jeunesse
Prog. 3	Éducation permanente
Prog. 4	Activités socio-culturelles
DO 24	Patrimoine culturel et Arts plastiques
Prog. 0	Musée royal de Mariemont - Subsistance
Prog. 1	Dépenses et subventions diverses
Do 25	Audiovisuel et multimédias
Prog. 0	Subsistance
Prog. 1	Initiatives et interventions diverses
Prog. 2	Cinéma et vidéo
Prog. 3	Radio et télévision
Prog. 4	Presse

REPRÉSENTATIVITÉ DU BILAN

Les crédits budgétaires affectés aux divisions organiques à vocation culturelle (DO 20 à 25) peuvent être synthétisés pour 2003 et 2004 de la manière suivante :

Montants en K euros courants	Crédits non dissociés	Crédits variables	Total y compris RTBF et COCOF
2003	354.258.000	29.464.000	383.722.000
2004	364.794.000	27.399.000	392.193.000

Les traitements effectués dans le cadre du présent bilan portent quant à eux sur :

- 14.968 flux couvrant un montant total de 380,3 millions d'euros pour l'année 2003 ;
- 15.480 flux couvrant un montant total de 386 millions d'euros pour l'année 2004.

Ces flux correspondent aux crédits non dissociés et aux crédits variables ; pour les crédits non dissociés, la base du bilan couvre 99,41 % du budget pour 2003 et 99,6 % du budget pour 2004. Cela signifie que la majorité du budget, pour les deux années, a été engagée et qu'une petite partie couvre à la fois un solde non utilisé et la marge d'erreur résiduelle du bilan.

On peut donc considérer qu'en pratique, le bilan couvre l'exhaustivité des interventions de l'Administration. Cette base constitue la **base de référence du bilan**.

LA BASE DE L'ANALYSE

La base utilisée pour l'analyse du présent bilan (ce que nous appelons la « **base d'analyse** ») ne comprend pas l'entièreté de la base de référence définie ci-dessus.

Tout d'abord, certaines dépenses doivent en être exclues en raison de leur nature :

- **Les dépenses dites de fonctionnement des services de l'Administration** que l'on ne peut relier ni directement ni indirectement à des activités culturelles identifiables. Il s'agit de services et biens divers permettant aux différentes entités administratives d'exercer leurs activités et qui comportent des achats ou la rémunération de prestations¹. Ces montants s'élèvent à environ 1 million d'euros.
- Pour les mêmes raisons, et dans la même mesure, **les dépenses couvrant l'organisation des services extérieurs à l'Administration** ; elles s'élèvent à 1.852.000 euros en 2003 et à 2.285.000 en 2004².
- **Des activités culturelles diverses menées à l'initiative de l'Administration**³ : 2.877.000 Euros en 2003 et 2.517.000 euros en 2004.

Ces interventions sont donc de nature très diverse et sortent du cadre du subventionnement classique dont il est question au chapitre I. Elles permettent de soutenir certains opérateurs et de conduire des projets spécifiques qui répondent aux attentes de la Communauté. Cependant, les montants disponibles rendent, comme on l'observe, cette marge de manœuvre très limitée.

Ensemble, ces trois catégories de dépenses ont généré, lors des deux années envisagées, près de 2.000 flux, mais ceux-ci sont rapportés à un total financier de faible importance puisque, cumulés, ils représentent, pour chaque année, seulement 1,5% de la masse budgétaire totale. Il a donc été décidé de ne pas traiter ces dépenses en détail dans le cadre du présent document⁴.

¹ Par exemple, des publications, l'achat de petit matériel, des honoraires d'avocats, des frais de justice, le paiement de jetons de présence pur des conseils consultatifs, des frais de route et de séjour de personnes étrangères aux administrations, des rémunérations d'experts étrangers à l'Administration, des prestations de tiers...

² Il s'agit notamment du Musée royal de Mariemont, du Centre Marcel Hicter à La Marlagne (Namur) ou encore du Centre de formation socioculturelle de Séroule...

³ C'est le cas lorsque certains services de l'Administration sont eux-mêmes porteurs de projets culturels de promotion (par exemple : « La Fureur de Lire »), de diffusion (via certaines expositions) ou de soutien (comme les aides aux publications « Alternatives théâtrales » ou « Répertoire des centres culturels »...). Il y a aussi la réalisation d'études et de recherches, l'organisation de colloques comme « Le français fait signe, un bilinguisme original » ou encore un colloque en coproduction avec le Bois du Cazier en 2004...

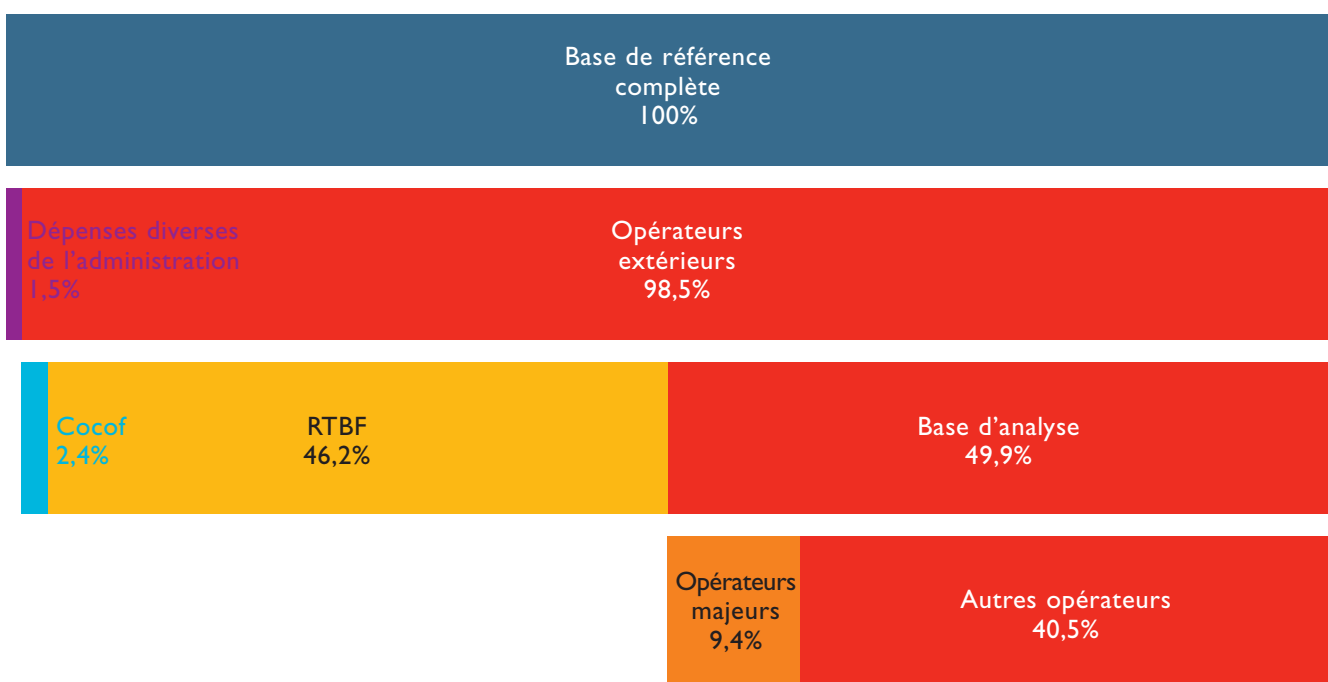
⁴ La ventilation des montants ainsi exclus est présentée en annexe (cf. Répartition des flux exclus en raison de leur nature).

En les excluant de la base d'analyse, on définit le périmètre des interventions qui vont à des opérateurs dits extérieurs.

Mais la base de référence comprend également la RTBF et la COCOF⁵. Les flux qui alimentent ces deux institutions sont globaux et ne permettent pas d'entrer dans le détail de leur utilisation. De plus la hauteur des montants qu'elles perçoivent, très importante ici⁶, déplacerait dans leur ombre ce que le bilan tente justement d'éclairer. On ne les reprend donc pas non plus dans la base d'analyse.

Ainsi la base d'analyse couvre finalement le périmètre des interventions attribuées directement ou indirectement à des opérateurs culturels extérieurs, en dehors de la RTBF et de la COCOF.

Le schéma ci-après montre les constituants de la base de référence, ce qui en a été exclu et le périmètre de l'analyse du bilan:



Signalons dès à présent que la base d'analyse distingue les opérateurs majeurs du reste des opérateurs⁷.

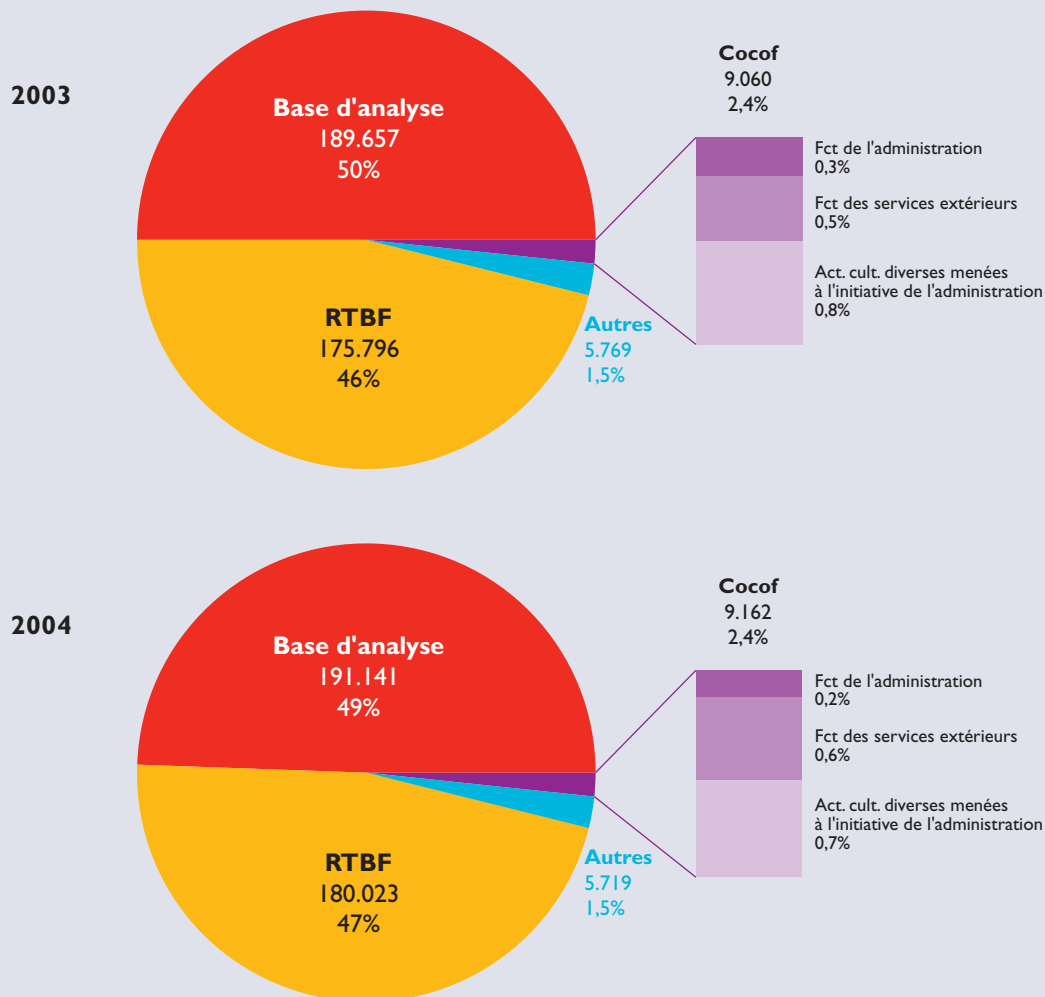
Les graphiques qui suivent montrent, à l'échelle des montants, la part de la base d'analyse dans la base de référence pour 2003 et 2004.

⁵ Commission communautaire française. Depuis 1998, une dotation à la COCOF est reprise dans le budget consacré à la culture.

⁶ En termes de montants, la RTBF représentait, à elle seule, 46% de l'ensemble des flux en 2003 et en 2004.

⁷ Cf. Les opérateurs « majeurs », infra.

Repartitions des flux par type de dépenses en 2003 et 2004



En synthèse, l'analyse menée dans les pages qui suivent concernera les dépenses culturelles des opérateurs extérieurs hors RTBF et hors COCOF, soit un montant équivalent à environ 190 millions d'euros par an⁸, soit environ la moitié de la base de référence.

L'ensemble des tableaux, des graphiques et des commentaires qui suivent ont été construits à partir de **la base d'analyse** ainsi délimitée.

⁸ Cela représente 9.584 flux pour 2003 et 10.312 flux pour 2004.





Données générales

Les opérateurs culturels

Nous avons expliqué dans l'introduction méthodologique les raisons pour lesquelles nous avons écarté un certain nombre de flux budgétaires⁹ de notre analyse pour nous concentrer sur ceux qui alimentent les opérateurs culturels.

Les opérateurs culturels constituent l'une des notions centrales du bilan. On peut définir *l'opérateur culturel* comme étant une personne physique ou une personne morale¹⁰ qui réalise une activité culturelle, prise au sens large (création, animation, diffusion, production, etc.).

Les opérateurs culturels qui entrent dans le champ du bilan sont ceux qui ont bénéficié d'une intervention financière de la part du Ministère de la Communauté française. Pour les années 2003 et 2004, on estime qu'ils sont environ 4.800.

Les interventions dont ils bénéficient peuvent constituer leur unique source de financement, ou représenter une source de revenus parmi d'autres (recettes propres, intervention d'autres pouvoirs publics, aides de sponsors, mécénat, etc.). Les opérateurs peuvent aussi cumuler plusieurs interventions de la Communauté française. Ainsi, une association d'éducation permanente peut à la fois obtenir une subvention de fonctionnement et une subvention pour l'emploi.

La plupart de ces interventions sont encadrées par une réglementation ; une commission d'experts se prononce dans certains cas sur l'opportunité de leur octroi, lequel reste en général soumis à une décision ministérielle. Moins fréquemment, elles sont l'objet de commandes particulières de l'Administration (ex. études, prestations de services).

⁹ Pour la définition d'un flux budgétaire, consulter l'introduction méthodologique (cf. Introduction).

¹⁰ Dans le cas d'une personne morale, c'est le plus souvent une a.s.b.l.

Les opérateurs

« majeurs »

L'observation de la répartition des flux financiers entre les opérateurs culturels a mené les rédacteurs de ce bilan à opérer une distinction entre un petit nombre d'entre eux et tous les autres, compte tenu de l'importance de la masse financière que les premiers reçoivent par rapport aux seconds. Il s'agit en quelque sorte d'un peloton de tête d'opérateurs culturels qui se détachent des autres de par l'importance des interventions qui leur sont allouées. Nous les avons appelés « **opérateurs majeurs** ».

Le déséquilibre que nous avons évoqué dans l'introduction méthodologique concernant la RTBF qui, à elle seule, consomme plus de la moitié des crédits réservés à la culture et à l'audiovisuel, est évidemment d'un tout autre ordre dans ce cas. Mais le poids budgétaire que ces opérateurs majeurs représentent est tel qu'il justifie leur isolement par rapport au reste des opérateurs.

Le tableau ci-après présente ces opérateurs qui, chacun, ont reçu plus de 2,2 millions d'euros par an en 2003 et 2004.

Poids des opérateurs majeurs par rapport à l'ensemble du périmètre culturel

Opérateurs majeurs	2003			2004		
	Montants en K euros	% / Opérateurs majeurs	% / Total	Montants en K euros	% / Opérateurs majeurs	% / Total
Le Manège-Mons	2 209	6%	1,2%	2 357	6%	1,2%
Le Botanique	2 476	7%	1,3%	2 637	7%	1,4%
Charleroi-Danse	2 976	8%	1,6%	3 102	8%	1,6%
Théâtre national de la CF	4 203	12%	2,2%	4 221	11%	2,2%
La Médiathèque de la CF	5 002	14%	2,5%	5 391	14%	2,8%
L'Orchestre philharmonique de Liège (OPL)	6 842	19%	3,6%	7 403	20%	3,9%
L'Opéra royal de Wallonie (ORW)	11 882	33%	6,2%	12 453	33%	6,5%
Total	35 590	100%	18,6%	37 563	100%	19,6%

Ensemble, ces 7 opérateurs représentent un peu moins de 20 % du montant total de notre base d'analyse ce qui justifie pleinement la mise en évidence que nous leur réservons dans ce bilan. Tous ont une vocation communautaire. Ils sont en outre alimentés par une allocation nominative au budget et constituent dès lors des partenaires de référence pour l'Administration.

Les montants repris dans le tableau correspondent à la subvention principale perçue à laquelle s'ajoutent diverses interventions de fort moindre importance, notamment en matière d'équipement. Les pourcentages indiqués s'établissent d'abord par rapport au montant de référence de la base d'analyse, puis par rapport à la somme des interventions qui vont aux 7 opérateurs exclusivement.

Ces **opérateurs majeurs** représentent 18,6% de la base d'analyse en 2003 et 19,6% en 2004, ce qui indique une progression sensible, de 5,5%, ou 3% si on tient compte de l'inflation. Il ne s'agit pas, comme pour la RTBF de les exclure de l'analyse. Leurs activités sont, en effet, tout à fait comparables à celles des autres opérateurs culturels. Toutefois, dans les tableaux et les graphiques des chapitres suivants, nous dédoublerons dans certains cas la présentation (avec et sans les opérateurs majeurs) pour éviter que leur poids ne masque les observations que l'on peut alors faire au niveau de tous les autres opérateurs.

Par rapport aux précédentes éditions du **Bilan des flux financiers de la Communauté française pour la culture** qui, rappelons-le, portait sur les années 1995 à 1997, on constate que les crédits versés en 2003 et 2004 au Théâtre national ont enregistré une baisse sensible (elle se marque d'autant plus lorsqu'on convertit les montants en euros constants de 2003). Et pour cause : en attendant l'ouverture de son nouveau bâtiment du boulevard Jacquain¹¹, le Théâtre national a dû restreindre ses activités.

Pour le Botanique, on constate qu'en raison de l'érosion monétaire due à l'inflation, la hausse légère des subventions qui lui sont accordées depuis la dernière année de référence (1997) ne se concrétise pas par une augmentation réelle de ses moyens. Ceux-ci sont même en baisse si on les convertit en euros constants.

La dotation de la Médiathèque a été indexée en 2004 pour couvrir l'augmentation des charges salariales. Signalons qu'elle ne l'avait plus été depuis 2002.

Sur le long terme, ce sont l'Opéra royal de Wallonie et l'Orchestre philharmonique de Liège qui voient leur subvention augmenter de la manière la plus significative. En euros courants comme en euros constants, leurs crédits enregistrent les hausses les plus marquées alors qu'au sein des opérateurs majeurs, ils bénéficient déjà des subventions les plus élevées¹². Il est à noter que l'Opéra royal de Wallonie représente 33% du total des subventions octroyées aux sept opérateurs majeurs et l'Orchestre philharmonique de Liège 19%. Cela signifie que ces deux opérateurs à eux seuls représentent plus de la moitié du volume financier total attribué aux opérateurs majeurs.

Le Centre culturel transfrontalier Manège-Mons¹³ est quant à lui un nouvel opérateur majeur, créé en avril 2002.

¹¹ Ce bâtiment a été inauguré fin 2004.

¹² Dans le secteur musical, ces deux opérateurs sont considérés comme des pôles culturels d'excellence pour la Communauté française. Leur contrat-programme a donc été redéfini selon de nouveaux critères en 2004 pour qu'ils puissent bénéficier des moyens nécessaires à leur rayonnement et à leur charge en personnel (près de 450 emplois pour les deux institutions).

¹³ Il rassemble en une seule association des institutions travaillant à Mons dans le contexte des arts de la scène et regroupe ainsi : le Centre culturel de la région de Mons (lui-même résultat de la fusion de la Maison de la Culture et du Théâtre royal), le Centre dramatique hennuyer, l'Ensemble Musiques nouvelles (l'Orchestre royal de chambre de Wallonie est sorti de Manège-Mons pour redevenir indépendant sous l'appellation « Mons-Musiques »), le Centre des Écritures contemporaines et numériques, et le Festival au Carré. Il a, en outre, signé un accord de partenariat transfrontalier avec le « Manège - Scène nationale de Maubeuge ».

Les bénéficiaires

Pour l'Administration, un bénéficiaire est, au sens strict, le destinataire d'un transfert financier réalisé par l'intermédiaire d'un établissement de crédit.

Il existe toutefois plusieurs types de bénéficiaires :

- > le cas le plus courant est aussi le plus simple : le bénéficiaire est lui-même l'opérateur culturel ; en d'autres termes, l'Administration verse l'intervention directement à l'opérateur culturel ;
- > le bénéficiaire est un intermédiaire qui ne joue pas le rôle d'opérateur culturel. C'est le cas des fournisseurs. Il arrive en effet que l'Administration achète du matériel auprès d'un fournisseur pour le mettre ensuite à la disposition d'opérateurs culturels qui en ont l'usage dans le cadre de leurs activités (par exemple, l'achat d'une caméra au profit d'une télévision locale) ;
- > le bénéficiaire est un Pouvoir public qui ne joue pas le rôle d'opérateur culturel. Dans ce cas, il ne sert que de relais entre l'Administration et l'opérateur culturel. Une commune, par exemple, en tant que pouvoir organisateur perçoit les subventions en faveur de sa bibliothèque publique qu'elle refinance ensuite elle-même.

Soulignons que la base d'analyse du bilan couvre l'ensemble des activités culturelles soutenues par le Ministère, même lorsque le bénéficiaire n'est pas l'opérateur culturel.

RÉPARTITION SELON LE TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

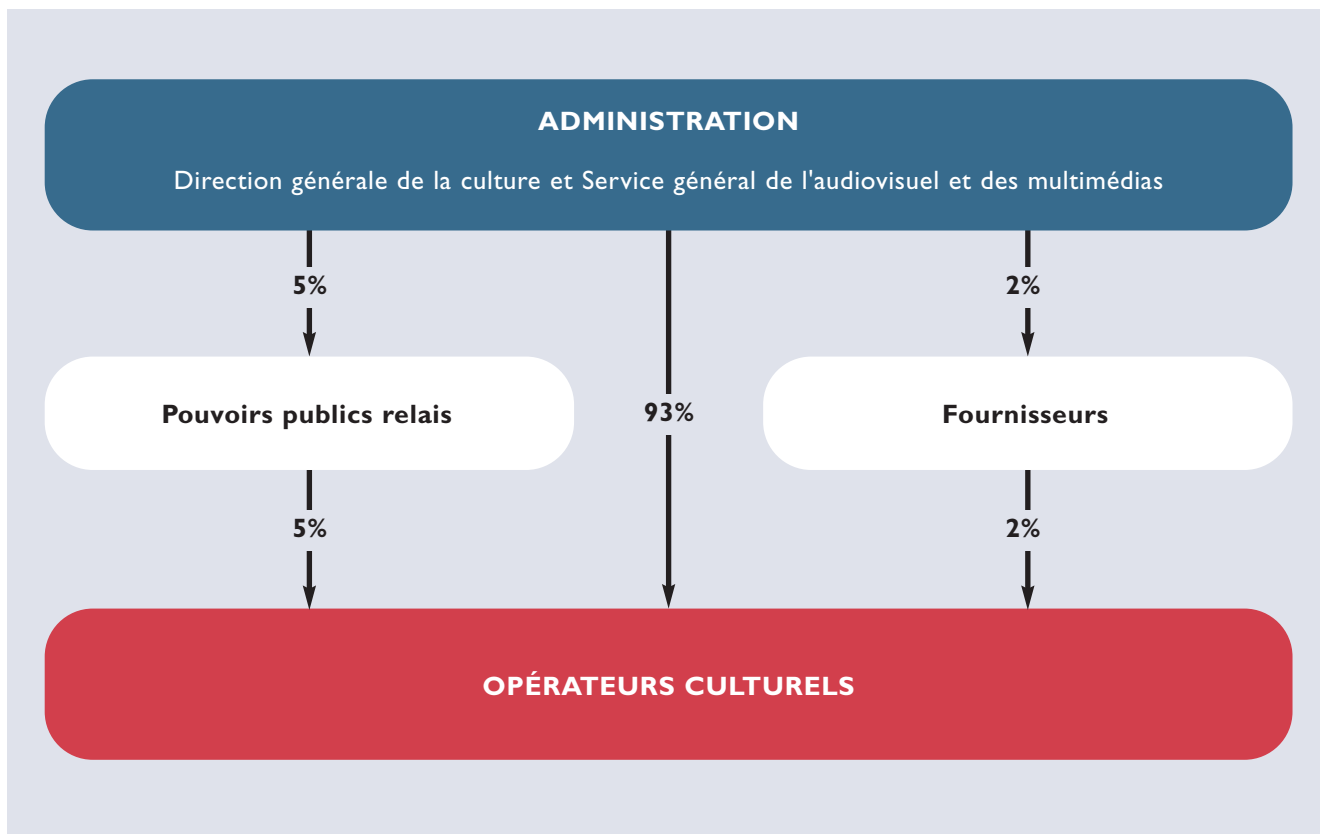
Le tableau ci-après montre la répartition des flux financiers de la base d'analyse entre les trois principaux types de bénéficiaires.

Type de bénéficiaires	2003		2004	
	Montants en K euros	% / Total	Montants en K euros	% / Total
Fournisseurs	3 863	2%	3 723	2%
Opérateurs culturels	176 247	93%	177 669	93%
Pouvoirs publics relais	9 547	5%	9 748	5%
TOTAL	189 657	100%	191 141	100%

Les opérateurs culturels, avec près de 93% des montants transférés, arrivent en tête dans le classement des bénéficiaires. Ce qui veut dire que la majorité des flux est distribué directement à leurs destinataires. Les autres transitent par un intermédiaire : soit un fournisseur, soit un pouvoir public. Dans le cas d'un pouvoir public, on ne constate pas d'évolution depuis 1997 : cela représente toujours un poids de 5% du total.

Le schéma ci-dessous représente les différentes possibilités évoquées ainsi que les circuits de financement qui en émergent.

Schéma de répartition selon les types de bénéficiaires



Les bases juridiques

Les interventions financières de l'Administration reposent sur des bases juridiques qui leur donnent assise et légitimité.

Ce peut être une **réglementation** ouvrant un droit à l'intervention en faveur d'un bénéficiaire :

- > soit obligatoirement sur la base d'un décret, d'une loi, d'un arrêté ;
- > soit à l'appréciation du ministre.

Ce peut être un **lien contractuel** entre le Ministère et le bénéficiaire :

- > une convention ;
- > un contrat-programme ;
- > un contrat-culture (avec des communes ou des villes) ;
- > un contrat de pays (avec un groupement de communes).

L'une et l'autre peuvent être interprétés selon un axe qui exprime le degré de contrainte et à l'opposé, le degré de discrétion laissé dans la décision d'intervention. Ainsi différents scénarios sont possibles :

1. La réglementation est obligatoire et elle engage la Communauté française. Il s'agit par exemple, du paiement des permanents dans les organisations de jeunesse reconnues ou les subventions des bibliothèques publiques et des centres culturels. Dans ces cas précis, la subvention est automatique : le montant de l'intervention est fixé dans la réglementation, ou à défaut, les règles qui permettent de la calculer y sont indiquées.
2. Il existe une réglementation, mais le Ministre est libre d'intervenir ou non ; un pouvoir d'appréciation est donc laissé à l'ordonnateur. Ce genre de réglementation ne garantit pas au bénéficiaire un financement par les pouvoirs publics : la subvention n'est pas automatique et si elle est accordée, son montant ou son mode de calcul n'est pas fixé de manière définitive.
3. Un lien contractuel a été établi entre la Communauté française et l'opérateur.

Dans la note de politique générale introduisant le budget 2004, le Gouvernement de la Communauté française fait part de sa volonté de stabiliser « par une contractualisation autant sur le plan juridique que financier » les différents intervenants pouvant être identifiés comme des pôles culturels et des références dans leur secteur¹⁴. Cette politique de développement des contrats-programmes¹⁵ a été choisie comme option par le Gouvernement dans un contexte budgétaire difficile et sans réelle marge de manœuvre pour le secteur des Arts, des Lettres et de l'Audiovisuel (en particulier la « norme zéro » applicable aux dépenses hors personnel et autres frais légalement indexés). Le parti pris a été de renforcer la stabilité financière des opérateurs culturels¹⁶.

Le tableau page suivante indique la ventilation des flux selon les fondements réglementaires des flux qui alimentent les opérateurs extérieurs, y compris les opérateurs majeurs. Les possibilités sont classées de la plus contraignante à la plus libre.

¹⁴ Exposé général du budget de la Communauté française. Année budgétaire 2004, p.60.

¹⁵ 430 contrats-programmes et conventions étaient en cours en 2004.

¹⁶ L'adoption du décret du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des Arts de la Scène va aussi dans ce sens, même si ses objectifs sont plus larges. Il est entré en application le 1^{er} janvier 2004, mais ses effets se sont déjà fait sentir en 2003, considéré comme une année de transition au cours de laquelle l'Administration a anticipé et déjà mis en application certaines obligations du décret.

Fondement réglementaire du flux

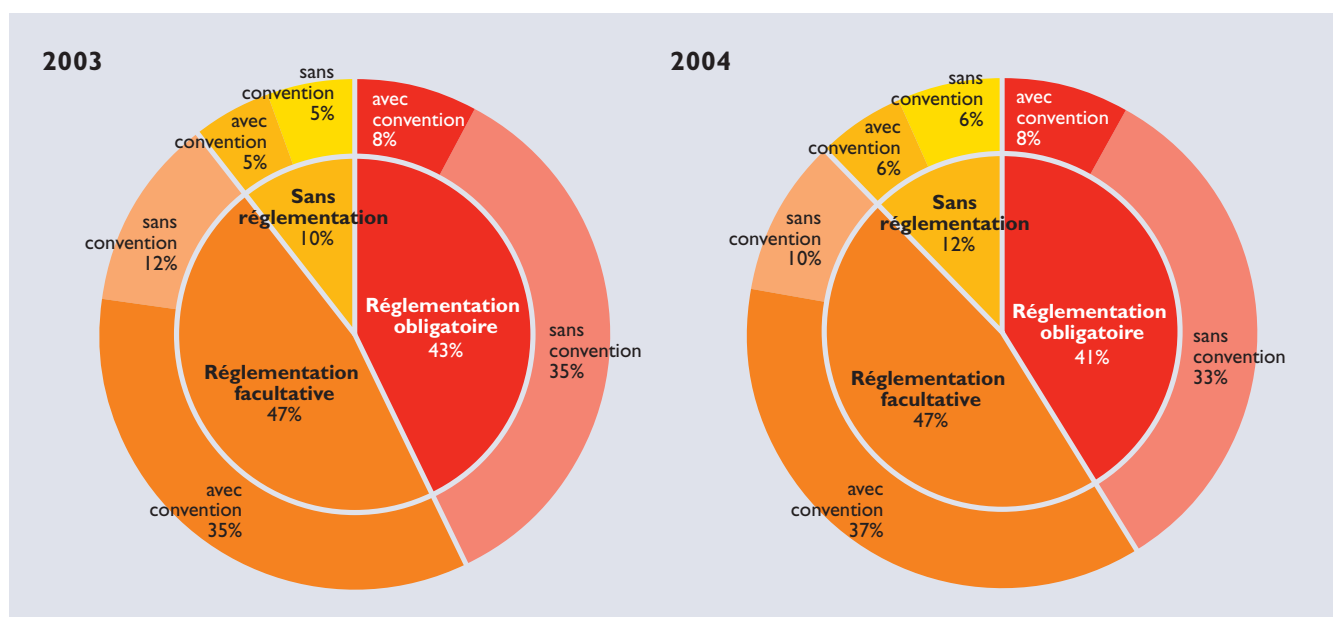
		2003		2004	
		Montants en K euros	% / Total	Montants en K euros	% / Total
Avec réglementation obligatoire	Avec convention	15.015	8,0%	15.781	8%
	Sans convention	66.320	35,0%	62.993	33%
Avec réglementation facultative	Avec convention	65.237	34,5%	70.069	37%
	Sans convention	23.258	12,0%	19.076	10%
Sans réglementation	Avec convention	9.455	5,5%	10.804	6%
	Sans convention	10.372	5,0%	12.418	6%
TOTAL		189.657	100,0%	191.141	100%

Les interventions soumises à réglementation accusent une légère baisse entre 2003 (90%) et 2004 (88%). Mais il faut relativiser cette constatation en la replaçant dans l'évolution orientée à la hausse que l'on observe sur le long terme (c'était 70% en 1997). Cela signifie que depuis plusieurs années, la tendance est à la réglementation, ce qui implique une diminution sensible des marges de manœuvre budgétaires¹⁷.

A l'intérieur de cette proportion, la réglementation facultative domine la réglementation obligatoire (46 % contre 43 % en 2003 ; 47 % contre 41 % en 2004). Cela signifie que le cadre réglementaire s'assouplit dans la mesure où le Ministre peut exercer plus fréquemment son pouvoir d'appréciation.

Par ailleurs, on constate que le pourcentage de conventions régissant les relations entre le Ministère et les opérateurs est en légère augmentation (47% en 2003 et 51% en 2004 pour 44% en 1997). Cette augmentation se situe principalement au niveau des réglementations facultatives puisque dans les autres cas, le pourcentage de conventions a diminué. Cette tendance à la hausse concerne essentiellement les Arts de la scène où, comme nous l'avons déjà signalé, la volonté du Gouvernement de la Communauté française de stabiliser par la contractualisation l'activité des intervenants culturels subventionnés a été concrétisée. Cette volonté s'est traduite par la reconduction de contrats-programmes existants et la signature de nouveaux contrats-programmes.

Répartitions des flux en 2003 et 2004



¹⁷ La part des interventions sans réglementation ni convention s'élevait à 12% en 1997, à 5% en 2003 et à 6% en 2004.

La répartition des masses budgétaires

De par l'organisation du budget en allocations de base, une intervention s'inscrit toujours dans une destination économique.

Le tableau ci-après montre comment les masses budgétaires se répartissent par destination.

Répartition des flux budgétaires en provenance de l'Administration

Répartition des masses budgétaires par catégories	2003		2004	
	Montants en K euros	% / Total	Montants en K euros	% / Total
Achats pour les opérateurs extérieurs	3 524	1,9%	3 505	1,8%
Subvention en équipement pour opérateurs extérieurs	1 423	0,8%	1 018	0,5%
Subvention en équipement en faveur des pouvoirs publics	689	0,4%	674	0,4%
Subvention emploi	8 047	4,2%	2 861	1,5%
Subvention pour les opérateurs extérieurs	152 647	80,5%	156 241	81,7%
Subvention en faveur des pouvoirs publics	23 328	12,3%	26 841	14,0%
TOTAL	189 657	100,0%	191 141	100,0%

La grande majorité des flux sont des subventions à des opérateurs extérieurs pour la réalisation d'activités culturelles. Pas la totalité, cependant. Si l'on y ajoute les subventions en faveur des pouvoirs publics, qui arrivent également aux opérateurs extérieurs mais indirectement¹⁸, le total dépasse les 90% de la masse budgétaire totale.

Ces deux types de subventions ont enregistré entre 2003 et 2004 une progression assez significative : + 2,3% pour les premières, + 11% pour les secondes (une augmentation due ici essentiellement aux montants plus importants versés via le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel)¹⁹.

Mais il existe aussi d'autres types d'intervention. Les subventions pour l'emploi sont passées de 4,2 à 1,5% entre 2003 et 2004 en raison d'un changement dans le système utilisé pour le paiement des FBIE²⁰. En effet, seuls les opérateurs bruxellois sont encore actuellement concernés par ce système.

Il y a encore les achats effectués par l'Administration mais au profit d'opérateurs divers venant de tous les secteurs (auberges de jeunesse, théâtres...) et enfin, les subventions en équipement²¹.

¹⁸ Les bibliothèques publiques, les musées, le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel.

¹⁹ Le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel est un service à gestion séparée qui reçoit une dotation annuelle et qui perçoit des recettes. Comme les autres services de l'Administration, il accorde des interventions à des opérateurs extérieurs.

²⁰ Fonds budgétaire interdépartemental de promotion de l'emploi.

²¹ Tout opérateur culturel, quel que soit son secteur d'activité, peut recevoir des subventions pour acheter du mobilier, du matériel informatique, etc.)

La répartition

géographique

Comment se répartissent géographiquement les flux en Communauté française ? Cette question fait l'objet, depuis de nombreuses années, de multiples débats et ne laisse en réalité personne indifférent. La question centrale est la suivante : comment la Communauté française s'acquitte-t-elle de ses missions à l'égard de Bruxelles et de la Wallonie, qui sont ses deux composantes régionales, dans un équilibre permettant de satisfaire tout le monde ?

Pour répondre à cette question, il convient d'abord de répondre à ceci : quelle est la répartition des moyens jugée la plus équitable ?

La seule référence que nous connaissons à ce jour est la clé « Persoons-Dehousse », proportion de répartition équilibrée entre la Wallonie et Bruxelles élaborée à la fin des années 70 par le Ministre Jean-Maurice Dehousse, responsable de la Culture française (dans un système encore unitaire !) et le Secrétaire d'état aux affaires bruxelloises, François Persoons. Cette clé, qui fut traduite dans le budget, instituait deux catégories de dépenses pour les matières culturelles de la Communauté française : les dépenses dites communautaires couvrant des allocations à des organismes culturels dont l'action ne pouvait être limitée à l'une ou l'autre région et les dépenses dites régionalisables couvrant des allocations à des organismes ciblant des activités localisables dans l'une ou l'autre région.

En conséquence de quoi la clé dite « Persoons-Dehousse » consistait à répartir les dépenses régionalisables à raison d'1/4 pour Bruxelles et de 3/4 pour la Wallonie.

La préoccupation qui consiste à obtenir une répartition équilibrée des moyens entre Bruxelles et la Wallonie persiste évidemment auprès de nombreux observateurs, acteurs et décideurs culturels.

Or, si la répartition géographique des flux traditionnellement opérée sur la base de la localisation des sièges sociaux des opérateurs semble à priori logique, l'analyse de la réalité est nettement plus complexe.

En effet, plusieurs facteurs non négligeables interviennent et dont il faut tenir compte :

- > certains opérateurs culturels ne mènent pas toutes leurs activités à l'endroit où ils sont administrativement localisés (ex. compagnies de théâtre qui sont temporairement accueillies par d'autres théâtres) ;
- > certains opérateurs sont installés en bordure d'une région et travaillent indifféremment dans l'une et dans l'autre ;
- > certains opérateurs sont décentralisés et disposent d'antennes²² qui leur permettent d'exercer leurs activités sur un territoire plus vaste que celui de leur lieu d'implantation principale. C'est le cas de nombreuses organisations d'éducation permanente, d'organisations de jeunesse ... ;
- > les grands opérateurs qui, par leur rayonnement, exercent indistinctement une activité sur les deux Régions²³.

C'est la raison pour laquelle les auteurs du Bilan de la Culture tentent depuis le premier numéro paru en 1995 de faire apparaître une autre logique de répartition que celle, inadéquate à cet égard, des sièges sociaux des organisations. Cette logique consiste à prendre en considération la Région, voire la ville, la commune, l'entité, où s'exercent de façon principale, sinon exclusive, les activités des associations.

²² On dirait « succursales » dans le secteur marchand.

²³ Ce n'est pas seulement le cas de la RTBF mais c'est aussi celui de tous les opérateurs majeurs que nous avons considérés dans cet ouvrage et celui de certaines grandes organisations comme la Ligue des Familles, le Mouvement Ouvrier Chrétien, Présence et Action Culturelle ...).

Certes, certains problèmes subsistent-ils comme ceux liés à l'exactitude des informations relatives à la localisation des activités, souvent considérée comme secondaire lors du traitement des dossiers. Mais si aucune méthode n'est parfaite, celle-ci permet au moins d'approcher davantage la réalité des vraies répartitions entre régions.

Le tableau qui suit concrétise cette approche.

Répartition géographique des flux

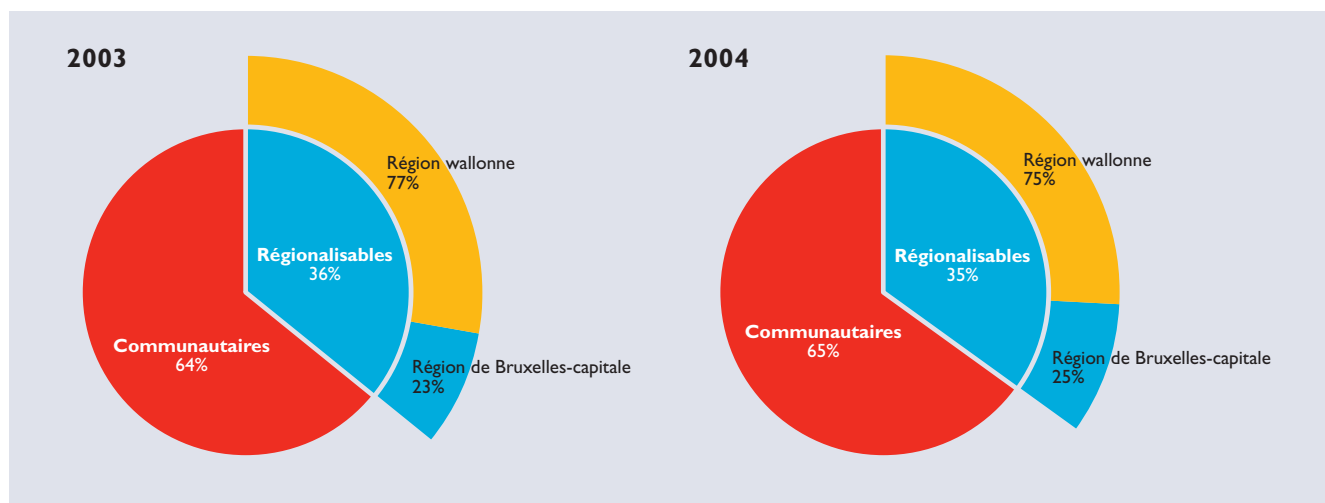
	2003		2004	
	Montants en K euros	%	Montants en K euros	%
Activités communautaires	120.928	64%	123.570	65%
Activités régionalisables	68.729	36%	67.571	35%
Région de Bruxelles capitale	15.842	23%	16.746	25%
Région wallonne	52.887	77%	50.825	75%
Brabant wallon	4.879	9%	4.625	9%
Hainaut	18.551	35%	18.047	36%
Liège	15.152	29%	14.729	29%
Luxembourg	3.997	8%	3.800	7%
Namur	9.625	18%	8.736	17%
Non classé	683	1%	888	2%
Total des activités culturelles	189.657	100%	191.141	100%

Les flux classés dans la catégorie « communautaire » regroupent les dépenses destinées à des activités portant sur l'ensemble de la Communauté française. Ces flux représentent presque deux tiers des dépenses culturelles de la base d'analyse par an, les deux années, avec une légère progression de 0,9% en 2004 par rapport à 2003 (soit 123.572.390 euros).

Les flux régionalisables représentent un peu plus de 35% de l'ensemble des activités avec une répartition interne équivalente à 3/4 pour la Région wallonne (hors Communauté germanophone) et 1/4 pour la Région bruxelloise.

Pour rappel, les flux régionalisables concernent des activités culturelles qui se sont déroulées au niveau régional ou intra-régional, même si l'opérateur culturel qui les a produites n'a pas son implantation principale à cet endroit.

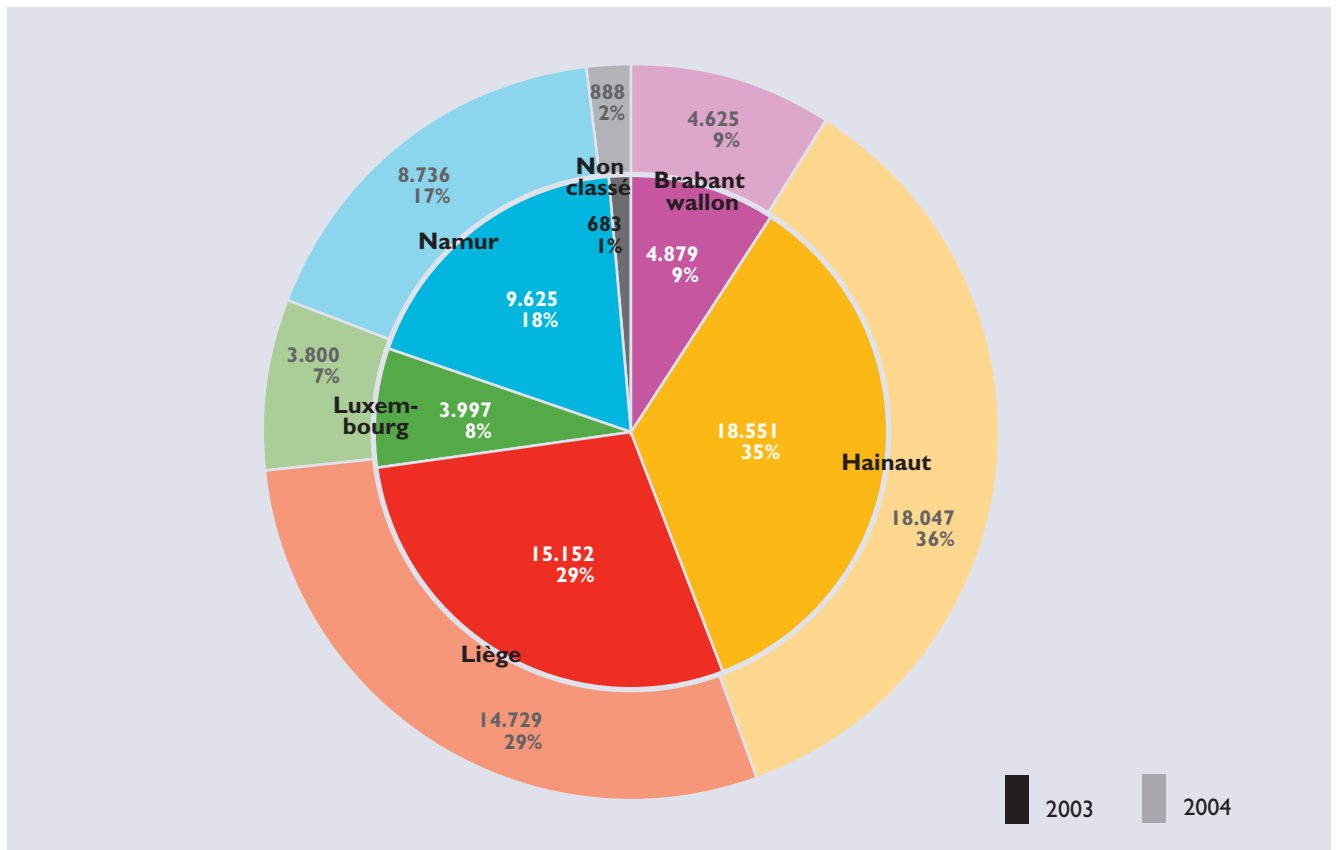
Répartition géographique des flux en 2003 et en 2004



RÉPARTITION DES FLUX RÉGIONALISABLES PAR PROVINCE

L'analyse par province des flux des opérateurs situés en Région wallonne nous montre que les provinces de Liège et du Hainaut absorbent plus de 60% de l'ensemble des flux de cette région. La province de Namur dépasse les 15% alors que le Brabant wallon et le Luxembourg sont en-dessous des 10%.

Répartition des flux régionalisables par province en 2003 et 2004



Répartition géographique des flux par habitant

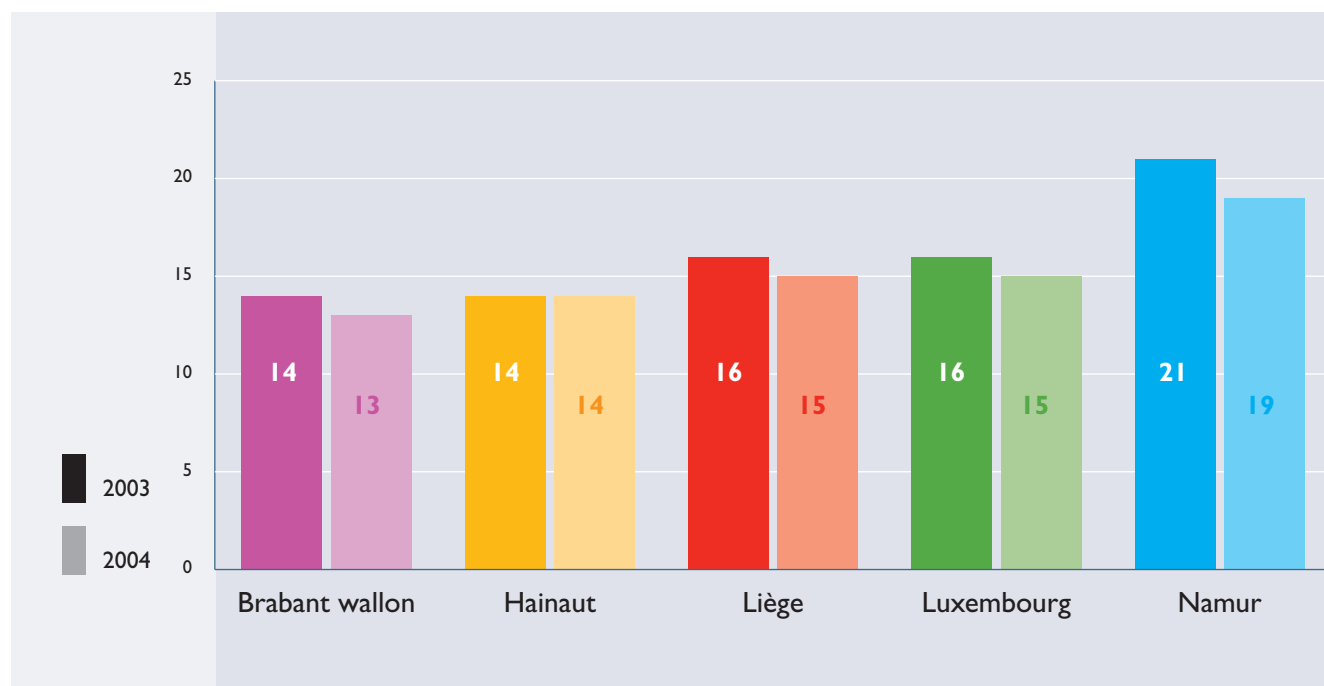
Par contre, lorsque nous analysons le ratio des dépenses culturelles par habitant²⁴, nous constatons que la province du Hainaut qui, pour rappel, absorbe plus de 35% de l'ensemble des dépenses culturelles en Wallonie, n'obtient en réalité qu'un peu plus de 14 euros par habitant par an.

Provinces	2003		2004	
	Dépenses culturelles en K euros	Dépenses culturelles / habitant en euros	Dépenses culturelles en K euros	Dépenses culturelles / habitant en euros
Brabant wallon	4 879	14	4 625	13
Hainaut	18 551	14	18 047	14
Liège	15 152	16	14 729	15
Luxembourg	3 997	16	3 800	15
Namur	9 625	21	8 736	19

²⁴ Source des statistiques de population : <http://statbel.fgov.be/> - chiffres au 1^{er} janvier 2003 et 2004.

Suivant ce ratio, elle occupe l'avant-dernière position, suivie par le Brabant wallon avec 13 euros par habitant. C'est la province de Namur qui, avec 21 euros en 2003 et 19 euros en 2004, arrive en tête de ce classement suivie du Luxembourg et de Liège (la province de Luxembourg étant devancée en 2004 par Liège).

Graphique 6 : Dépenses culturelles par habitant ventilé par province en Wallonie - 2003 et 2004



Comme le montre plus globalement le graphique ci-dessus, les provinces se situent toutes autour de 14 euros par habitant les deux années, sauf la province de Namur qui se détache nettement. En effet, si l'on fait abstraction de la province de Namur, la province la mieux placée se situe à environ 15% de plus que le Brabant Wallon, la province la moins bien placée. Si l'on tient compte de la province de Namur, l'écart passe alors à près de 50%.

2

Données sectorielles

Les données *sectorielles*

Le chapitre précédent a été consacré à l'analyse des circuits de financement et des dispositifs juridiques qui les régissent. Nous avons vu également comment les masses budgétaires se répartissent entre achats et subventions.

Dans ce second chapitre, les flux vont être analysés par secteur pour mettre en évidence comment le Ministère organise ses interventions entre, d'une part, les différents domaines culturels et, d'autre part, entre les différents services du Ministère qui ont en charge ces matières.

Dans un premier temps, nous procéderons à un découpage selon le budget, par division organique (DO) et par programme budgétaire. Ensuite, nous le comparerons à un autre découpage réalisé selon l'organigramme de l'Administration. L'analyse se poursuivra alors uniquement sur la base des directions et des services généraux.

Lorsque l'interprétation l'exigera, les graphiques et les tableaux seront dédoublés afin de présenter les données tantôt avec les opérateurs culturels majeurs, tantôt sans ceux-ci.

La répartition

selon les classifications budgétaires

LES DIVISIONS ORGANIQUES

Sur le plan budgétaire, les crédits sont regroupés dans des divisions organiques qui, d'une manière générale, reproduisent le découpage du champ culturel en grands secteurs (cf. Introduction).

Cinq divisions organiques (DO 21 à 25) ont une organisation verticale, chacune étant dédiée à un secteur culturel. Mais il existe également une division transversale (la DO 20 : Affaires générales – Culture) qui prend en charge les activités culturelles de nature pluridisciplinaire ainsi que des activités de nature particulière dans les domaines culturels relevant en principe d'autres divisions organiques²⁵.

Le tableau et le graphique présentent pour 2003 et 2004 la part de chaque DO. Les pourcentages du graphique sont établis uniquement en euros courants.

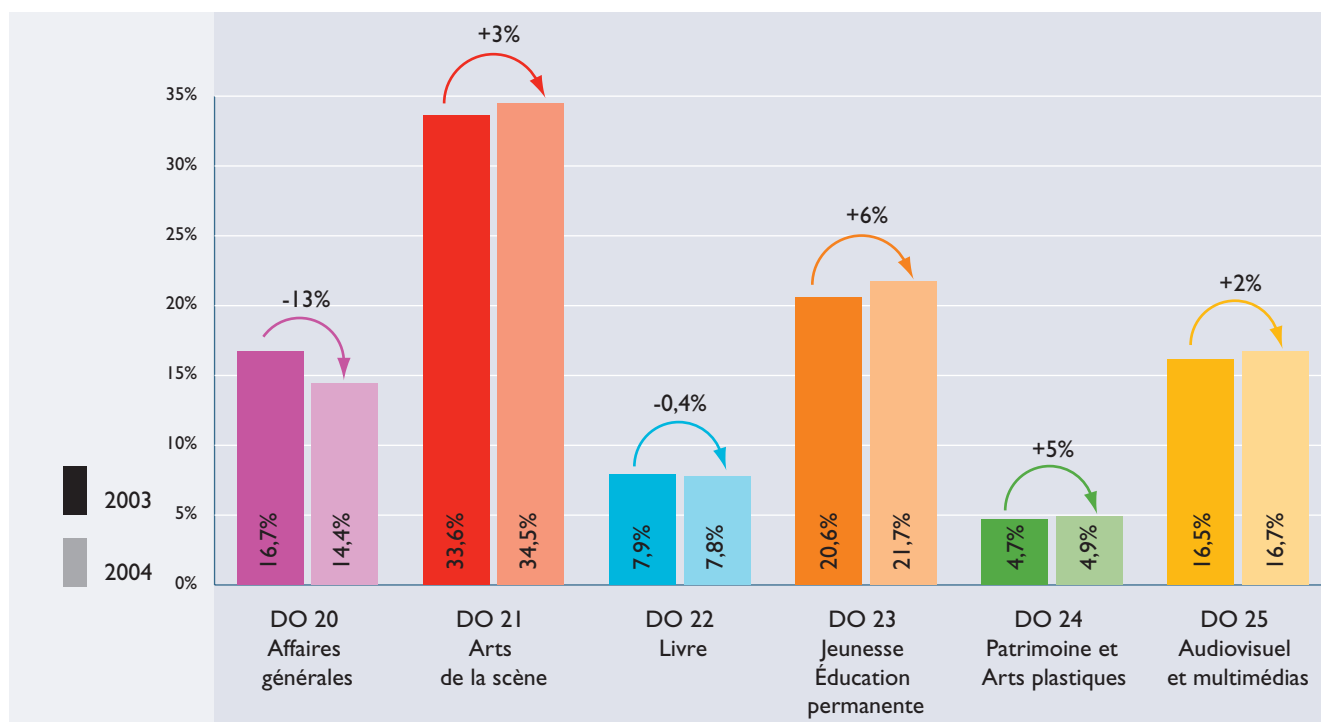
Répartition des flux par division organique

Divisions organiques	2003		2004	
	Montants en K euros	% / Total	Montants en K euros	% / Total
DO 20 Affaires générales	31 702	17%	27 539	14%
DO 21 Arts de la scène	63 762	34%	65 909	34%
DO 22 Livre	15 063	8%	14 999	8%
DO 23 Jeunesse - Éducation permanente	39 047	21%	41 431	22%
DO 24 Patrimoine et Arts plastiques	8 861	5%	9 314	5%
DO 25 Audiovisuel et multimédias	31 222	16%	31 949	17%
Total (en K d'euros)	189 657	100%	191 141	100%

La diminution d'un peu plus de 4 millions d'euros visible entre 2003 et 2004 en DO 20 (Affaires générales) s'explique par le changement intervenu dans le système utilisé pour le paiement des Fonds budgétaires interdépartementaux de promotion de l'emploi (FBIE) ; changement déjà commenté dans le chapitre de la répartition des masses budgétaires dans la partie I.

²⁵ Par exemple, la gestion des fonds budgétaires interdépartementaux de promotion de l'emploi. Ces fonds sont regroupés à la DO 20 mais ils sont utilisés dans plusieurs secteurs culturels relevant des divisions organiques verticales.

Poids des DO en %



Schématiquement, la répartition de la base d'analyse se présente comme suit :

- > le secteur des Arts de la Scène (DO 21) est, de loin, le plus important ; il absorbe un tiers des crédits culturels, tant en 2003 qu'en 2004 ;
- > le secteur de la Jeunesse et de l'Éducation permanente (DO 23) représente un cinquième du budget culturel ;
- > la division transversale (Affaires générales, DO 20) utilise environ un septième du budget, mais avec la diminution sensible évoquée plus haut ;
- > le secteur de l'Audiovisuel (DO 25) utilise également un septième du budget et, cette fois, sans réduction ;
- > le secteur du Livre (DO 22) et celui du Patrimoine et des Arts plastiques absorbent chacun moins de 10% des crédits culturels ;
- > le secteur le plus grand (Arts de la Scène) consomme sept fois plus de crédits que le secteur le plus petit (Patrimoine et Arts plastiques) ;
- > les deux secteurs les plus grands (Arts de la Scène, Jeunesse et Éducation permanente) représentent ensemble autant d'importance que les quatre autres secteurs réunis.

Il faut rappeler que, pour des raisons d'ordre méthodologique, les montants repris ici pour la DO 25 ne comprennent pas la dotation à la RTBF (cf. La base de l'analyse).

Nous verrons plus loin que l'aspect de cette répartition sectorielle change lorsqu'on passe de la structure budgétaire à la structure administrative²⁶.

Comme en témoigne le graphique, en euros courants, toutes les divisions organiques ont bénéficié d'une augmentation de leur budget, sauf le secteur du Livre (qui a diminué très légèrement²⁷) et la DO 20 des Affaires générales (pour les raisons évoquées plus haut).

Or, l'augmentation globale des crédits culturels, qui s'élève à 0,8% entre 2003 et 2004, est inférieure au taux d'inflation de 2,10% mesuré sur la même période. Si nous réexaminons les chiffres mais cette fois en tenant compte de l'inflation, nous constatons donc une **réduction** des moyens budgétaires entre 2003 et 2004, et de 1,3% en terme réels.

²⁶ Structuration budgétaire et comptable selon l'organisation administrative des services

²⁷ En 2003, le secteur du Livre a pu bénéficier de certaines mesures du Plan d'Action de la Charte d'Avenir qui n'ont été reconduites que partiellement l'année suivante.

Au niveau des divisions organiques, la diminution s'applique par un tassement des taux de croissance, ce qui est logique, mais, il faut le remarquer, sans pour autant modifier le sens des tendances : les secteurs qui connaissaient une augmentation avant déflation conservent une augmentation même après déflation, et inversement. Par exemple, le secteur de la Jeunesse et de l'Éducation permanente voit son augmentation passer de 6,1% en euros courants à 3,9% en euros constants ; le secteur du Livre accuse une diminution sensible (il passe de -0,4% à -2,5%) ; le secteur de l'Audiovisuel affiche une croissance zéro après déflation (il passe de +2,3% à +0,2%).

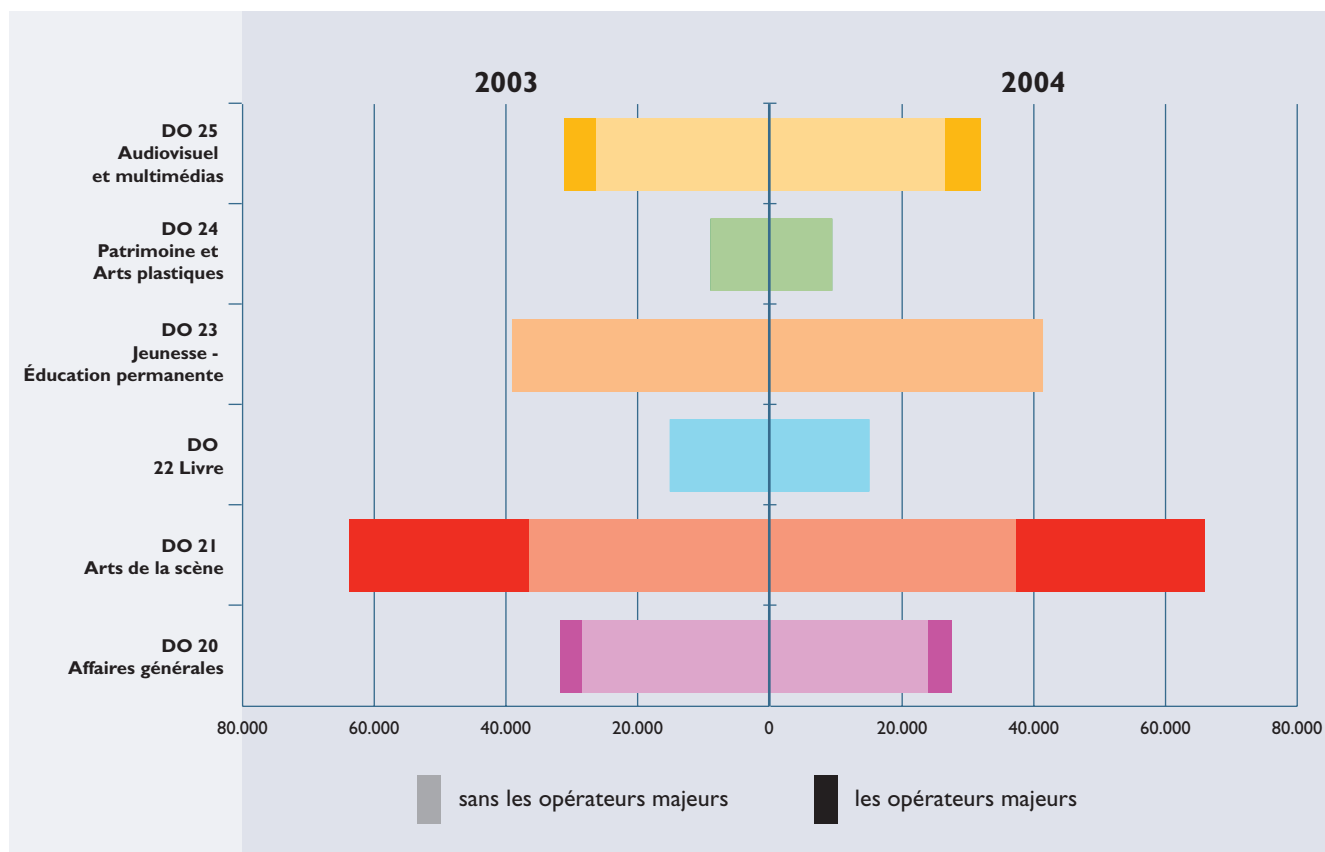
Rappelons que la confection des budgets 2003 et 2004 s'est inscrite dans un contexte de rigueur budgétaire due, notamment, au ralentissement de la croissance et à l'incertitude quant à l'avenir économique.

IMPACT DES OPÉRATEURS MAJEURS

Nous savons déjà que le poids des sept opérateurs majeurs dans le budget culturel de la Communauté française, pris globalement, est passé de 18,6% à 19,6% (cf. Les opérateurs « majeurs »). Mais leur importance est très variable d'une DO à l'autre.

Plus des trois quarts de leur masse sont concentrés dans la DO 21 des Arts de la Scène, avec l'Opéra royal de Wallonie, l'Orchestre philharmonique de Liège, le Théâtre national, Charleroi-Danses et une partie de Manège-Mons²⁸. La Médiathèque figure dans un programme de la DO 25 (Audiovisuel et multimédias) tandis que le Botanique fait partie des centres culturels repris en DO 20 (Affaires générales – Culture).

Poids des DO avec et sans opérateurs majeurs - 2003 et 2004



²⁸ Les subventions accordées au centre culturel transfrontalier Manège-Mons se répartissent en effet entre la DO 21 (64% en 2003 et 63% en 2004) et la DO 20 (36 et 37%).

Le graphique page précédente permet deux lectures complémentaires.

L'examen DO par DO montre où se trouvent les opérateurs majeurs et l'importance qu'ils y occupent :

- > Le budget de l'Audiovisuel est amputé de 16% si l'on en sort la Médiathèque ;
- > Les Arts de la scène perdent 42 % de budget si l'on enlève l'Opéra Royal de Wallonie, l'Orchestre philharmonique de Liège, le Théâtre national, Charleroi-Danses et une partie de la subvention de Manège-Mons ;
- > La division organique transversale se réduit, selon l'année considérée, de 10 à 13% si l'on retire le Botanique et le solde de la subvention de Manège-Mons ;
- > Les autres divisions organiques restent identiques puisqu'elles ne financent pas d'opérateur majeur.

L'examen global de l'histogramme *sans les opérateurs majeurs* fait apparaître, quant à lui, un découpage sectoriel du budget assez différent de celui évoqué plus haut (cf. Graphique 1 : Poids des DO en %). Il est opportun de le faire dans la mesure où c'est ce découpage-là qui constitue la réalité pour les 99,9% des opérateurs²⁹ :

- > le secteur de la Jeunesse et de l'Éducation permanente (DO 23) passe en tête ; il représente un (gros) quart du budget culturel³⁰ ;
- > le secteur des Arts de la Scène (DO 21) arrive juste derrière, avec un (petit) quart des crédits culturels ;
- > ensemble, ces deux secteurs représentent toujours la moitié des crédits culturels, mais les disparités mutuelles sont gommées ;
- > la division transversale (Affaires générales, DO 20) et le secteur de l'Audiovisuel (DO 25) viennent ensuite presque à égalité, à un palier de 17% environ, soit une situation relativement similaire à celle qu'ils occupent dans le découpage précédent³¹ ;
- > le secteur du Livre (DO 22) et celui du Patrimoine et des Arts plastiques ont un poids plus élevé dans l'ensemble mais restent en deçà des 10%.

LES PROGRAMMES BUDGÉTAIRES

Les divisions organiques se composent d'un ensemble de programmes budgétaires. L'un d'entre eux est consacré aux dépenses de subsistance de la DO, les autres aux activités culturelles d'un secteur bien délimité³².

Le tableau ci-dessous ne reprend que les programmes budgétaires dont les flux entrent dans le périmètre de notre base d'analyse. C'est la raison pour laquelle le programme 3 de la DO 20 (Commission communautaire française), le programme 5 de la DO 21 (Services extérieurs de promotion internationale) et le programme 1 de la DO 23 (Initiatives et interventions diverses) ne sont pas repris dans le tableau. Néanmoins, comme la numérotation des programmes correspond à la codification budgétaire usuelle, nous avons choisi d'en maintenir la numérotation d'origine, ce qui explique les « sauts » de numéro.

Pour une meilleure lisibilité, les programmes incluant des opérateurs majeurs sont mis en gras dans le tableau.

²⁹ C'est à dire l'ensemble des opérateurs, sauf les sept majeurs.

³⁰ N'ayant pas en charge d'opérateur majeur, son budget reste le même dans les deux cas de figure. Mais son poids relatif passe de 21 à 26% puisque le budget total de la culture diminue lorsque l'on retire les opérateurs majeurs.

³¹ La « perte » de son opérateur majeur diminue son importance. Mais le retrait de tous les opérateurs majeurs diminue l'importance du budget global. En termes relatifs, l'une est compensée par l'autre, ce qui explique que le pourcentage ne diminue pas.

³² Par exemple, dans la DO des Arts de la Scène il existe un programme Théâtre et un programme Musique.

Répartition par programmes, avec et sans les opérateurs majeurs

	2003				2004			
	Avec opérateurs majeurs		Sans opérateurs majeurs		Avec opérateurs majeurs		Sans opérateurs majeurs	
	Montants en K euros	% / Total	Montants en K euros	% / Total	Montants en K euros	% / Total	Montants en K euros	% / Total
DO 20 Affaires générales Culture	31 702	17%	28 394	18%	27 539	14%	23 980	16%
P0 Subsistance	8 353	4,4%	8 353	5,4%	3 548	1,9%	3 548	2,3%
P1 Initiatives et interventions diverses	6 497	3,4%	6 365	4,1%	6 757	3,5%	6 393	4,2%
P2 Centres culturels	16 852	8,9%	13 676	8,9%	17 234	9,0%	14 039	9,1%
DO 21 Arts de la scène	63 763	34%	36 483	24%	65 909	35%	37 296	24%
P.1 Initiatives et interventions diverses	4 443	2,3%	3 022	2,0%	4 345	2,3%	2 843	1,9%
P.2 Théâtre	28 187	14,9%	23 995	15,6%	29 263	15,3%	25 063	16,3%
P.3 Musique	25 601	13,5%	6 909	4,5%	26 617	13,9%	6 805	4,4%
P.4 Art de la danse	5 027	2,7%	2 052	1,3%	5 156	2,7%	2 057	1,3%
P.6 Cirque, arts forains et de la rue	505	0,3%	505	0,3%	528	0,3%	528	0,3%
DO 22 Livre	15 063	8%	15 063	10%	14 999	8%	14 999	10%
P.1 Lecture publique	10 540	5,6%	10 540	6,8%	10 643	5,6%	10 643	6,9%
P.2 Lettres françaises et promo du livre	4 046	2,1%	4 046	2,6%	3 824	2,0%	3 824	2,5%
P.3 Langues régionales endogènes	125	0,1%	125	0,1%	125	0,1%	125	0,1%
P.4 Langue française	151	0,1%	151	0,1%	154	0,1%	154	0,1%
P.5 Informatique	201	0,1%	201	0,1%	253	0,1%	253	0,2%
DO 23 Jeunesse et éducation permanente	39 046	21%	39 046	25%	41 431	22%	41 431	27%
P.2 Jeunesse	15 759	8,3%	15 759	10,2%	16 412	8,6%	16 412	10,7%
P.3 Education permanente	22 367	11,8%	22 367	14,5%	23 895	12,5%	23 895	15,6%
P.4 Activités socio-culturelles	920	0,5%	920	0,6%	1 124	0,6%	1 124	0,7%
DO 24 Patrimoine culturel et arts plastiques	8 861	5%	8 861	6%	9 314	5%	9 314	6%
P.0 Musée royal de Mariemont/Subsist.	194	0,1%	194	0,1%	136	0,1%	136	0,1%
P.1 Dépenses et subventions diverses	8 667	4,6%	8 667	5,6%	9 178	4,8%	9 178	6,0%
DO 25 Audiovisuel et multimédias	31 223	17%	26 221	17%	31 949	17%	26 558	17%
P.1 Initiatives et interventions diverses	1 027	0,5%	731	0,5%	1 193	0,6%	895	0,6%
P.2 Cinéma et vidéo	18 944	10,0%	14 238	9,2%	21 329	11,2%	16 236	10,6%
P.3 Radio et télévision	5 236	2,8%	5 236	3,4%	5 029	2,6%	5 029	3,3%
P.4 Presse	6 016	3,2%	6 016	3,9%	4 398	2,3%	4 398	2,9%
TOTAL (en milliers d'euros)	189 657	100%	154 067	100%	191 141	100%	153 577	100%

Ce tableau fait apparaître un niveau supplémentaire de détail, plus en phase avec les secteurs culturels.

Remarquons que la diminution observée précédemment pour la DO 20 se situe exclusivement dans le programme de Subsistance qui perd près de 5 millions d'euros en 2004 par rapport à 2003, les autres programmes étant en croissance.

Entre 2003 et 2004, deux programmes budgétaires sur trois ont augmenté. Les taux d'augmentation vont de 2% à 22%³³. Il faut aussi noter que les programmes les plus importants ont tous été augmentés.

³³ Pour le programme des Activités socio-culturelles de la DO 23, cette forte augmentation n'a pas d'effet sensible sur la DO étant donné le faible poids de ce programme.

Six programmes budgétaires ont diminué. La réduction la plus importante est celle déjà évoquée du programme de Subsistance de la DO 20. Le programme des Langues régionales endogènes a conservé le même niveau de crédits. On remarque que les programmes qui n'ont pas été augmentés se trouvent tous parmi les moins importants, en terme de poids budgétaire, aucun d'entre eux ne représentant plus de 3% du total.

Il faut ajouter que pour la DO 22, c'est le programme des Lettres françaises et Promotion du livre qui subit une baisse importante.

Le programme de la Musique, en DO 21, a augmenté entre 2003 et 2004. Mais si l'on examine les chiffres après en avoir retiré les opérateurs majeurs, on constate que les moyens se sont réduits, en réalité³⁴. Les efforts en faveur de l'Opéra royal de Wallonie et de l'Orchestre philharmonique de Liège viennent donc en partie de l'augmentation du budget du programme, et en partie de la réduction des moyens alloués aux autres opérateurs du secteur.

Enfin, soulignons que le programme Musée royal de Mariemont /subsistance, en DO 24, ne contient pas de crédits de fonctionnement mais bien des allocations au personnel et des crédits d'équipement pour l'achat de matériel et d'œuvre d'art qui lui donnent toute sa place dans notre relevé.

COMMENTAIRES PROGRAMME « PRESSE »

Parmi les programmes dont les crédits ont diminué entre 2003 et 2004 figure la presse. Cette diminution s'explique par un changement du système d'aide à ce secteur. Jusqu'en 2003, le crédit réservé aux aides à la presse était constitué d'une part, d'une allocation de base alimentée directement par la Communauté française et d'autre part, d'un crédit variable provenant d'une partie des recettes publicitaires obtenues par la RTBF et RTL-TVi. Le montant de l'allocation de base était engagé dans l'année de l'exercice budgétaire en cours. Par contre, les montants provenant des chaînes de télévision n'étaient engagés qu'un an au moins après l'exercice concerné.

Le décret du 31 mars 2004³⁵ relatif aux aides à la presse met fin à ce système en créant un Centre d'aide à la presse sous la forme d'un service à gestion séparée. Ses ressources proviennent d'une dotation de la Communauté française et d'une contribution des chaînes de télévision qui devrait toutefois diminuer progressivement pour disparaître totalement en 2008. À cette date, la Communauté française prendra seule en charge le budget du centre.

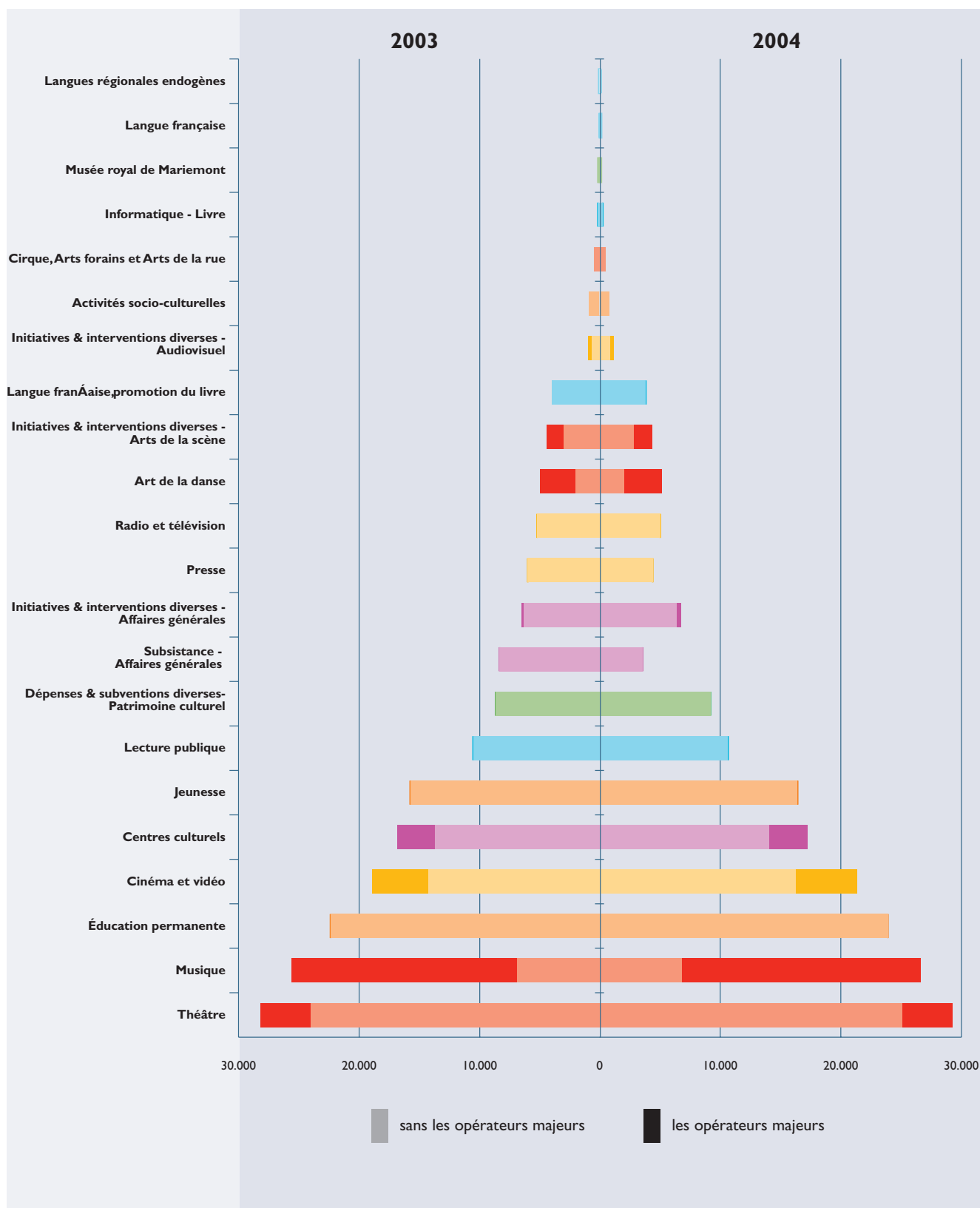
Les données du bilan pour le programme presse ont été adaptées eu égard à ce nouveau système. En effet, puisque le bilan ne comptabilise que les montants engagés et que les subventions à la presse pour 2004 ne l'ont été, du fait du nouveau système, qu'en 2005, nous avons fait le choix de ne retenir pour 2004 que le versement de la dotation de la Communauté française au Centre de l'aide à la presse (soit 1,2 millions d'euros). Dans la réalité, le Centre a également reçu des télévisions un montant de plus de 5 millions d'euros dont nous ne tenons pas compte ici vu leur engagement plus tardif. C'est ce qui explique la différence à la baisse, visible dans notre tableau, du crédit du programme presse entre 2003 et 2004.

Le classement des programmes budgétaires par ordre d'importance, en termes de poids financier, donne un éclairage particulier sur la répartition des crédits. C'est l'objet du graphique ci-après qui montre également la place réservée aux opérateurs majeurs dans les programmes.

³⁴ Éliminer l'impact des opérateurs majeurs, c'est mettre en lumière les moyens réellement disponibles pour la quasi-totalité des opérateurs du secteur.

³⁵ Moniteur belge du 13 mai 2004.

Programmes budgétaires avec et sans opérateurs majeurs en 2003 et en 2004 – en K euros.



Le programme Théâtre est le plus important en termes budgétaires (un peu moins de 30 millions d'euros). Les programmes Musique, Éducation permanente et Cinéma et Vidéo disposent d'un montant de subvention qui dépasse les 20 millions d'euros.

A l'opposé, le programme Informatique-livre permettant de soutenir le développement informatique et du multimédia dans les bibliothèques publiques ainsi que les relations avec le réseau internet, le Musée royal de Mariemont, le programme Langue française visant la promotion et la coordination des initiatives contribuant à la défense et l'illustration de la langue française et le programme des Langues régionales endogènes disposent de moins de 300.000 euros par an.

Ce graphique nous montre clairement la place des opérateurs majeurs dans les différents programmes budgétaires. La place qu'ils prennent est particulièrement importante dans deux cas puisqu'ils absorbent à eux seuls plus de la moitié du budget de leur programme :

- > Les deux plus grands opérateurs majeurs, l'Opéra royal de Wallonie et l'Orchestre philharmonique de Liège représentent à eux deux 73% du programme de la Musique, de la DO des Arts de la scène, en 2003 et 74% en 2004. Néanmoins, les 27 et 26% restants valent tout de même encore plus de 6,8 millions d'euros³⁶.
- > La part de Charleroi-Danses dans le programme de l'Art de la danse, de la même division organique, s'élève à 60% les deux années.

³⁶ Ils sont destinés notamment aux jeunes musicales, à l'Orchestre royal de Chambre de Wallonie, aux organisateurs de concerts et festivals de musique classique conventionnés, aux subventions en musique non classique...

Structuration budgétaire et comptable

selon l'organisation administrative des services

L'objet de notre étude étant de disséquer le plus finement possible la manière selon laquelle sont attribués les crédits aux différents secteurs, nous sommes amenés à quitter la structure budgétaire (divisions organiques et programmes) pour en approcher une autre : l'organisation administrative³⁷ de la Direction générale de la Culture et du Service général de l'Audiovisuel et des Multimédias.

D'une manière générale, l'organisation budgétaire de la Communauté française se calque sur son organisation administrative : chaque **service général (SG)** correspond à une **division organique (DO)** qui porte le même nom.

L'une et l'autre se confondent, mais il existe des exceptions. En effet, nous avons vu que la DO 20 « Affaires générales – Culture » avait une vocation transversale, et qu'une partie de ses moyens budgétaires était utilisée au subventionnement d'activités de nature particulière dans les secteurs culturels couverts par les autres divisions organiques. Les arts de la scène, l'éducation permanente ou les musées bénéficient, par exemple, de subsides inscrits au budget de leur division organique propre mais également en DO 20.

L'organisation administrative de l'Administration correspond donc davantage au découpage en secteurs culturels que ne le fait la structure du budget. La réaffectation des moyens selon leur utilisation par les services permet alors d'approcher plus exactement **les destinations sectorielles** du budget.

LES SERVICES GÉNÉRAUX

Les deux tableaux qui suivent (l'un pour 2003, l'autre pour 2004) présentent côte à côte les modalités de répartition des crédits culturels selon que l'on prend l'option « classification budgétaire » (DO) ou « classification administrative » (service général).

Différences entre les divisions organiques et les Services généraux

	2003					2004				
	Divisions organiques DO		Services généraux SG		Différences entre SG et DO En %	Divisions organiques DO		Services généraux SG		Différences entre SG et DO En %
	Montants en K euros	% / Total	Montants en K euros	% / Total		Montants en K euros	% / Total	Montants en K euros	% / Total	
Affaires générales de la Culture	31 702	17%	21 079	11%	-34%	27 539	14%	22 178	12%	-19%
Arts de la scène	63 762	34%	65 383	34%	+3%	65 909	34%	67 579	35%	+3%
Livre	15 063	8%	15 353	8%	+2%	14 999	8%	15 424	8%	+3%
Jeunesse et éducation permanente	39 047	21%	44 840	24%	+15%	41 431	22%	44 457	23%	+7%
Patrimoine culturel et arts plastiques	8 861	5%	9 218	5%	+4%	9 314	5%	9 257	5%	-1%
Audiovisuel et multimédias	31 222	16%	33 785	18%	+8%	31 949	17%	32 245	17%	+1%
TOTAL	189 657	100%	189 657	100%		191 141	100%	191 141	100%	

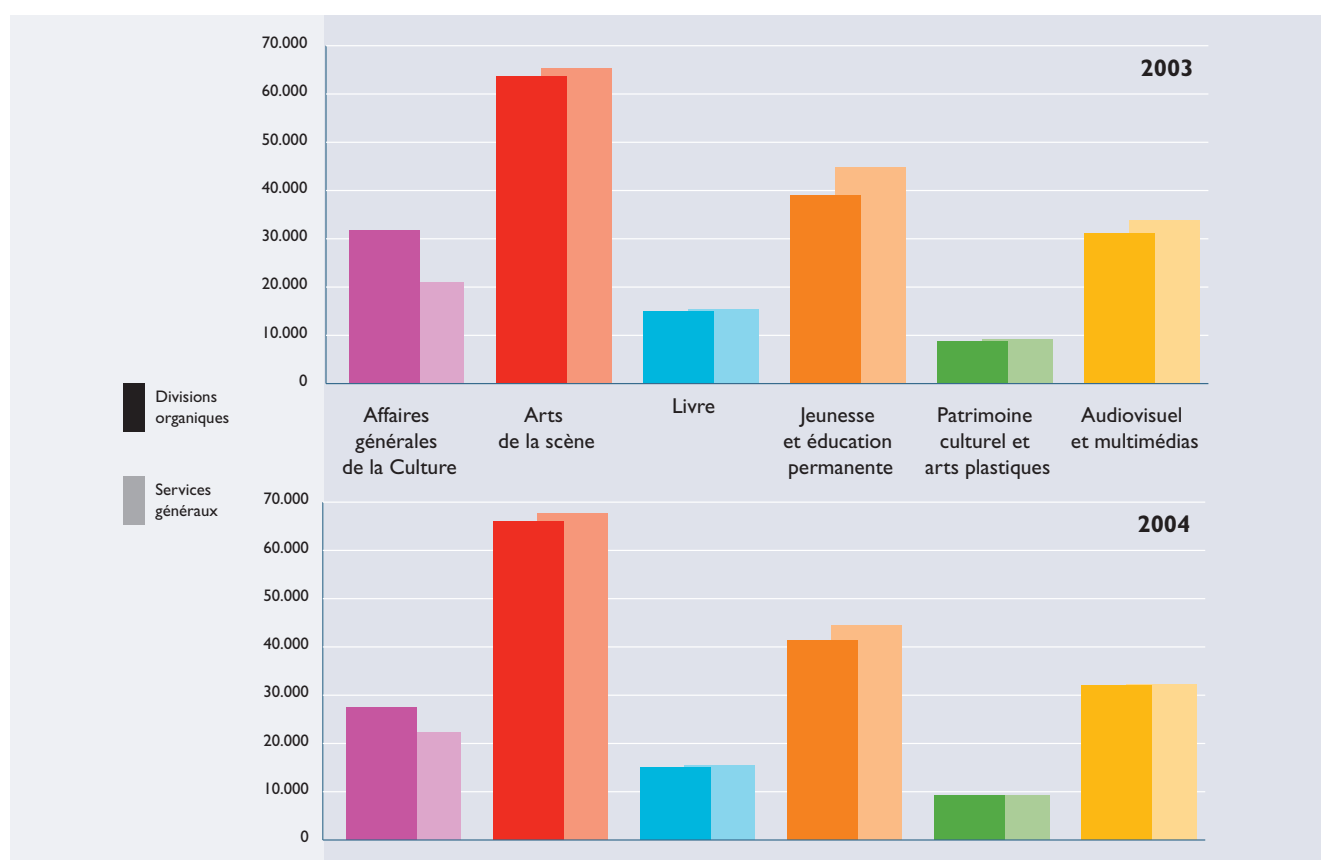
³⁷ Elle est décrite par l'organigramme.

Dans les grandes lignes, le passage de la structure budgétaire (par DO) à celle de l'organisation administrative (par SG) a les effets suivants :

- > Lors de la réaffectation, environ un tiers des crédits budgétaires de la DO 20 (Affaires Générales – Culture) passe ainsi directement aux secteurs, en 2003. En 2004, ce glissement se limite à environ un cinquième du crédit, mais sur base d'un montant inférieur puisque les crédits du Fonds Budgétaire Interdépartemental de l'Emploi (FBIE) en région bruxelloise ont diminué cette année-là³⁸. Les montants réaffectés viennent surtout des programmes Dépenses de subsistance et Initiatives et interventions diverses, de la DO 20.
- > Signalons également qu'entre 1997 et 2004, le budget du programme des Centres culturels, qui reste à la DO 20, a quasiment doublé de sorte que le poids des crédits réaffectés s'est réduit à 19% (au lieu de 50% en 1997).
- > Ils vont principalement au secteur Jeunesse et Éducation permanente avec 7% de crédits de plus en 2004 et 15% de plus en 2003.
- > A hauteur de 3% en 2004, la réaffectation augmente les moyens des Arts de la Scène (les deux années) et ceux du service du Livre (contre 2% en 2003).
- > Dans le secteur de l'Audiovisuel, la réaffectation atteint 1% en 2004, contre 8% en 2003 ; cette variation étant due aux changements intervenus dans la distribution du FBIE.
- > Dans le secteur commun du Patrimoine culturel et Arts plastiques, la répartition s'inverse exceptionnellement en 2004 (-1%) en raison d'un transfert lié au Musée royal de Mariemont pour l'achat d'équipements. En 2003, la réaffectation avait augmenté de 4% les moyens du secteur.

Les graphiques qui suivent illustrent ces observations. On notera, en particulier, la hauteur des réaffectations par rapport aux moyens budgétaires dans chacun des secteurs.

Différences entre divisions organiques et services généraux en 2003 et 2004



Les différences restent sensibles, chaque année, même si elles le sont moins en 2004 qu'en 2003.

Signalons enfin que les réaffectations ne modifient pas l'ordre d'importance des secteurs.

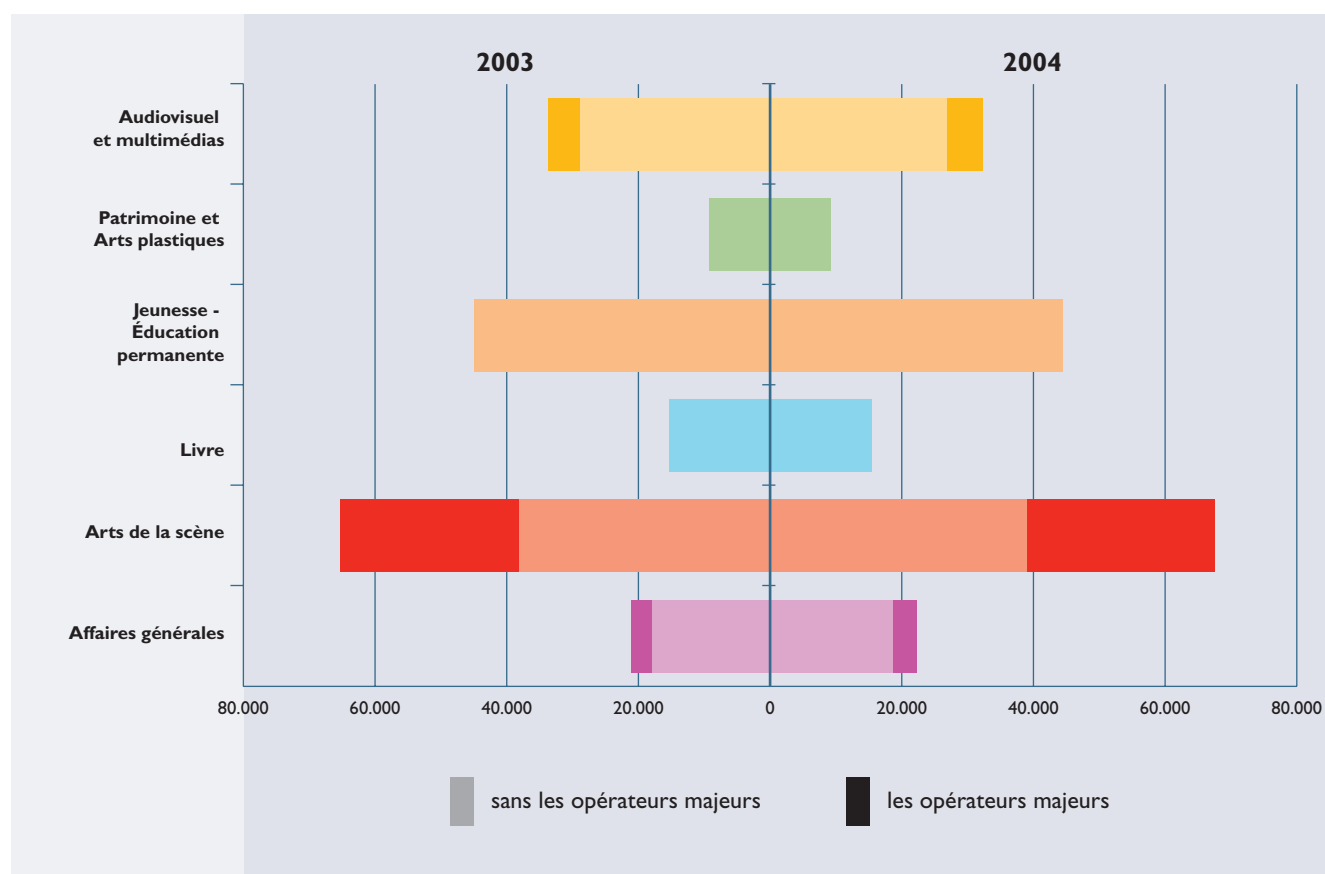
³⁸ Voir à ce propos les explications se trouvant dans « La répartition des masses budgétaires » au chapitre I.

IMPACT DES OPÉRATEURS MAJEURS

Nous avons vu que la réaffectation des moyens de la DO20 selon la structure administrative des services apportait des changements sensibles par rapport à la structure budgétaire.

Nous savons aussi que les opérateurs majeurs jouent un rôle important dans la répartition budgétaire, étant donné leur poids. Quelle est alors leur influence sur les répartitions sectorielles ?

Poids des services généraux avec et sans opérateurs majeurs en 2003 et 2004



Comme le montre le graphique ci-dessus, la localisation des opérateurs majeurs dans les services est pratiquement la même que ce qu'elle était dans l'option budgétaire³⁹. Un examen plus approfondi des chiffres ne fait apparaître qu'un seul mouvement en partance de la DO20 et à destination du service général des Arts de la scène⁴⁰.

La réaffectation des moyens de la DO20 ne concerne donc pas les opérateurs majeurs.

Notons toutefois que le poids des opérateurs majeurs dans le service des Affaires générales⁴¹ augmente sensiblement après la répartition en passant de 10% à 16% en 2003 et de 13% à 16% en 2004 ; mais c'est en raison de la diminution qu'a subie la DO20 dans l'opération⁴².

³⁹ Cf. La répartition selon les classifications budgétaires.

⁴⁰ Un flux de 32.051,69 euros en 2003 et de 41.633,54 euros en 2004 en faveur de l'Opéra royal de Wallonie ; un mouvement marginal par rapport à la masse que représentent les opérateurs majeurs dans ce service général.

⁴¹ Pour rappel, il s'agit du Botanique et de Manège-Mons.

⁴² Pour rappel, la réaffectation ne laisse au Service des Affaires générales que 66% des moyens de la DO20 en 2003 et 81% en 2004.

LES SERVICES

Comme les Divisions organiques se décomposent en programmes budgétaires, les Services généraux se composent de « Services », des entités administratives plus petites qui s'occupent d'un secteur culturel délimité (ex. les Bibliothèques publiques, le Théâtre, la Presse), de telle sorte que l'on utilise souvent l'appellation du secteur pour désigner le service.

A l'instar de la typologie des secteurs, certains services se composent à leur tour de plusieurs cellules administratives ou « sous-services ». Par exemple le service de la Musique comprend une cellule pour la musique classique et contemporaine, et une autre cellule pour la musique non classique.

Cette structure hiérarchique à trois niveaux⁴³, voire davantage, correspond à l'organigramme de l'administration et permet des réaffectations différenciées de flux là où la structure budgétaire n'opère pas de distinction. On fait apparaître ainsi des secteurs culturels qui ne figurent pas explicitement dans les programmes budgétaires⁴⁴.

Naturellement, les Services et les Sous-Services héritent des restructurations opérées sur les Services généraux qui ont été exposées dans la section précédente.

Le tableau page suivante présente la liste des Services regroupés par Service général pour les années 2003 et 2004. Les pourcentages expriment leur poids budgétaire par rapport au total de la base d'analyse.

⁴³ Les Services généraux, les Services (souvent appelés « secteurs ») et les Sous-Services.

⁴⁴ Prenons l'exemple de la DO 24 (Patrimoine et Arts plastiques). Elle regroupe deux programmes budgétaires : Musée royal de Mariemont/Subsistance et Dépenses et subventions diverses. La structure administrative, quant à elle, distingue trois services plus évocateurs sur le plan sectoriel : Arts plastiques, Ethnologie et Patrimoine culturel.

Répartition des flux par services

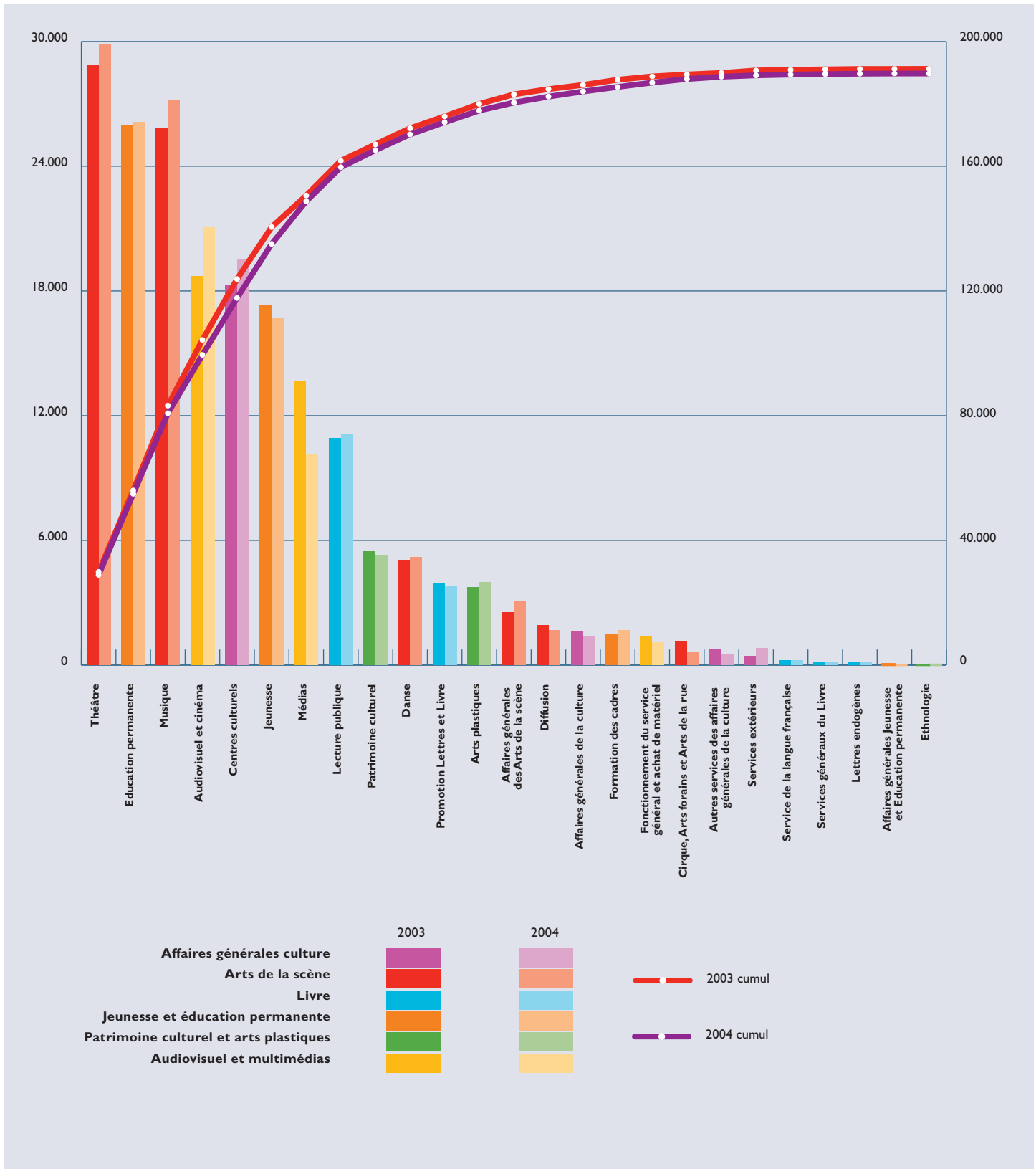
SERVICES GÉNÉRAUX	2003		2004	
	Montants en K euros	% / Total	Montants en K euros	% / Total
Affaires générales de la direction générale de la Culture	21 079	11%	22 178	12%
Affaires générales de la culture	1 640	1%	1 348	1%
Autres services	736	0,4%	492	0,3%
Centres culturels	18 263	10%	19 534	10%
Services extérieurs	440	0,2%	803	0,4%
Arts de la scène	65 383	34%	67 579	35%
Affaires générales des Arts de la scène	2 546	1,3%	3 075	2%
Cirque, Arts forains et Arts de la rue	1 156	0,6%	617	0%
Danse	5 042	3%	5 177	3%
Diffusion	1 930	1,0%	1 684	0,9%
Musique	25 839	14%	27 199	14%
Théâtre	28 870	15%	29 827	16%
Lettres et Livre	15 353	8%	15 424	8%
Lecture publique	10 914	6%	11 133	6%
Lettres endogènes	125	0,1%	125	0,1%
Promotion Lettres et Livre	3 909	2%	3 820	2%
Service de la langue française	239	0,1%	207	0,1%
Services généraux du Livre	166	0,1%	139	0,1%
Jeunesse et éducation permanente	44 840	24%	44 457	23%
Affaires générales Jeunesse et Éducation permanente	54	0,0%	6	0,0%
Éducation permanente	25 990	14%	26 113	14%
Formation des cadres	1 465	0,8%	1 668	0,9%
Jeunesse	17 330	9%	16 670	9%
Patrimoine culturel et arts plastiques	9 218	5%	9 257	5%
Arts plastiques	3 735	2%	3 968	2%
Ethnologie	14	0,0%	29	0,0%
Patrimoine culturel	5 470	3%	5 259	3%
Audiovisuel et multimédias	33 785	18%	32 245	17%
Audiovisuel et cinéma	18 702	10%	21 054	11%
Fonctionnement du service général et achat de matériel	1 396	0,7%	1 070	0,6%
Médias	13 688	7%	10 122	5%
TOTAL	189 657	100%	191 141	100%

Entre 2003 et 2004, les plus fortes variations à la hausse ou à la baisse portent sur les services dont le poids financier n'est pas très important dans notre base d'analyse. C'est le cas, par exemple, du service Cirque, des Arts forains et des Arts de la rue, secteur qui enregistre une baisse de 47% sans que cela n'affecte réellement la physionomie de l'ensemble compte tenu de son poids financier qui est inférieur à 1% du total.

D'emblée, nous constatons que 84% de la masse totale est concentrée sur les huit premiers services, en termes de poids financier. Le reste est partagé entre les 17 autres services, aucun d'entre eux ne dépassant les 3% du total.

L'histogramme ci-après, trié selon le poids financier des services, illustre ces observations.

Poids des services par ordre décroissant



Les bâtonnets du graphique représentent les services proportionnellement à leur masse financière ; les uns pour 2003, les autres pour 2004. Les courbes expriment quant à elles le *cumul* des masses financières pour 2003 et 2004, c'est-à-dire les montants des services additionnés les uns aux autres. Naturellement, les échelles, à gauche et à droite du graphique, sont différentes.

D'une manière très générale, les bâtonnets se regroupent en trois paliers :

- > La zone de 25 à 30 millions d'euros, qui est occupée par les trois services les plus importants : Théâtre, Éducation permanente et Musique ; ils totalisent ensemble 80 millions d'Euros environ, ce qui représente 43% du total.
- > La zone de 10 à 20 millions d'euros, qui est occupée par cinq services (Audiovisuel et cinéma, Centres culturels, Jeunesse, Médias et Lecture publique) totalisant ensemble une nouvelle tranche de 80 millions d'euros environ.
- > La zone inférieure à 6 millions d'euros, qui est occupée par les deux tiers restants des services et qui totalisent ensemble une dernière tranche de 30 millions d'euros environ.

Les courbes suscitent des commentaires complémentaires :

- > Les courbes des deux années 2003 et 2004 adoptent le même profil, ce qui montre l'absence de grands changements au niveau de la répartition des moyens dans les services entre les deux années ; on peut donc commenter les deux années de la même manière dans ce cas.
- > Les *quatre* services les plus importants représentent à eux seuls un poids global légèrement supérieur à celui de tous les autres services réunis.
- > Si l'on étend la sélection aux *six* services les plus importants, leur poids est alors trois fois plus grand que celui du reste des services.
- > Et si la sélection comprend les *dix* premiers services, le poids global est neuf fois celui des autres services.
- > Les 8 services les plus petits, soit un tiers des services, absorbent ensemble moins d'un pourcent des moyens.
- > Le service le plus important (Théâtre) pèse autant, à lui seul, que les 18 services les moins importants, pris tous ensemble, c'est à dire les trois quarts des services⁴⁵.

IMPACT DES OPÉRATEURS MAJEURS

Reste à situer le poids des opérateurs majeurs dans les services.

Le graphique page suivante a été construit en classant les services par ordre de grandeur, hors opérateurs majeurs, en 2003 et en y ajoutant, ensuite, les opérateurs majeurs. Ces derniers n'entrent donc pas en ligne de compte pour le classement des services.

L'impact des opérateurs majeurs sur les programmes budgétaires nous a montré que chaque opérateur majeur était centré principalement sur un seul programme, à l'exception de Mons-Manège. Étant donné les correspondances qui existent entre la structure budgétaire et la structure administrative, on peut s'attendre à ce que chaque opérateur majeur se trouve également dans un seul service.

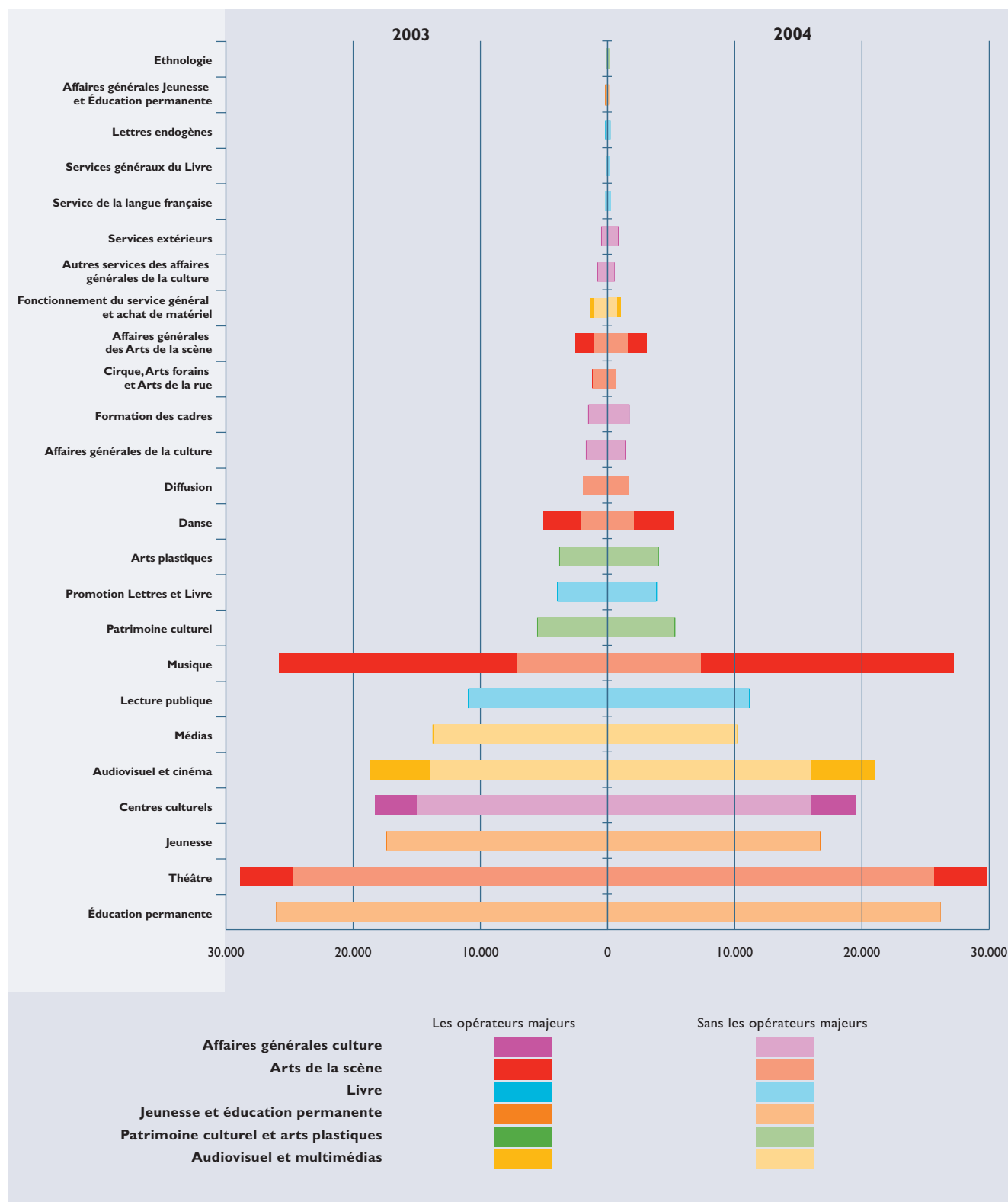
Naturellement, cela reste à vérifier. Mais la question la plus intéressante porte sur l'importance d'un opérateur majeur dans les moyens de « son » service, et comment ce service se classerait s'il ne l'avait pas⁴⁶ :

- > Le Service du Théâtre perd 14% de ses moyens si on lui retire le Théâtre national ; il perd aussi sa première place pour se classer second derrière le Service de l'Éducation permanente.
- > Le Service des Centres culturels perd 18% de ses moyens avec le retrait du Botanique et de Manège-Mons, mais il gagne une place (4^{ème} au lieu de 5^{ème} service).
- > Le Service de l'Audiovisuel et du Cinéma perd 24% de ses moyens si on lui retire la Médiathèque ; il passe de la 4^{ème} à la 5^{ème} place.
- > La plus lourde « perte » est celle du Service de la Musique : l'Orchestre philharmonique de Liège (OPL) et l'Opéra royal de Wallonie (ORW) absorbent en effet 73% des moyens du Service ; il passe alors de la 2^{ème} à la 8^{ème} place pour se placer entre le Service des Médias et le Service du Patrimoine culturel⁴⁷.
- > Une autre réduction relativement importante est celle du Service de la Danse qui perd 60% de ses moyens avec le départ de Charleroi-Danse, mais ne bouge pourtant pas beaucoup dans le classement (il passe de la 10^{ème} à la 12^{ème} place).

On note quelques autres impacts mais ils sont marginaux étant donné le faible poids des services concernés⁴⁸, d'une part, et par rapport au poids des opérateurs intéressés, d'autre part.

⁴⁵ Naturellement, cette observation n'est valable que dans l'hypothèse où l'on prend les services les moins importants pour établir la comparaison, mais on reste dans ce cadre puisque le classement par ordre décroissant d'importance financière est précisément à la base du graphique.

Poids des services avec et sans les opérateurs majeurs - 2003 et 2004



⁴⁶ Pour des raisons de clarté, les observations vont être faites sur l'année 2004 uniquement. Le poids des Services concernés par les opérateurs majeurs étant resté stable entre 2003 et 2004, les observations sont également valables pour l'année 2003.

⁴⁷ Le poids du Service de la Musique passe en effet de 14% à 5%.

⁴⁸ Le poids de ces services, hors opérateurs majeurs, est de 1% ou moins.

Fonctions

culturelles

Les fonctions culturelles expriment le type de soutien que le Ministère de la Communauté française organise en finançant une activité menée par un opérateur culturel.

Chacune d'entre elles vise un domaine particulier de soutien :

- > Les activités internationales
- > L'animation de la participation sociale et culturelle⁴⁹
- > L'activité pluridisciplinaire des centres culturels
- > La conservation du patrimoine
- > La création⁵⁰
- > La diffusion culturelle
- > La diffusion d'informations
- > La formation
- > La recherche
- > La régulation⁵¹

Chaque flux financier est donc caractérisé par une fonction culturelle déterminée qui est représentée par l'une de celles listées ci-dessus. En d'autres termes, chaque intervention est classée selon le type de soutien que le Ministère accorde aux opérateurs culturels, dans le cadre des missions qui lui sont assignées.

Pour importante qu'elle soit, la collecte des données sur les fonctions culturelles pose un problème d'objectivité dans la pratique. En effet, l'association d'une fonction culturelle à une activité est une question d'appréciation de la part de l'agent qui, au sein d'un service, fournit l'information. Il faut donc admettre l'existence d'un biais non mesurable. Aussi, la liste des fonctions culturelle découle d'un compromis entre la recherche d'une information la plus détaillée possible et la plus grande prévention possible à l'égard du biais attendu.

D'autre part, certains organismes sont, par définition, au carrefour de plusieurs fonctions culturelles. Il en va ainsi des centres culturels dont la grande majorité exerce à la fois une fonction de « diffusion » et une fonction d'« animation de la participation sociale et culturelle ». Dans certains cas, ils exercent également une fonction de création. Il a donc été décidé de les regrouper dans une fonction particulière qui constitue la synthèse des trois fonctions citées.

Signalons aussi que la méthode de comptabilisation des fonctions culturelles ayant changé entre 1997 et 2003, les résultats de 1997 ne sont pas comparables à ceux de 2003 et 2004.

⁴⁹ Animation culturelle : il s'agit de la mission de l'Administration qui consiste à soutenir toutes les initiatives contribuant à renforcer la participation des citoyens au mécanisme de participation sociale en rapport ou non avec une action proprement culturelle.

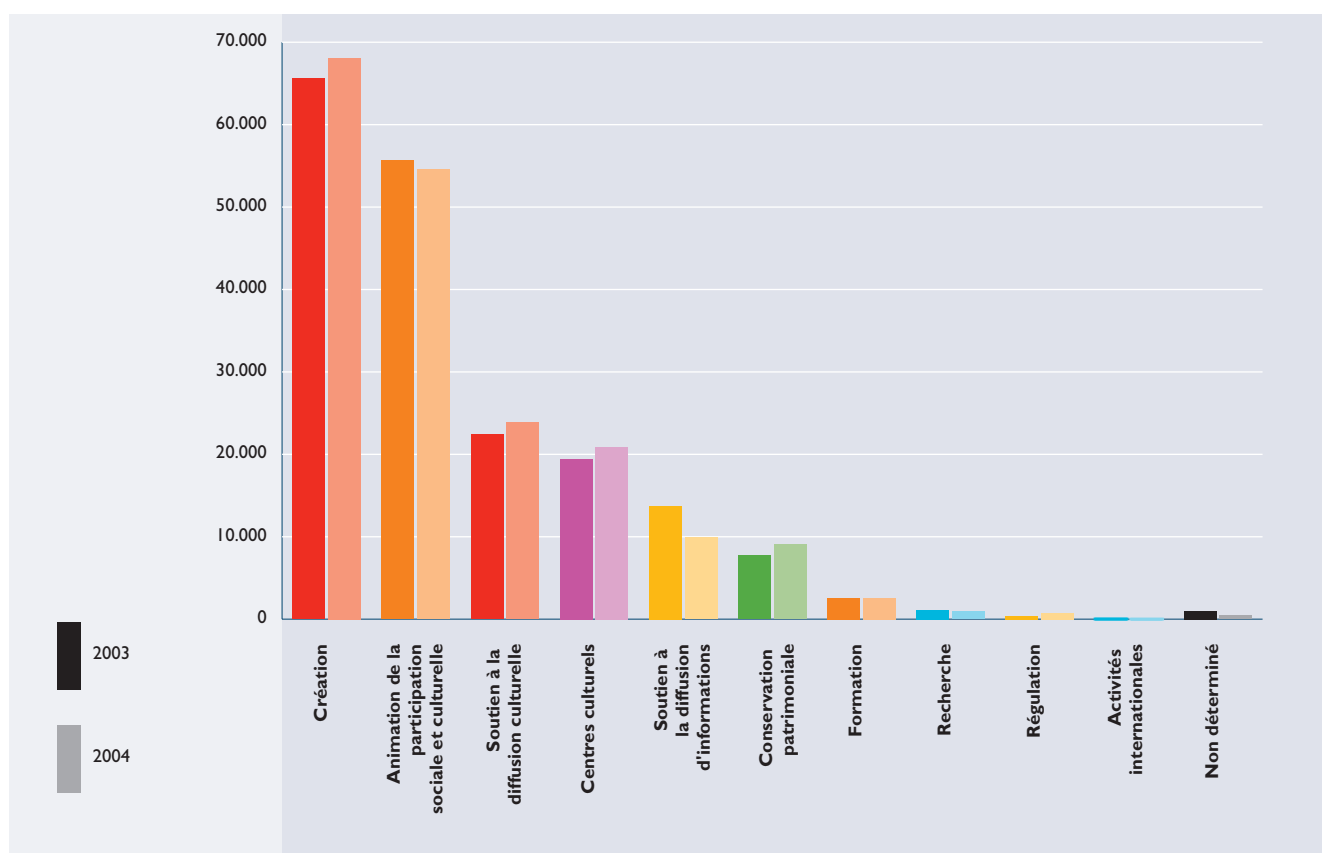
⁵⁰ Création : il s'agit du soutien à tout acte de conception et/ou de réalisation aboutissant à la création d'une œuvre artistique originale.

⁵¹ Régulation : correspond aux activités en faveur du Conseil supérieur de l'Audiodiffusion, autorité indépendante chargée de la régulation du secteur de la radio-télédiffusion en Communauté française de Belgique.

RÉPARTITION DES FONCTIONS CULTURELLES

Fonctions culturelles	2003		2004	
	Montants en K euros	% / Total	Montants en K euros	% / Total
Création	65.597	34,59%	68.098	35,63%
Animation de la participation sociale et culturelle	55.638	29,34%	54.561	28,55%
Soutien à la diffusion culturelle	22.379	11,80%	23.866	12,49%
Centres culturels	19.460	10,26%	20.884	10,93%
Soutien à la diffusion d'informations	13.747	7,25%	9.894	5,18%
Conservation patrimoniale	7.716	4,07%	9.042	4,73%
Formation	2.585	1,36%	2.591	1,36%
Recherche	1.108	0,58%	968	0,51%
Régulation	410	0,22%	735	0,38%
Activités internationales	38	0,02%	21	0,01%
Non déterminé	981	0,52%	481	0,25%
Total	189.657	100,00%	191.141	100,00%

Répartition des fonctions culturelles



Deux grandes fonctions culturelles se détachent : le soutien à la création (35%) et le soutien à l'animation de la participation sociale et culturelle (29%). Soit, prises ensemble, près des deux tiers du total. Si l'on y ajoute le soutien à la diffusion de la culture, le nouvel ensemble couvre les trois quarts du total.

LES OPÉRATEURS MAJEURS

Tout comme précédemment, le poids des opérateurs majeurs joue un rôle dans les équilibres.

Le tableau ci-dessous montre quelles fonctions culturelles ont été associées aux activités des opérateurs majeurs.

Opérateurs majeurs	Services généraux	Fonction culturelle
Le Manège-Mons	Affaires générales / Arts de la scène	Soutien aux centres culturels
Le Botanique	Affaires générales	Soutien aux centres culturels
Charleroi-Danses	Arts de la scène	Soutien à la création
Le Théâtre national	Arts de la scène	Soutien à la création
La Médiathèque	Audiovisuel et multimédias	Soutien à la diffusion culturelle
L'Orchestre philharmonique de Liège	Arts de la scène	Soutien à la création
L'Opéra royal de Wallonie	Arts de la scène	Soutien à la création

LES FONCTIONS CULTURELLES ET LES SERVICES GÉNÉRAUX

On peut s'attendre à ce que les fonctions culturelles, telles qu'elles sont définies, ne soient pas réparties de la même manière dans les différents secteurs culturels. Par exemple, le soutien à la conservation patrimoniale serait logiquement plus important dans les musées que partout ailleurs. Nous savons que la structure administrative reflète le mieux le découpage des secteurs culturels (cf. Structuration budgétaire et comptable selon l'organisation administrative des services).

Le tableau ci-dessous montre les relations qui existent entre les fonctions culturelles et les services généraux pour les deux années.

Répartition des fonctions culturelles dans les Services généraux

Fonctions culturelles - Montants en K euros	Affaires générales de la direction générale de la Culture	Arts de la scène	Lettres et Livre	Jeunesse et éducation permanente	Patrimoine culturel et arts plastiques	Audiovisuel et multimédias	Total
Création	19	52 219	2 120	57	397	10 784	65 597
Animation de la participation sociale et culturelle	1 514	198	10 981	42 914	0	31	55 638
Soutien à la diffusion culturelle	362	9 541	1 759	103	1 325	9 288	22 379
Centres culturels	17 892	1 409	0	65	94	0	19 460
Soutien à la diffusion d'informations	100	498	51	0	118	12 979	13 747
Conservation patrimoniale	231	250	253	51	6 919	12	7 716
Formation	0	624	35	1 599	67	260	2 585
Recherche	0	643	143	25	297	0	1 108
Régulation	0	0	0	0	0	410	410
Activités internationales	0	0	11	26	0	0	38
Non déterminé	960	0	0	0	0	21	981
Total 2003	21 079	65 383	15 353	44 840	9 218	33 785	189 657
Création	20	54 219	1 252	108	305	12 194	68 098
Animation de la participation sociale et culturelle	1 658	208	11 245	41 418	0	31	54 561
Soutien à la diffusion culturelle	228	10 308	1 247	348	1 403	10 332	23 866
Centres culturels	19 071	1 476	0	252	86	0	20 884
Soutien à la diffusion d'informations	9	761	88	0	118	8 917	9 894
Conservation patrimoniale	615	31	1 397	49	6 937	12	9 042
Formation	119	213	8	2 251	0	0	2 591
Recherche	0	362	173	25	409	0	968
Régulation	0	0	0	0	0	735	735
Activités internationales	0	0	15	5	0	0	21
Non déterminé	457	0	0	0	0	23	481
Total 2004	22 178	67 579	15 424	44 457	9 257	32 245	191 141

La répartition des deux années confirme, assez logiquement, que les fonctions culturelles sont réparties dans les différents secteurs :

- > Dans le Service des Affaires générales, la fonction du soutien aux centres culturels domine à 86%.
- > Dans le Service des Arts de la scène, c'est le soutien à la création (80%), suivi du soutien à la diffusion culturelle (15%)⁵².
- > Le Service des Lettres et du Livre présente des chiffres qui traduisent sa composition : le soutien à l'animation de la participation sociale et culturelle (73%, essentiellement en raison des aides aux bibliothèques publiques), le soutien à la création et à la diffusion (ensemble : 25% en 2003 et 16% en 2004, en raison des aides aux auteurs et aux éditeurs) et le soutien à la conservation patrimoniale (2% en 2003 et 9% en 2004).
- > Dans le service Jeunesse et Éducation permanente, c'est, sans surprise, le soutien à l'animation de la participation sociale et culturelle qui vient loin en tête (autour de 95% les deux années), mais il faut remarquer aussi le soutien à la formation (autour de 4% les deux années).
- > Le Service du Patrimoine culturel et des Arts plastiques présente, lui aussi, des chiffres qui reflètent sa composition : le soutien à la conservation patrimoniale (75%, essentiellement pour le subventionnement des musées) et le soutien à la création et à la diffusion culturelle (ensemble : 18%, pour les aides dans le secteur des arts plastiques).
- > Dans le service de l'Audiovisuel et des Multimédias, il existe le même genre de clivage avec le soutien à la diffusion d'informations (38% en 2003 et 28% en 2004, notamment les aides à la presse, aux télévisions et aux radios locales) et le soutien à la création et à la diffusion culturelle (ensemble : 59% en 2003 et 68% en 2004, avec le secteur du cinéma et la médiathèque).

Comme on peut le voir plus globalement sur le graphique page suivante, certains services généraux concentrent la majorité de leurs moyens sur une seule fonction culturelle, d'autres jouent la mixité des fonctions.

La mixité peut avoir deux origines différentes. Il y a d'abord le fait que certains Services généraux couvrent, au sein du même domaine culturel, des secteurs différents qui appellent des soutiens différents⁵³. Mais il peut y avoir aussi des interventions combinées sur un même secteur ou sur des secteurs proches.

Examinons maintenant quels sont les Services généraux de prédilection des fonctions culturelles *les plus importantes* :

- > Le soutien à la création se partage principalement entre le Service général des Arts de la Scène (80%) et le Service général de l'Audiovisuel et des Multimédias (17%).
- > Le soutien à l'animation de la participation sociale et culturelle se partage entre le Service général de la Jeunesse et de l'Éducation permanente (76%) et le Service général des Lettres et du Livre (20%)⁵⁴.
- > Le soutien à la Diffusion culturelle est le plus partagé ; on le trouve un peu partout, sauf Service général de la Jeunesse et de l'Éducation permanente, majoritairement au Service général des Arts de la Scène (43%) et au Service général de l'Audiovisuel et des Multimédias (42%)⁵⁵.
- > Le soutien aux Centres culturels est le plus concentré ; il se trouve logiquement dans les Affaires générales de la Direction générale de la Culture (91%), mais pas exclusivement.

Les autres fonctions culturelles ont un moindre poids (ensemble, 14% en 2003 et 12% en 2004). Elles sont plutôt plus concentrées que ne le sont les autres⁵⁶.

⁵² Rappelons qu'il existe un service de la Diffusion dans ce service général

⁵³ Par exemple, le Service des Lettres et du Livre intervient tant dans le réseau des bibliothèques publiques que dans le soutien d'auteurs.

⁵⁴ Plus particulièrement, le secteur des bibliothèques publiques qui, comme les organisations d'éducation permanente, est organisé en réseau et compte des implantations locales sur l'ensemble du territoire de la Communauté française.

⁵⁵ Comme on vient de le voir, ces deux Services sont également présents dans le soutien à la création, ce qui tend à démontrer la complémentarité des fonctions création et diffusion.

⁵⁶ Le soutien à la recherche est l'exception, mais le poids de cette fonction n'atteint pas 0,6% du total.

Répartition des fonctions culturelles dans les Services généraux en 2003



Répartition des fonctions culturelles dans les Services généraux en 2004



Action culturelle

et développement artistique

L'approche par les fonctions culturelles que nous venons d'aborder permet de rendre compte des grandes orientations de la politique culturelle. C'est une approche souvent utilisée dans les pays européens. Mais elle ne reflète pas suffisamment un clivage important de la politique culturelle mis en avant, notamment, par les travaux du Conseil de l'Europe : celui qui existe entre le développement artistique et l'action culturelle.

Ces deux concepts mettent en évidence les deux orientations de base de la politique culturelle en Communauté française. Beaucoup d'expressions ont été imaginées selon les époques et les préoccupations du moment, pour nommer ces orientations complémentaires et parfois contradictoires puisqu'à l'objectif de donner, au plus grand nombre, des outils d'expression ou de participation culturelle s'oppose celui visant à cibler, par les subventions, la qualité ou l'excellence artistique des créateurs. D'un côté, le mouvement de l'éducation permanente, du développement communautaire, de la démocratie et de l'action culturelle ; de l'autre le monde des Beaux-arts, des Arts et des Lettres, de la création ou du « développement artistique ».

Certains pouvoirs publics ont élaboré depuis quelques décennies des mécanismes d'allocation de ressources qui autorisent un accès plus large à l'expression culturelle, au-delà des pratiques artistiques reconnues traditionnellement. Les activités qui en résultent et que l'on regroupe sous l'appellation « action culturelle » représentent aujourd'hui un volet important des politiques culturelles en Communauté française.

Étant donné qu'« action culturelle » et « développement artistique » font indistinctement partie de la Culture, il nous a semblé nécessaire de reconstituer un indicateur de ce clivage parce que celui-ci est toujours bien réel, comme le montre le tableau ci-dessous.

Action culturelle et développement artistique

Services	Montants en K euros	2003			2004		
		Développement artistique	Action culturelle	Total 2003	Développement artistique	Action culturelle	Total 2004
Aff. générales de la direction générale de la Culture		2 587	18 492	21 079	2 387	19 790	22 178
Arts de la scène		58 624	6 759	65 383	60 988	6 591	67 579
Lettres et Livre		4 439	10 914	15 353	4 292	11 133	15 424
Jeunesse et éducation permanente		0	44 840	44 840	0	44 457	44 457
Patrimoine culturel et Arts plastiques		9 204	14	9 218	9 228	29	9 257
Audiovisuel et Multimédias		19 687	14 098	33 785	19 188	13 057	32 245
Total		94 542	95 115	189 657	96 083	95 058	191 141

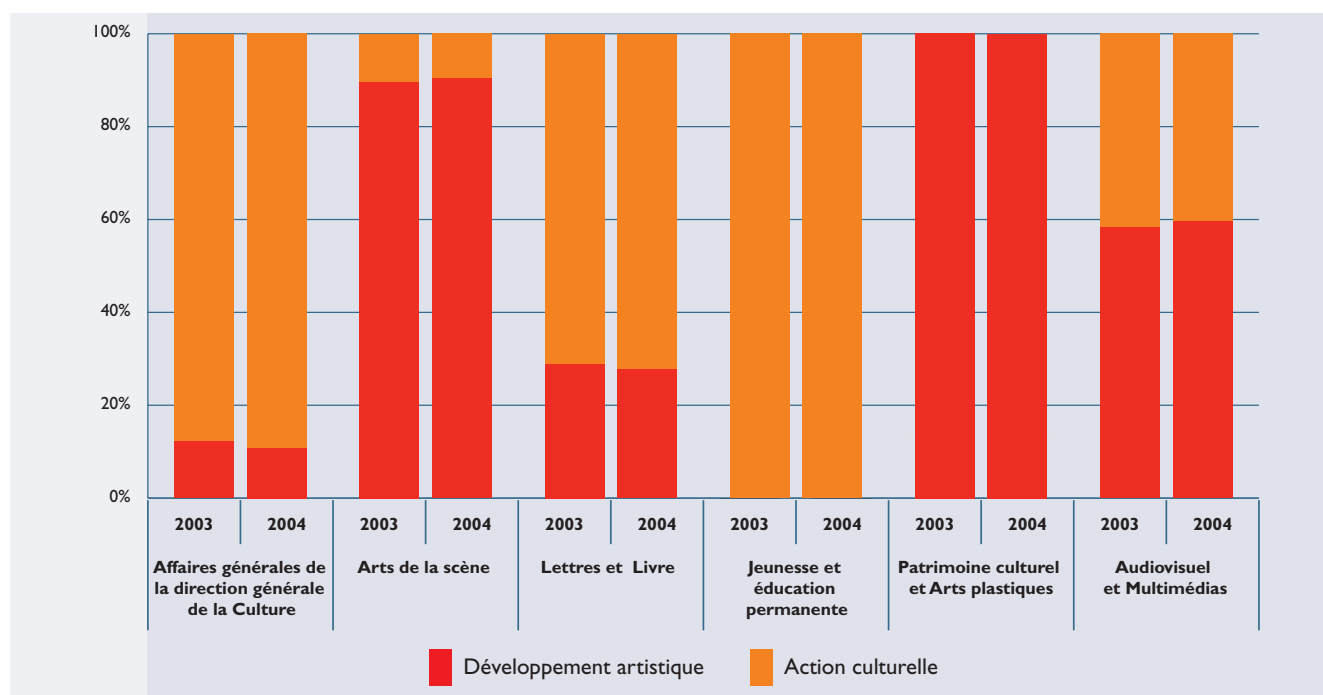
Nous remarquons que le « Développement artistique » et « l'action culturelle » se partagent quasiment à égalité les flux financiers qui alimentent la base d'analyse de notre bilan en 2003 et 2004.

Le « développement artistique » se trouve majoritairement au Service général des Arts de la scène (62% en 2003 et 63% en 2004). Le Service général de l'Audiovisuel et des Multimédias vient en seconde position, mais avec trois fois moins de budgets (21% en 2003 et 20% en 2004). Vient ensuite le Service général du Patrimoine culturel et des Arts plastiques (10% les deux années). Remarquons l'absence de « développement artistique » au Service général de la Jeunesse et de l'Éducation permanente.

La répartition de « l'action culturelle » est, quant à elle, plus équilibrée dans la mesure où les écarts entre les Services généraux sont moindres. Le Service général de la Jeunesse et de l'Éducation permanente vient cette fois en première position (47% les deux années). Les Affaires générales de la Culture viennent ensuite (19% en 2003 et 21% en 2004). On trouve en troisième position le Service général de l'Audiovisuel et des Multimédias (15% et 14%), suivi du Service général des Lettres et du livre (11% et 12%).

Le graphique ci-après montre si les Services généraux sont plutôt exclusifs, dans un sens ou dans l'autre ou, au contraire, s'ils jouent sur la complémentarité.

Action culturelle et développement artistique en 2003 et 2004



On peut alors regrouper les Services généraux en quatre catégories, sur un axe qui oppose le développement artistique à l'action culturelle :

- > les fortement marqués « développement artistique » : les Arts de la Scène et le Service général Patrimoine culturel et des Arts plastiques sont des Services orientés à 90% ou plus dans ce sens.
- > les nuancés mais à tendance « développement artistique » : le Service général de l'Audiovisuel et des Multimédias est le seul dans cette catégorie. Notons que c'est le Service le plus équilibré sur cet axe (60% en développement artistique et 40% en action culturelle).
- > les nuancés mais à tendance « action culturelle » : le Service général des Lettres et du Livre est également seul dans sa catégorie avec un rapport de forces de 72% / 28%.
- > les fortement marqués « action culturelle » : le Service général de la Jeunesse et de l'Éducation permanente, le seul qui soit à 100%⁵⁷, et les Affaires générales de la Culture avec 89% dans ce sens.

Les chiffres présentés dans les commentaires ci-dessus sont ceux de 2004. Les chiffres de 2003 étant les mêmes que ceux de 2004, à 2% près, les commentaires sont valables pour les deux années.

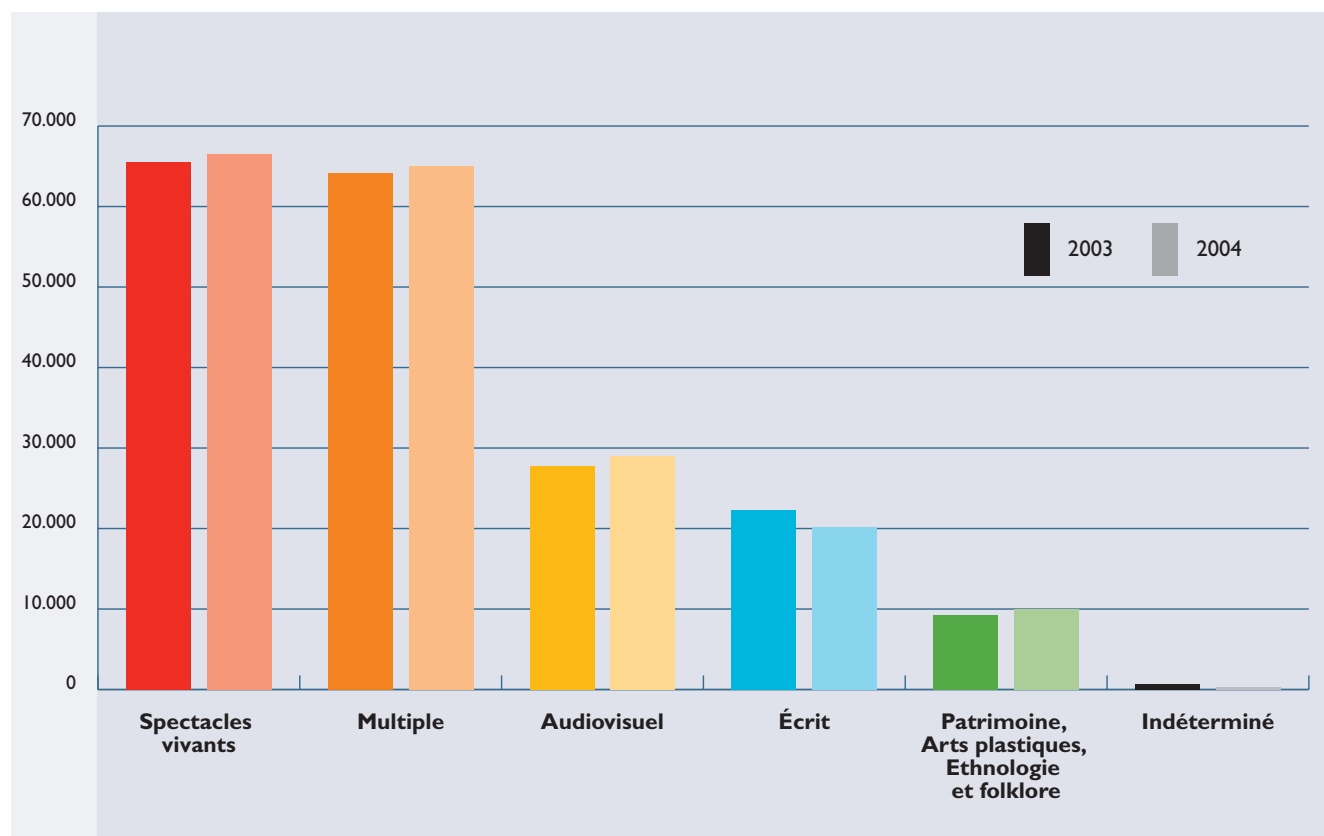
⁵⁷ Une situation cohérente pour ce dernier puisqu'il est l'héritier de l'ancienne « Direction générale de la Jeunesse et des Loisirs » qui avait soutenu dès le départ les initiatives culturelles qui n'étaient pas directement liées aux Beaux-arts, ceux-ci étant soutenus à l'époque par une autre entité administrative : la Direction générale des Arts et des Lettres.

Les domaines *d'expression culturelle*

Une analyse par domaine d'expression culturelle est également intéressante. Elle s'appuie en effet sur une classification usuelle dans la représentation des interventions culturelles : le domaine culturel dans lequel les opérateurs exercent leurs activités.

En première approche, le graphique ci-dessous montre leur ordre d'importance.

Domaines d'expression



Nous avons classé sous l'appellation « Multiple » des flux relatifs aux opérateurs culturels dont le domaine d'expression n'est pas identifiable par la référence à un objet esthétique-culturel. Soit parce qu'ils sont concernés par plusieurs ou par l'ensemble des domaines cités, soit parce qu'ils mettent en œuvre des actions dont l'objet est davantage celui de l'expression culturelle des citoyens que celui des créateurs proprement dits.

Le tableau ci-dessous montre la ventilation des domaines d'expression dans les services généraux.

Domaines d'expression

Domaines d'expression - Montants en K euros	Affaires générales de la direction générale de la Culture	Arts de la scène	Lettres et Livre	Jeunesse et éducation permanente	Patrimoine culturel et arts plastiques	Audiovisuel et multimédias	Total
Spectacles vivants	239	65.050	8	194			65.489
Multiple	19.663	320		44.069	67		64.120
Audiovisuel		12				27.769	27.782
Écrit	201		15.335	571	197	6.016	22.320
Patrimoine, Arts plastiques, Ethnologie et folklore	246		10	6	8.954		9.216
Indéterminé	731						731
Total 2003	21.079	65.383	15.353	44.840	9.218	33.785	189.657
Spectacles vivants	154	65.876	262	250			66.542
Multiple	20.778	518	18	43.716	8		65.038
Audiovisuel	7	1.184				27.847	29.037
Écrit	178	0	15.136	492		4.398	20.205
Patrimoine, Arts plastiques, Ethnologie et folklore	804		8		9.250		10.062
Indéterminé	257						257
Total 2004	22.178	67.579	15.424	44.457	9.257	32.245	191.141

Comme on pouvait s'y attendre, les Services généraux sont plus nettement corrélés avec les domaines d'expression qu'ils ne le sont avec les fonctions culturelles :

- > La quasi-totalité des Spectacles vivants se trouvent aux Arts de la Scène (99%).
- > La catégorie « Multiple » est partagée entre les Affaires générales (32%) et Jeunesse et Éducation permanente (67%).
- > L'audiovisuel est presque totalement au Service général de l'Audiovisuel et des Multimédias (96%).
- > L'écrit se trouve en partie au Service général du Livre (75%) et en partie au Service général de l'Audiovisuel et des Multimédias (22%)⁵⁸.
- > La catégorie « Patrimoine, Arts plastiques, Ethnologie et folklore » se trouve principalement au Service général du Patrimoine culturel et des Arts plastiques (92%).

De plus, la structure administrative se calque bien sur les domaines d'expression, comme l'indiquent les observations suivantes :

- > Plus de 93% des moyens des Affaires générales Culture se trouve dans le Multiple.
- > Les Arts de la scène n'interviennent pratiquement que dans le spectacle vivant (97%).
- > Le Service général du Livre n'intervient que dans l'écrit.
- > Service général Jeunesse et Éducation permanente est dans le Multiple à 98%.
- > Le Service général du Patrimoine culturel et des Arts plastiques n'intervient que dans la catégorie « Patrimoine, Arts plastiques, Ethnologie et folklore ».
- > Le Service général de l'Audiovisuel et des Multimédias (86%) intervient principalement dans l'Audiovisuel, mais aussi significativement dans le domaine de l'Écrit⁵⁹.

On peut donc dire que chaque Service général ne vise qu'un seul domaine d'expression, sauf le Service général de l'Audiovisuel et des Multimédias qui en vise deux.

⁵⁸ Il s'agit des aides à la presse.

⁵⁹ Ibidem.



Annexe

méthodologique

LA MÉTHODE BILANTAIRE

La méthode d'analyse de la présente étude s'articule autour de la notion de flux budgétaire et se répartit en deux étapes : rassembler, puis analyser les flux budgétaires qui constituent l'expression de la consommation des crédits.

RASSEMBLER

La première phase consiste à rassembler les informations nécessaires à l'analyse du bilan. Les données de départ se basent sur celles de la comptabilité. Dans la base d'analyse, un flux correspond toujours à un ou à plusieurs transferts comptables dans le cadre d'une activité culturelle déterminée.

On leur associe des variables extracomptables qui permettent de les qualifier selon des paramètres juridiques, géographiques, économiques et culturels, ce qu'une approche exclusivement budgétaire ne permet pas de faire. Cette opération est menée par l'ensemble des services lors de la collecte des données.

Les variables prises en compte sont les suivantes :

- > le service de l'Administration en charge du flux ;
- > le type de bénéficiaire du flux ;
- > la destination économique du flux ;
- > la logique d'intervention à l'origine du flux ;
- > le fondement réglementaire du flux ;
- > le domaine d'expression ;
- > la localisation géographique de l'activité.

Nous présentons dans le bilan ces variables avec leurs données chiffrées.

ANALYSER

La seconde phase commence par un double contrôle des données :

- > le contrôle quantitatif assure l'exhaustivité de la base de référence par rapport à la comptabilité ;
- > le contrôle qualitatif vérifie la cohérence, sur le plan sémantique, des variables encodées.

Les données sont complétées et corrigées en cas de besoin.

Ensuite, les flux sont analysés et l'on en retire la synthèse qui est présentée dans cette étude.

Enfin, les flux sont archivés dans une grande base de données⁶⁰ dans la perspective d'autres analyses, qu'elles soient globales, plus ciblées ou croisées avec d'autres données collectées.

⁶⁰ L'Infocentre du Secrétariat général.

Cette troisième édition est structurée globalement de la même façon que les précédentes. Cependant, certains chapitres ont été modifiés et d'autres rajoutés afin d'être le plus complet possible. Autre différence notable, l'étude porte cette fois sur deux années budgétaires (2003 et 2004) au lieu d'une seule. Certains changements d'ordre méthodologiques ont également été apportés.

RÉPARTITION DES FLUX EXCLUS EN RAISON DE LEUR NATURE

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des flux qui ont été exclus de la base d'analyse en raison de leur nature (cf. Introduction).

MONTANTS EN K EUROS		DO20	DO21	DO22	DO23	DO24	DO25	Total
2003	Fonctionnement et activités culturelles diverses	2 637	472	901	98	1 126	535	5 769
	<i>Fct de l'administration</i>	777	10	89	65	0	99	1 039
	<i>Fct des services extérieurs</i>	499	0	347	20	722	265	1 853
	<i>Act. cult. diverses menées à l'initiative l'administration</i>	1 361	462	465	14	404	171	2 877
2004	Fonctionnement et activités culturelles diverses	2 864	247	957	129	984	537	5 719
	<i>Fct de l'administration</i>	747	0	45	104	0	20	916
	<i>Fct des services extérieurs</i>	846	0	347	20	775	298	2 286
	<i>Act. cult. diverses menées à l'initiative l'administration</i>	1 271	247	565	5	209	220	2 517

Lexique

Les termes en gras dans les définitions sont également expliqués dans le lexique.

Allocation de base (AB)

Dans le budget général des dépenses, la plus détaillée des unités budgétaires afférentes à un **programme** et dont le libellé définit une catégorie précise de dépenses. Ses deux premiers chiffres correspondent à la classification économique européenne et les deux suivants constituent une classification administrative affinant l'information. L'imputation des dépenses s'effectue sur les allocations de base.

Contrat-culture

Contrat de développement culturel local. La Communauté française peut signer des contrats-culture avec des communes ou des villes, qui deviennent ainsi ses partenaires, pour soutenir la politique culturelle de cette entité : activités culturelles et artistiques, animations, infrastructure, équipement... Ce contrat définit de part et d'autres des droits et devoirs, de même que les contributions financières respectives. Les opérateurs culturels concernés sont impliqués dans les négociations. La gestion des contrats-culture est du ressort de la Direction générale de la Culture.

Contrat de pays

Contrat signé entre la Communauté française et un groupement de communes pour initier et gérer un projet de développement culturel global intégré sur un territoire identifié comme pertinent. La gestion des contrats de pays est du ressort de la Direction générale de la Culture.

Contrat-programme

Voir « convention ».

Convention

Une convention est un acte juridique passé entre deux ou plusieurs parties (en l'occurrence entre le Ministère de la Communauté française et une personne morale ou un **opérateur culturel** particulier), définissant les devoirs et obligations de chacun, en général pour une période de plusieurs années. Dans certains secteurs, ces conventions prennent le nom de contrats-programmes. Parfois, les deux termes sont utilisés indifféremment.

Crédits non dissociés

Crédits destinés à couvrir les dépenses qui ne devraient pas nécessiter un délai d'exécution supérieur à douze mois. Leur montant couvre à la fois les actes d'**engagement** et les **opérations d'ordonnancement**.

Crédits variables

Crédits budgétaires dont le montant ne peut être déterminé avec exactitude avant la clôture de l'exercice comptable, dans la mesure où il est lié à un compte de recettes, dont l'alimentation est, au moins partiellement, incertaine. Un montant correspondant aux estimations des recettes à percevoir sur le compte associé est enregistré en début d'exercice. Le crédit ne peut dépasser le montant total des dites recettes.

Décret

Acte législatif adopté par les assemblées parlementaires des Communautés et des Régions à l'exception de la Région de Bruxelles-Capitale. Le décret a force de loi et dès qu'il est publié au Moniteur est applicable à tout citoyen. Pour la Communauté française, il s'applique au territoire de celle-ci et concerne les matières qui relèvent de sa compétence.

Division administrative

Classification qui conduit à répartir les divisions organiques reprises dans le budget en fonction d'une réalité administrative, c'est-à-dire selon les Directions et les **Services**.

Division organique (DO)

Regroupement de **programmes** par matière, en vue de la réalisation de missions clairement définies.

Engagement

Première phase du cycle des dépenses, c'est-à-dire de l'exécution du budget général des dépenses. L'engagement comptable est l'accord donné par le contrôleur des engagements pour effectuer une obligation financière après vérification des crédits disponibles et de la correction de l'imputation. Vient ensuite l'engagement juridique par lequel le ministre ou son délégué contracte vis-à-vis d'un tiers cette obligation financière.

Flux budgétaire

Un ou plusieurs mouvements comptables groupés au départ d'une allocation de base que l'administration attribue à un bénéficiaire dans le cadre d'un engagement budgétaire et que l'on définit par différentes caractéristiques analytiques.

Indice des prix à la consommation

Instrument de mesure de l'évolution du niveau des prix d'un panier de biens et services représentatif des dépenses des ménages. L'année de base utilisée est celle de la dernière année des données ; soit 2004 pour la partie II des Flux financiers et 2005 pour la partie I de l'Évolution des dépenses culturelles de la Communauté française.

Liquidation

Deuxième phase de l'exécution des dépenses au cours de laquelle est effectuée une opération de contrôle suite à l'accomplissement de la prestation constituant l'objet de l'obligation. C'est la reconnaissance de la réalité, de la régularité et de la légalité de la dette d'un créancier.

Opérateur culturel

Un opérateur culturel est une personne physique ou morale (ex. asbl) qui accomplit une activité culturelle au sens large (ce peut être une création, une animation, la diffusion ou la production d'œuvres ou de services culturels).

Ordonnement

Troisième phase de l'exécution des dépenses qui consiste à donner l'ordre de payer au moyen d'une « ordonnance de paiement ».

Paiement

Décaissement effectif de la somme due.

Programme

Objectif déterminé en vue duquel des moyens financiers sont prévus dans le Budget général des dépenses. Les **divisions organiques** ont généralement un programme de subsistance et un ou plusieurs programme(s) d'activités auxquels sont attribués, dans des subdivisions appelées **allocations de base**, des crédits dont le total constitue le plafond légal des dépenses autorisées.

Définition reprise dans le glossaire figurant sur http://www.cfwb.be/budget/glos_list.asp

Services

Dans l'organigramme administratif de la Communauté française, un service est une subdivision d'une entité administrative plus large : soit un service général, soit une direction générale, soit une administration générale. Il s'occupe d'un secteur culturel bien précis. Service et secteur sont souvent confondus.

Services à gestion séparée

Services gérés indépendamment de l'administration générale, mais qui ne dispose pas d'une personnalité juridique distincte : ils appartiennent bel et bien à la Communauté française. Les services à gestion séparée jouissent d'une autonomie plus grande en matière de gestion financière. D'où l'inscription de leurs prévisions de dépenses et de recettes dans une section distincte du Budget général des dépenses et des recettes. Leurs comptes sont par contre intégrés dans le compte général.

Services extérieurs

La Direction générale de la Culture comprend des services généraux, gère en direct le secteur des centres culturels, et comprend aussi des services qui ne sont pas géographiquement implantés au sein de l'administration centrale. Ce sont les services extérieurs. Ils accomplissent directement (c'est-à-dire sans intermédiaire), des prestations culturelles. Ces établissements sont : le Centre culturel Marcel Hicter à Wépion (la Marlagne), les centres de rencontres de Rossignol et de Séroule, le Centre de prêt de matériel de Naninne, les Centres de lecture publique de la Communauté française de Gembloux, Hannut, Lobbes et Libramont, la Bibliothèque publique centrale de Nivelles, le Musée royal de Mariemont et le Centre de l'Orfèvrerie de Seneffe.

Services généraux (SG)

Dans l'organigramme administratif de la Communauté française, les Services généraux sont des entités administratives principales qui correspondent, selon la classification budgétaire, aux divisions organiques. Hiérarchiquement, ils placés sous des directions générales ou des administrations générale et ils chapeautent des services.

Taux de croissance annuel moyen (tcam) – son calcul

Pour l'analyse, le taux de croissance annuel moyen (tcam) a été calculé sur base de la formule suivante :

$$tcam_{j,2005} = \left[\left(1 + tcg_{j,2005} \right)^{\frac{1}{2005-j}} \right] - 1$$
$$tcg_{j,2005} = \frac{y_{2005} - y_j}{y_j}$$

où, y_j est le taux de croissance global pour la période allant de l'année j (1984 ou une année postérieure lorsque nous ne disposons pas de données cohérentes pour les premières années de la période couverte par cette étude) à l'année 2005, et y_j , le montant budgétisé pour l'année j.

A comparer à ce taux annuel moyen, a également été établie la moyenne arithmétique des taux de croissance annuel et la variance de cette série de données :

$$\sigma^2 = \frac{1}{2005 - j} \sum_{t=j}^{2005} \left(y_t - r_{j,2005} \right)^2$$

où $r_{j,2005}$ est la moyenne arithmétique des taux de croissance annuels.

Variance

La variance est une mesure de dispersion par rapport à la moyenne. Elle permet de voir si les données des différentes années s'écartent plus ou moins de la moyenne.

Références

bibliographiques

DESCHAMPS Robert, PAQUE Régine. *Séries chronologiques des dépenses culturelles de la Communauté française : 1981-2003*, [En ligne] Convention de recherche entre la Communauté française et les Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur (Centre de Recherches sur l'Économie Wallonne), 2004, 26 p. Disponible sur : <http://www.opc.cfwb.be/publications.asp> (consulté le 8.10.2007).

JAUMAIN Michel, PAQUE Régine. *Évolution des dépenses culturelles de la Communauté française : 1981-2001*, 1^e édition. Bruxelles : Ministère de la Communauté française de Belgique, Observatoire des politiques culturelles, 2003, 64 p.

SERVICE DE LA RECHERCHE. *Bilan : Étude des flux financiers de la Direction générale de la culture et de la communication – 1995*. 1^e édition. Bruxelles : Ministère de la Communauté française de Belgique, 1998, 72 p.

SERVICE DE LA RECHERCHE. *Bilan : Étude des flux financiers de la Direction générale de la culture et de la communication – 1996 ; Budgets culturels en Belgique, 1995-1998*. 2^e édition. Bruxelles : Ministère de la Communauté française de Belgique, 1999, 72 p. (épuisé)

SERVICE DE LA RECHERCHE. *Bilan de la Culture : Budgets culturels en Belgique, 1995 – 2000 ; Étude des flux financiers de la Communauté française Wallonie-Bruxelles pour la culture – 1997*. 3^e édition. Bruxelles : Ministère de la Communauté française de Belgique, 2001, 116 p.

SERVICE DE LA RECHERCHE. *Bilan de la Culture en Belgique : Budgets culturels des pouvoirs publics en Belgique, 1995 – 2003 ; Budgets culturels de la Communauté française, 1995 - 2004*. 4^e édition, Vol. I. Bruxelles : Ministère de la Communauté française, 2005, 162 p.